

COMPTE-RENDU AG FSGT 2020

SOMMAIRE

Programme	Page 2
Ouverture des travaux	Page 3
Échanges avec la ministre déléguée chargée des Sports, Roxana Maracineanu	Page 6
Enseignements de la crise et stratégie à mettre en oeuvre	Page 8
Politique financière et ressources communes	Page 13
Séquence d'information	Page 21
Vers les élections de la DFC et l'AG 2021	Page 22
Remerciements	Page 23
Participation	Page 24
Annexes	Page 27

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FSGT 2020

13 et 14 novembre

PROGRAMME

(visio-conférence)

VENDREDI 13 NOVEMBRE	SAMEDI 14 NOVEMBRE
<p>14h00 - 15h00</p> <p>Ouverture, analyse politique de la situation et bilan d'activités en présence de Roxana Maracineanu, Ministre déléguée aux sports.</p> <p>15h00 - 17h30 (en groupes)</p> <p>Enseignements de la crise et stratégie à mettre en oeuvre :</p> <p><i>Comment répondre aux besoins des clubs et de la vie associative et sportive fédérée ? Quelle stratégie sur le plan des activités fédérées omnisport ? Quelles dispositions relatives à l'affiliation et la licence ?</i></p>	<p>9h00 - 12h00</p> <p>Politique financière et ressources communes.</p> <p>Validation du bilan financier et du budget prévisionnel 2020-2021.</p> <p><i>Quelle stratégie du point de vue des ressources communes de la fédération pour surmonter la crise, faire vivre la solidarité et garantir la pérennité de la fédération et de ses structures ?</i></p> <p>12h00 - 12h30</p> <p>Informations sur l'évolution des contrôles anti-dopage et sur l'évolution des statuts (AG 2021)</p> <p>Vers les élections de la DFC et l'AG 2021</p>



Assemblée Générale FSGT 2020
La FSGT reste mobilisée

OUVERTURE DES TRAVAUX

Par Emmanuelle Bonnet Oulaldj et Gérard Dizet, co-président·e·s

Nous aurions dû nous retrouver sur le magnifique site de Mandelieu la Napoule dans les Alpes Maritimes en mars dernier. La Covid 19 en aura décidé autrement. C'est néanmoins un grand plaisir et une grande émotion aussi de nous retrouver à plus de 150 participant·e·s sur ces deux jours en Assemblée Générale pour faire un état des lieux des conséquences de cette crise sans précédent sur la FSGT et plus largement sur la vie associative et sportive fédérée.

Nous souhaitons d'ores et déjà vous remercier Madame la Ministre Roxana Maracineanu, de votre présence à cette ouverture. Pour la FSGT, c'est une première et même si nous aurons l'occasion, certainement, d'exprimer des points de vue divergents sur l'actualité, votre présence traduit une reconnaissance du rôle de la FSGT et plus largement des fédérations affinitaires.

Clip FSGT : "[Au creux de leurs mains](#)"

Avant d'aller plus loin, nous souhaitons rendre hommage aux personnels de santé, aux enseignant·e·s, aux services publics, à toutes celles et ceux qui font au quotidien notre bien commun.

Jamais le sport associatif fédéré n'aura connu une telle crise. Imprévisible. Brutale. Le 13 mars, le championnat de France FSGT de ski démarre à Isola 2000 dans les Alpes-Maritimes avec plus de 200 participant·e·s.

A midi, le Premier ministre annonce le confinement et interdit tout rassemblement de plus de 10 personnes. Tout est suspendu, les banderoles sont retirées, les compétiteurs, clubs, bénévoles rentrent chez eux. Ce sera le début de plusieurs mois de confinement. Un confinement qui en appellera un autre, différent : fermeture des gymnases, couvre-feu à 21h dans plusieurs métropoles, interdiction des rassemblements sur la voie publique, semi-confinement national réduisent petit à petit à peau de chagrin l'espace libéré pour faire du sport. La grande majorité des associations ferment leur porte. Mais un nombre non négligeable de ces clubs, ainsi que des comités FSGT, s'organisent pour maintenir le lien, créer des réseaux de solidarité et plus souvent proposer des activités à distance.

L'heure est à l'innovation, à l'adaptation, à la réappropriation des espaces naturels, ce sera l'objet de nos travaux cet après-midi, à la vitalité associative et bénévole à l'image [par exemple du boxing club parisien](#).

Ces périodes de confinement et de gestion de crise sont synonymes pour la FSGT d'une mobilisation générale, à tous les niveaux, du club à la fédération en passant par les comités et commissions d'activités.

Tout d'abord revendiquer et communiquer. La FSGT est la première fédération à demander un plan d'urgence pour le sport associatif, une aide à la prise de licence pour les familles et à plaider en faveur d'une dérogation dans le cadre du couvre-feu ; une communication constante est destinée à nos clubs en appui sur de nombreuses vidéos et la revue sport et plein air, nous avons lancé hier le podcast « [les 5 minutes de la FSGT confinée](#) ».

Deuxième axe : adapter les activités avec la création et le partage régulier de contenus de l'espace fédéral thématique éducation à la santé, la transition numérique de la formation ainsi que l'adaptation des protocoles et la relance dès l'été des activités à l'image du rassemblement fédéral montagne-escalade.

Et enfin, 3ème axe, soutenir la vie associative fédérée avec notamment un accompagnement des clubs et comités dans leurs démarches pour accéder aux aides et la décision prise collectivement de ne pas augmenter le montant de la cotisation cette saison.

Ici sur cette diapositive nous avons illustré les 3 axes principaux de l'action nationale :



En image, [ici](#) un exemple des activités proposées par l'espace fédéral éducation à la santé pour toutes et tous.

Ce bilan ne doit pas cacher l'ensemble du bilan de la saison 2019-2020. Pour la première fois depuis de nombreuses saisons et avant le confinement de mars, la FSGT renouait enfin avec une augmentation du nombre de pratiquant·e·s.

Cette saison 2019/2020 s'est traduite par mise en place de la première campagne du projet sportif fédéral dans le cadre des crédits désormais gérés par l'agence nationale du sport et l'implication de plus de 80 personnes, que nous remercions vivement, à l'échelle fédérale pour penser au delà de ces seuls crédits, l'enjeu du modèle économique et des ressources communes de la fédération qui seront au cœur de nos travaux demain.

Cette saison a également été l'occasion de réaffirmer nos spécificités, notamment dans le cadre de la candidature surprise à la délégation du MMA ou comment contribuer à changer l'image d'une activité éducative initiée dans la FSGT il y a 20 ans et pratiquée en majorité par les milieux populaires.

Ajoutons également la transformation de notre système d'informations, formations hybrides notamment sport santé, l'obtention de l'habilitation nationale BAFA, la structuration du réseau des formateurs, le développement des activités motrices des plus petits, l'obtention d'une troisième phase du projet Palestine soutenu par l'agence française de développement, le renforcement du lien entre les activités et comités, un vrai combat aussi pour garantir notre légitimité et reconnaissance au sein du CNOSF, tout comme celui de défendre le statut des Conseillers techniques sportifs (CTS) et notre engagement dans la démarche initiée par vos soins de prévention et lutte contre les violences sexuelles dans le sport. Une convention est en cours de rédaction avec l'association Comité éthique et sport (CES).

Une saison de préparation de championnats et rassemblements, des formations et des premières rencontres multisport Méditerranéennes avec des innovations telles que le walking foot, la FSGT est vice-championne du Monde, le volley équ-mixte 4X4 ou encore une initiative dédiée aux réfugiés, des initiatives annulées successivement.

Aujourd'hui, Madame la Ministre, l'inquiétude et la colère des associations sportives, des bénévoles sont grandes. Car si l'épidémie continue de progresser, si son évolution est préoccupante et nécessite des synergies nationales, les messages contradictoires du gouvernement sont difficiles à entendre, suscitent des doutes voire de la méfiance.

Dès le mois d'août les clubs se sont organisés pour garantir la pratique dans le respect des protocoles sanitaires, le Ministère des sports lance en septembre une campagne intitulée : "Envie de sport". Le soir même, le Ministre de la Santé annonce que les gymnases sont un lieu de contamination, sans avoir identifié aucun cluster contrairement aux lycées qui restent jusqu'à aujourd'hui ouverts. Hier soir encore, pas un mot du Premier Ministre, pourtant premier président de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Madame la Ministre, cette crise confirme que le sport associatif, le droit au sport, l'enjeu de préservation de sa santé à travers des activités de qualité, ne sont pas une priorité des politiques publiques.

Bercy veille au grain, le bénévolat, l'économie sociale et solidaire ne comptent pas assez de chiffres, d'euros, pour être pris en compte. Certes et heureusement, les structures employeuses ont pu bénéficier du chômage partiel et du fonds de solidarité. Mais rien ou si peu pour le sport bénévole. Un seul plan de relance global de 120 millions d'euros sur 2 ans, soit 0,12% du plan national de relance, ne suffira pas.

Le sport associatif fédéré a besoin d'une stratégie de sortie de crise et d'un véritable plan d'urgence, au risque d'augmenter encore les inégalités d'accès dont les femmes, les personnes en situation de handicap et les milieux populaires seront les premières victimes. La FSGT envisage une perte d'au moins 31% de ses adhérents correspondant à environ 1,2 million d'euros. Il ne peut y avoir une augmentation du nombre de pratiquant-e-s dans la durée, il ne peut y avoir de véritable héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 sans les associations sportives.

Madame la Ministre, vous connaissez bien Raymond Catteau, il a révolutionné l'apprentissage de la natation dans le cadre des stages Maurice Baquet de la FSGT. Il a rompu avec les méthodes qui consistaient à apprendre à nager par les seuls gestes et a introduit l'idée d'une appropriation par le nageur de son environnement aquatique en lui permettant de progresser dans l'eau en toute sécurité, pour que la natation soit à tous les âges de la vie une source de plaisir partagé et de confiance.

C'est cet héritage, qui est aussi le vôtre, que nous entendons défendre, d'autant plus en période de crise, cette idée que le sport, s'il est de qualité, est vital pour l'être humain et pour le citoyen émancipé, conscient de ce qui l'entoure. Le sport est de première nécessité. Madame la Ministre, nous sommes un levier, au sein du mouvement sportif et avec les collectivités territoriales pour vous soutenir dans la reprise la plus rapide possible des activités physique, sportive et artistique associatives. C'est un enjeu de santé publique, de prévention, d'éducation et d'émancipation.

Pour conclure, rendons également hommage à Lucien Sève, grand philosophe et compagnon de route de la FSGT qui nous a quittés en avril dernier de la Covid-19. Il était trop vieux, il n'a pas été choisi pour être sauvé. Difficile ironie de l'histoire, pour quelqu'un qui, les dernières années de sa vie, alertait sur les catastrophes climatique et sociale que nos modes de production et de consommation étaient en train d'engendrer.

Cette crise de la Covid-19 nous montre combien il avait raison. Il n'est peut-être pas trop tard pour changer de politique, pour repenser une société centrée sur les relations humaines, donner une lueur d'espoir à cette jeunesse sacrifiée, dans sa diversité, face aux inégalités sociales abyssales, à la haine, au racisme, au repli sur soi, donner un avenir heureux aux enfants de 2020.

Clip FSGT : "[Plus que jamais, pratiquez un sport populaire](#)"

Seule une transformation sociale, économique et écologique immédiate, loin des politiques néo-libérales en œuvre, le permettra. Le sport n'en est pas exempt. Bien au contraire. La vie associative peut en être le plus beau moteur.

Plus que jamais, nous voulons pratiquer le sport que nous aimons.

Merci Madame la Ministre.

ÉCHANGES AVEC LA MINISTRE DÉLÉGUÉE CHARGÉE DES SPORTS, ROXANA MARACINEANU

Séquence animée par Maud Corso.

Introduction

Les participants à l'AG étaient invités à envoyer leurs questions en amont. Afin d'engager l'échange avec la Ministre, elles ont été synthétisées et regroupées :

Le premier niveau de questionnement porte sur l'incompréhension des mesures prises et en particulier l'interdiction de toutes pratiques sportives amateurs, là où les pratiques des sportifs professionnels sont autorisées avec parfois dans certaines équipes de sports collectifs des cas nombreux de contamination. Il y a un ressenti très fort d'une forme d'injustice envers le monde associatif et la reconnaissance de ses capacités de lien social, de santé, de vivre ensemble. Une des leçons de la crise sanitaire aurait pu être de favoriser ce rapport au local, à la proximité et, c'est au contraire celle du spectacle sportif, ou de la grande distribution qui semble avoir été privilégiée.

- Des évolutions en ce sens sont-elles envisagées très rapidement ?
- Quelles sont vos réelles marges de manœuvre, Madame la Ministre, pour faire reconnaître la spécificité et le rôle de ce monde associatif oublié ?

Le deuxième niveau de questionnement se situe sur les questions économiques : la situation créée par cette crise sanitaire "plonge les fédérations dans une tempête de baisse du nombre d'adhérents, ces derniers hésitant à se ré-inscrire dans leur club ou association sportive". Notre fédération comme beaucoup d'autres, va se retrouver pour les saisons à venir avec des pertes financières importantes, le coût de la licence ne pouvant quant à lui, être augmenté à la hauteur de ces pertes aux risques d'ajouter des difficultés à des personnes déjà fragilisées par ailleurs. L'accès aux pratiques sportives pour toutes et tous se trouve ou se trouverait en danger si des mesures concrètes financières concernant l'ensemble des associations, y compris les plus petites, qui n'entrent pas dans les bonnes cases (plafond lié au chiffre d'affaire, présence de salarié·e·s...), n'étaient pas prises :

- Un "véritable" plan Marshall pour l'ensemble du sport et pour ce qui nous concerne du sport associatif est-il envisagé ?
- Le sport et la culture sont souvent présentés comme deux entités bien séparées, or à la FSGT la culture est une composante essentielle de son projet éducatif, une fédération comme la nôtre pourrait-elle bénéficier du soutien du ministère de la culture dont le budget s'élève à 2 milliards d'euros, là où celui du sport est de 120 millions ?

Enfin un 3ème niveau de questionnement, sur des questions très concrètes. Nos dirigeantes et dirigeants bénévoles ou professionnels ont besoin de se projeter sur un avenir proche pour envisager la suite de la saison, impulser des actions à l'échelle de leur territoire. Même si nous comprenons toutes les incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur l'évolution de la pandémie, nous souhaitons regarder vers un avenir plus positif.

- Notre fédération multisports développe des pratiques dans tous les milieux : gymnases et stades certes mais également en extérieur avec les pratiques de randonnées, marche nordique, escalade etc... les pratiques en montagne, en mer... les stations de ski par exemple vont-elles ouvrir en décembre ?

Réponse de Roxana Maracineanu, Ministre déléguée chargée des sports

L'intégralité de son intervention est à retrouver [ici](#).

"C'est avec plaisir que je participe à vos travaux et à votre ouverture qui me montre combien votre fédération est dynamique, engagée, pugnace, et dans cette période difficile sachez que nous en avons besoin et je sais apprécier à sa juste valeur ce que vous avez mis ici en image et en mot, une manière de résister pour arriver à garder le lien avec les adhérents, une manière de valoriser les compétences de vos clubs, de vos associations, dans la fédération, les compétences de vos entraîneurs, de vos encadrants, qu'ils soient bénévoles ou salariés, et l'engagement des bénévoles qui sont un élément, je le sais, essentiel de la vie de nos associations et que nous faisons attention au quotidien à préserver. Je sais combien retrouver ces compétences au sortir de la crise va être essentiel pour envisager un avenir serein. "

Pour la première fois dans l'histoire de la FSGT, la Ministre déléguée aux sports a participé à l'ouverture de son Assemblée Générale. Face à l'inquiétude et la colère exprimée par la FSGT, comme d'autres acteurs du mouvement sportif, et au sentiment exprimé d'un abandon du sport associatif, la Ministre a défendu lors de cette Assemblée Générale une approche consistant à "sauver" le sport professionnel et le sport haut-niveau correspondant à l'activité professionnelle principale de ses acteurs. Elle a incité les acteurs de la FSGT à s'investir, en coordination avec les collectivités territoriales dans le cadre du scolaire et du péri-scolaire.

Quant au calendrier de reprise des activités, la Ministre a indiqué ne pas avoir davantage d'éléments à nous communiquer : *"Nous n'avons pas plus de perspectives que vous si ce n'est regarder les chiffres que nous donne le Ministère de la Santé quant à une évolution positive de l'épidémie qui serait sur une courbe descendante, je préfère m'orienter sur un accompagnement des associations pour une reprise à très court terme en regardant les deux solutions, périscolaires ou scolaires, que de vous dire on ferme et on ne fait rien et l'état est là pour vous aider et prendre en charge le chômage partiel de vos éducateurs."* Tout en affirmant que la pratique sportive est un lieu de contamination : *"Je vous invite simplement à regarder le sport professionnel de manière prioritaire, quand on teste, on trouve de nombreux cas. Si on testait dans les associations sportives, des clusters on en trouverait. Que ce soit dans les bars, les restaurants, ou dans le sport où on souffle fort, parfois on crache, on postillonne, ce n'est pas le cas dans tous les sports mais notre volonté est de ne pas distinguer les sports et soutenir la cause sportive ensemble et ne pas discriminer certains sports. Bien sûr, certains diront quels risques on prend à jouer au tennis à 15 mètres d'intervalles et d'autres diront oui quand on fait des sports de combat ou sport de contacts, c'est plus dangereux."*

La Ministre a également rappelé les moyens mis à disposition dans le cadre du plan de relance tout en reconnaissant qu'il est plus difficile pour les associations non-employeuses d'émerger à ces fonds et que la pérennité de certaines structures était posée : *"Toutes les actions pour inciter les adhérents à la reprise des activités en sortie des restrictions seront accompagnées avec des fonds dédiés à l'ANS que les fédérations et les associations pourront aller chercher, il s'agit de 15 millions d'euros qui seront complétés par 4 millions d'euros d'ici la fin de l'année. (...) A côté de cela, il y a les 120 millions sur deux ans du plan de relance que vous avez évoqués, plus 10 millions d'euros votés par les parlementaires qui vont être dédiés spécifiquement à ce fonds associatif. Sur le plan de l'économie sociale et solidaire, et pas uniquement pour les ESS, parmi aussi vos associations, il y a un fonds spécifique de Bercy de 30 millions d'euros. Il y a également la ligne dans le fonds de la FDVA de 5 millions supplémentaires."*

La Ministre a conclu en indiquant que l'animation démocratique de la FSGT est "appréciable" avec un format d'Assemblée Générale sur deux jours rassemblant 150 participant·e·s.

Les travaux de groupes de l'AG n'ont pas confirmé l'enjeu pour la FSGT de s'investir à court-terme sur le péri-scolaire et le scolaire, avec le risque de voir les associations transformées en prestataire de service dans un contexte de désengagement des services publics. Par ailleurs, les participant-e-s sont unanimes sur la nécessité d'une mobilisation plus forte de l'État et des collectivités territoriales face à l'enjeu de sauvegarde les associations sportives fédérées dans cette crise.

ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE ET STRATÉGIE À METTRE EN OEUVRE

Cette crise sanitaire est inédite pour la FSGT et le sport associatif fédéré qui doit faire face à des phases successives de confinement, déconfinement, reconfinement et avec une sortie de crise dont nous ignorons encore l'échéance. Les différentes modalités de confinement ou semi-confinement ont affecté certaines activités plutôt que d'autres et certains territoires plutôt que d'autres.

Le droit d'accès au sport pour toutes et tous est posé. Si nous devons être lucides sur la situation et sur les marges de manœuvre parfois très limitées pour agir, la FSGT doit s'organiser pour créer les conditions d'une reprise des activités sportives et associatives fédérées dès que cela est possible.

La séquence s'appuiera sur les enseignements que chaque participant-e à l'AG pourra tirer de cette crise et des initiatives innovantes et adaptations prises sur certains territoires, remettant au centre la notion d'omnisport. Des éléments ont d'ores et déjà été recueillis dans le cadre du questionnaire envoyé en amont de l'AG et des différentes réunions préparatoires.

À propos des enseignements sur le contenu des activités

Question posée : En appui sur les éléments ci-dessous et les enseignements personnels que vous tirez de la crise à ce jour, quelles actions mettre en place à court terme (confinement) et quelle stratégie à court/moyen terme (déconfinement) pour répondre aux besoins des clubs et garantir une reprise des activités ?

Méthode : Dans chaque groupe, pendant 5 minutes de travail individuel : en appui sur mon expérience, quelles actions à court terme (période de confinement) et quelles actions pour garantir une reprise des activités dès que possible ? Puis pendant 40 minutes, échanges entre les participant-e-s. Faire en sorte que tout le monde puisse s'exprimer, la parole doit être donnée en priorité à celles et ceux qui ne l'ont pas encore eu. Consacrer les 10 dernières minutes aux idées principales retenues par le groupe.

À propos du soutien aux clubs et licencié-e-s à travers l'affiliation et la licence

Question posée : En appui sur les éléments ci-dessous et vos enseignements personnels, quelles dispositions prendre concernant l'affiliation et la licence en soutien aux clubs affiliés ?

Méthode : Dans chaque groupe, pendant 5/10 minutes de travail individuel : questions/réponses aux éventuelles questions de compréhension de la note et de la démarche. Puis pendant 40 minutes, échanges entre les participant-e-s pour débattre des options proposées, et faire émerger des options intermédiaires en prenant en compte le fait que cette AG n'est qu'une étape. Faire en sorte que tout le

monde puisse s'exprimer, la parole doit être donnée en priorité à celles et ceux qui ne l'ont pas encore eu. Consacrer les 10 dernières minutes aux idées principales retenues par le groupe.

Synthèse des travaux de groupes

Enseignements et actions à mettre en oeuvre en matière de contenus des activités		
La difficulté réside dans l'incertitude face à l'avenir et à la reprise des activités. La réaffiliation des clubs indique la volonté de pratiquer et de reprendre les activités au plus vite.		
A court terme	A moyen terme	A long terme
<p>L'enjeu à court terme est de maintenir le lien avec :</p> <p>1) Une communication régulière telle que les vidéos réalisées au niveau fédéral.</p> <p>Se donner les moyens de relayer et partager les initiatives de clubs, de comités et de la fédération doivent se faire davantage le relais de la communication fédérale, c'est un atout à valoriser.</p> <p>Continuer à renforcer la visibilité de la FSGT notamment sur les réseaux sociaux.</p> <p>Relayer les démarches de reconnaissance du sport et des moyens : relayer les communiqués fédéraux et les pétitions pertinentes sur le sujet.</p> <p>Soutenir les clubs dans les démarches juridiques et d'accès aux aides.</p> <p>2) De la formation</p> <p>Profiter de ce temps confiné contraint pour travailler les besoins de formation des activités, notamment sur le plan théorique.</p> <p>Solliciter les formateurs pour prévoir des temps de formation en ligne (plateforme) ou à distance (en visio) pour les</p>	<p>L'enjeu à moyen terme est d'anticiper et être prêts :</p> <p>1) Adaptation des championnats et calendriers</p> <p>Les comités et activités sont prêts à la reprise des championnats qui est prévue dès qu'il sera possible de reprendre les activités avec des adaptations de calendrier (suppression de journée, privilégier le championnat aux coupes...), quitte à devoir les annuler à la dernière minute.</p> <p>Penser des championnats plus courts avec un nombre de joueurs et joueuses réduits.</p> <p>Privilégier les activités extérieures, même si cela ne permet pas d'accueillir correctement les nouveaux dans certaines activités.</p> <p>Proposer une continuité pendant les vacances d'été.</p> <p>Imaginer plusieurs scénarios.</p> <p>Renforcer la digitalisation de nos initiatives : inscriptions en ligne par exemple.</p> <p>Sur la question des pratiques partagées et du handicap, prendre ce temps pour relancer, mutualiser, les expériences, les formations des comités qui sont « en avance » sur ces questions,</p>	<p>L'enjeu de se réapproprier les espaces naturels :</p> <p>1) Valoriser l'omnisport?</p> <p>2) Exporter en plein air, en pleine nature les activités en salle ou piscine.</p> <p>3) Remettre à la réflexion générale la politique d'adhésion.</p> <p>4) Se saisir de la période pour transformer et innover dans certains contenus d'activités pouvant s'adapter à l'extérieur ou être pratiqués à moins nombreux.</p> <p>5) Contacter les municipalités pour utiliser les installations plus longtemps (juin/juillet/août) et finir la saison plus tard. Ainsi rattraper les mois sans pratique.</p> <p>6) Quid des subventions ANS non utilisées en 2020-21 ? Si maintien, comment les utiliser ?</p>

<p>contenus spécifiques des activités ou pour les arbitres ex : PACA, Volley, 31, santé...</p> <p>Maintenir et partager des formations liées aux activités : arbitres, physique et mentale, etc.</p> <p>3) Des activités à distance</p> <p>Il y a beaucoup d'expériences et d'initiatives dans les comités et clubs qui pourraient être diffusés au-delà du seul club : gym seniors danse, défis de vélo en commun sur STRAVA avec home-trainers connectés dans certains clubs, marche nordique avec un parcours à réaliser au plus près de son domicile, course connectée (sans application spécifique) pour faire le tour du Monde solidaire, judo, pétanque, yoga/pilate, etc. Tant pour les sportifs axés sur la "performance" que ceux axés sur la forme physique. Penser également aux activités compétitives.</p> <p>Mettre à disposition des comités/clubs des ressources pour le faire : système de visioconférence et formation pour s'en servir.</p> <p>Mutualiser dans un calendrier l'ensemble des initiatives disponibles à distance/en lien avec le PACS et l'espace fédéral santé.</p> <p>Expérimenter l'E-sport.</p> <p>4) Des activités à destination des personnes en situation de handicap et des personnes ayant des prescriptions médicales</p> <p>Proposer des APS aux personnes ayant une</p>	<p>relancer une dynamique, une cohérence fédérale.</p> <p>Travailler à des vidéos de formation/promotion de la motricité/activité petite enfance dans la nature en s'appuyant sur notre force de proposition pédagogique - voire d'inventer "la culture sportive du tout petit"- et l'encouragement à se réapproprier la nature espace "d'aventure motrice de type nouveau".</p> <p>2) Développer les formations hybrides</p> <p>Enjeu de coupler distanciel et présentiel pour les formations dans un contexte incertain et d'optimisation du temps de nos bénévoles.</p> <p>3) Des temps conviviaux et festifs</p> <p>Le déconfinement devrait se traduire par des temps de fête, de retrouvailles sportives comme certains comités ont su le faire en août/septembre.</p> <p>Mettre la période estivale à contribution et organiser des summer camp.</p> <p>4) Faire vivre l'omnisport</p> <p>Proposer aux adhérent·e·s de participer aux activités du comité pouvant être pratiquées, même si ce n'est pas leur activité. Coordination avec les clubs et mutualisation.</p>	<p>7) Penser l'usage de l'espace public comme terrain de mise en œuvre de nos activités en plein air, les comités ont un rôle à jouer en pensant leur activité au-delà de l'accueil administratif.</p> <p>8) Le succès des initiatives auprès de publics "éloignés" comme les seniors ou dans les cités cet été, les formations BAFA ciblant les jeunes de ces quartiers... cette rentrée et jusque pendant les vacances de la Toussaint, appellent à entrer dans une logique de structuration et de pérennisation de ces initiatives et activités.</p>
---	---	---

<p>prescription médicale, en situation de handicap et pendant un moment aux mineurs, ce qui pourrait revenir une fois le confinement terminé. Opportunité pour aller voir des structures spécialisées, des EPHAD. Ces prises de contact et cette approche par les publics pourraient permettre du dvpt par la suite. En pratique partagée, l'activité reste possible pour les personnes en situation de handicap même si cela reste aléatoire de part la fermeture des installations, de la disponibilité des accompagnant·e·s ou des encadrant·e·s bénévoles.</p> <p>5) Continuer à travailler sur les protocoles</p> <p>Anticiper la reprise et la nécessité de nouveaux protocoles renforcés, montrer que les clubs sont des espaces de confiance et de sécurité.</p> <p>6) De la vie institutionnelle</p> <p>Organiser des visio-conférences avec les clubs et commissions d'activités, les inciter à faire de même avec les pratiquant·e·s.</p>		
<p>Quelles dispositions prendre concernant la cotisation : affiliations et licences</p> <p>Les échanges permettent d'identifier la cible de notre démarche : qui veut-on soutenir, les clubs ou les licenciés ?</p>		
<p>Remboursement de la licence et/ou affiliation.</p>	<p>Prolongation de la durée de validité de la licence 2020-2021, jusqu'en juin 2022.</p>	<p>Autres options</p>
<p>De l'avis unanime, il ne faut pas rembourser la licence, pour plusieurs raisons :</p> <p>Il y a très peu de remboursements de licences.</p> <p>Cette disposition profitera aux clubs et ne sera pas nécessairement communiquée</p>	<p>Prolonger la licence jusqu'à juin 2022 pourrait permettre de fidéliser les licencié·e·s pour qui la FSGT fait l'effort mais risque d'affaiblir et de mettre en danger la fédération.</p> <p>Par ailleurs, il faut ajouter : complexité informatique et de lisibilité d'un tel système.</p>	<p>Communiquer nos décisions aux clubs et communiquer davantage sur le sens de l'adhésion.</p> <p>Etudier le gel ou réduction de l'affiliation qui a moins d'impact financièrement et s'adresse aux clubs.</p> <p>Étudier la mise en place d'une</p>

<p>aux licencié-e-s et les clubs pourraient ne pas répercuter l'effort.</p> <p>La licence est un acte de solidarité et de mutualisation.</p> <p>Son coût reste modeste sur une saison, alors que les adhésions de clubs peuvent dépasser plusieurs centaines d'euros.</p> <p>L'impact d'une telle mesure fragiliserait profondément la fédération.</p>	<p>Il ne faut pas utiliser toutes les ressources disponibles de la fédération et des comités pour compenser les pertes d'une année blanche, mais plutôt retravailler sur le sens politique de l'adhésion. Les réserves des comités et de la fédération doivent permettre de compenser les pertes cette saison mais doivent ensuite être consacrées en priorité à l'investir dans le développement des activités.</p> <p>Risque de perte ou baisse de subvention à prendre en compte dans les prévisions.</p>	<p>affiliation ou licence solidaire, et permettre aux clubs ou pratiquants d'avoir une contribution volontaire plus importante que le coût actuel de l'affiliation et de la licence, ou verser un don. La licence libre est également une pratique dans certains clubs.</p> <p>Soutenir les clubs sur les aides disponibles.</p> <p>Renforcer les financements externes : appels à projet et des solutions financières possibles, par exemple envisager un emprunt 0% prêt d'État - à revendiquer - qui engagerait l'ensemble des structures de la FSGT à lisser sur plusieurs années, toutes les options avancées par la Ministre en matière de soutien à l'emploi, voire également à revendiquer des aides à la hauteur de l'enjeu...</p> <p>Baisser les tarifs d'engagement</p> <p>Si prolongation de la licence, licence à 25, 50 ou 75% pour 2021-2022</p> <p>Une affiliation/licence de 6 mois (janvier-juin) - en ayant conscience que cela "pénalise" ceux qui ont "joué le jeu" de l'affiliation dès la rentrée, mais peut-être nécessaire pour faire "revenir" les hésitants ?</p> <p>Prévoir un étalement des paiements de la cotisation</p> <p>Penser des tarifs en fonction des revenus, mais dans la réalité beaucoup de clubs s'organisent sur ce principe.</p> <p>Valoriser la dimension de l'économie sociale et solidaire d'une fédération telle que la FSGT.</p>
--	--	---

		<p>Renforcer la démarche de concertation. Il faudrait notamment associer les clubs à la réflexion en accord avec le principe de responsabilité cher à la FSGT.</p> <p>Quid de l'augmentation des assurances ? Comment prendre en compte la diversité des situations (comités avec ou sans salarié, grands clubs/petits clubs) ? Comment <u>raisonner sur trois saisons</u> pour étudier la faisabilité des différentes propositions (comment augmenteront les affiliations/licences sur les saisons suivantes ?)</p>
--	--	--

[Lien vers les comptes-rendus des groupes.](#)

POLITIQUE FINANCIÈRE ET RESSOURCES COMMUNES

COMPTES NATIONAUX 2018 / 2019

Cette séquence a pour objet de présenter les comptes nationaux 2018 / 2019 en vue de leur approbation par l'Assemblée générale.

Les comptes de la saison 2018 / 2019 s'inscrivent dans la stricte continuité des comptes de la saison précédente, en se distinguant seulement par une amplification de la tendance excédentaire du compte de résultat. Passé de 0,5 % en 2016 / 2017 à 5 % en 2017 / 2018, le taux du résultat net rapporté au total des ressources atteint 7 % en 2018 / 2019.

Les raisons de cet excédent sont identiques à la saison précédente et liées à un décalage entre les dépenses prévues dans le budget initial et la réalité des dépenses réalisées :

- Une masse salariale moins importante que prévue en raison d'un nombre moyen de postes de travail occupés au cours de la saison en-deçà du nombre prévu : 29,80 au lieu de 31,13.
- Une sous-utilisation de la dotation attribuée au domaine des activités sur la durée du cycle budgétaire 2016 / 2019 : 575 815 € utilisés pour 708 412 € attribués.

Ce résultat excédentaire était qualifié de conjoncturel la saison dernière. Est-ce toujours le terme adapté alors que pour une deuxième saison consécutive, l'excédent est important ?

Le caractère conjoncturel était déjà à relativiser dans l'analyse des comptes 2017 / 2018. N'y avait-il pas une explication plus profonde à la sous-utilisation de sa dotation disponible par le domaine des activités ? Explication qui serait liée à un manque de forces humaines salariées pour mettre en œuvre ou accompagner la mise en œuvre des actions et projets ?

Cette interrogation et le constat d'un excédent important pendant deux saisons consécutives incitent à essayer d'occuper la totalité des postes de travail disponibles. Cela aurait le double effet d'augmenter le montant de la masse salariale et probablement le taux d'utilisation de la dotation aux pôles, domaines, secteurs et EFT, conduisant ainsi à une utilisation plus complète des ressources disponibles et une meilleure mise en œuvre du projet fédéral !

Lien vers la [note détaillée](#) et les [principaux documents financiers 2018 / 2019](#).

A l'issue de la présentation, il est procédé aux votes :

Comptes nationaux 2018 / 2019 : adopté moins une abstention (108 votants)

Affectation du résultat en report à nouveau : adopté moins une abstention (108 votants)

BUDGET NATIONAL PRÉVISIONNEL 2020 / 2021

La baisse très importante des effectifs cette saison en raison de la crise sanitaire et sociale n'est pas sans conséquence sur le budget national : les ressources propres issues des affiliations et des adhésions seront en forte baisse.

Le montant des cotisations fédérales est évalué à 1 670 000 €, se basant sur une baisse en fin de saison des affiliations de 5 % et des adhésions de 25 %. Cela représente une perte de 570 000 € par rapport à la saison 2018 / 2019 (- 25 %).

Pour faire face à la situation exceptionnelle à laquelle la Fédération est confrontée cette saison et "absorber" cette baisse des ressources, il est décidé de prélever sur les réserves financières à hauteur de 536 000 €.

Cette orientation permet de préserver les capacités humaines du siège fédéral à hauteur de 31,43 postes ETP (équivalent temps plein) et ses capacités d'action. Malgré la crise sanitaire qui risque de perturber encore beaucoup la mise en œuvre des actions et projets portés par les pôles, domaines et EFT, le choix est fait de ne pas anticiper les annulations, reports, mises en œuvre partielle, pour préserver une dynamique volontariste. Et si finalement les dotations attribuées aux pôles, domaines et EFT n'étaient pas utilisées dans leur globalité, cela permettrait de réduire d'autant le déficit d'exploitation.

La solidité financière des comptes nationaux permettra, en complément de ce prélèvement sur les réserves, d'abonder un éventuel fonds de solidarité FSGT, si cela se mettait en place selon des modalités à définir.

Enfin, ce prélèvement sur les réserves sera sans conséquence sur les ressources communes FSGT. Leur montant pour la saison en cours s'élève (à minima) à 125 000 €. Ce montant est principalement constitué des parts régionales non versées et de l'aide au fonctionnement attribuée par l'ANS.

Lien vers la [note](#) détaillée de présentation et d'analyse.

A l'issue de la présentation, il est procédé au vote :

Budget national initial 2020 / 2021 : adopté moins une abstention (108 votants)

Situation financière des comités et ligues

Compte-tenu de la durée réduite de l'AG, il a été décidé cette année de ne pas faire une présentation orale des situations financières des comités et ligues. Une [note](#) est cependant disponible.

Il est apparu plus pertinent de consacrer le temps disponible à l'élaboration d'une politique financière en temps de crise qu'à l'analyse des comptes 2018 / 2019 ne reflétant en rien la situation actuelle des structures départementales et régionales.

Il est d'ailleurs rappelé que dans le contexte actuel, il est particulièrement important de transmettre le plus tôt possible les documents financiers afin de pouvoir disposer rapidement d'une vision aussi précise que possible des situations financières des comités et ligues. Cela sera essentiel pour pouvoir agir avant que les situations ne soient trop dégradées.

FONDS DE SOLIDARITÉ FSGT ET COTISATIONS FÉDÉRALES

Présentation de la séquence

La crise sanitaire et son corollaire, l'interruption des activités, ont des conséquences financières graves sur les associations sportives et sur les structures de la FSGT. Il était donc nécessaire, lors de cette AG, de commencer à s'organiser pour faire face à cette crise dont nous ne sommes qu'aux prémices.

Neuf groupes ont travaillé sur des propositions de réponse face à deux enjeux portant sur deux temporalités distinctes :

- le court terme et l'urgence de maintenir l'activité des comités pendant la crise en créant un fonds de solidarité FSGT. A partir d'un [document préparatoire](#), il s'agissait de répondre à trois questions : un fonds de solidarité FSGT pour qui ? Un fonds de solidarité FSGT pour quoi faire ? Un fonds de solidarité FSGT, comment l'alimenter ? L'objectif était de valider des principes, la concrétisation ne pouvant se faire qu'après un travail complémentaire d'ici à l'AG 2021, basé notamment sur ces travaux de groupe.

- le moyen terme et la stratégie de reprise. C'est une crise structurelle et non conjoncturelle qui nécessite d'avoir une réflexion sur plusieurs saisons. Sur cette période, il faudra à la fois entretenir la confiance avec les clubs et les pratiquants, notamment en prenant des dispositions autour des affiliations et des licences, et penser une stratégie financière adaptée sur le moyen terme, à l'échelle de deux ou trois saisons. L'objectif du travail en groupe était, sur la première dimension, d'identifier un ou deux axes de travail à traiter en priorité, sur la base de la synthèse des échanges ayant eu lieu la veille. Sur la seconde dimension, il s'agissait de définir des modalités pour avoir un maximum de visibilité sur les situations financières à l'échelle de deux ou trois saisons et de décider si une hausse des cotisations la saison prochaine, voire au-delà, était envisageable (éventuelle hausse à valider lors de la prochaine AG).

Traiter de ces trois thématiques (fonds de solidarité FSGT, dispositions autour des affiliations et des licences et évolution des montants de cotisations) lors d'un même temps de travail était nécessaire car elles sont liées : les choix portant sur l'une auront des conséquences sur les deux autres (et inversement).

Avant de partir en groupes, quelques éléments de compréhension et d'analyse ont été donnés sur la situation financière des structures, situation solide, grâce à une politique financière basée sur l'autonomie. La FSGT ne dépend pas, ou pas excessivement, de ressources extérieures pour fonctionner.

La solidité financière peut être caractérisée par le montant global des fonds associatifs rapporté au budget de fonctionnement. Si l'on regarde structure par structure (voir le [tableau récapitulatif](#)), seule une poignée ont un ratio fonds associatifs / dépenses annuelles inférieur à 1. Or, les fonds associatifs sont de bons indicateurs de la solidité d'une structure.

Mais sur un versant plus négatif, le montant des pertes va être très important : une baisse de 30 % des effectifs entraînerait une baisse de 1,2 M€ des ressources d'affiliation et d'adhésion de la Fédération. De plus, l'impact va au-delà des ressources d'adhésion : les droits d'engagement, les marchés publics, etc, vont baisser également.

La bonne santé financière relative de la Fédération permet de ne pas être dans l'urgence face à la crise en cours. L'utilité immédiate d'un fonds de solidarité n'est pas forcément évident. Mais paradoxalement, une attente trop longue dans sa mise en place risquerait de placer certaines structures au pied du mur si les moyens nécessaires pour agir étaient devenus insuffisants.

Synthèse des travaux de groupes

Le fonds de solidarité FSGT pour la sauvegarde de l'activité des structures FSGT

La proposition de création d'un fonds de solidarité FSGT est très largement soutenue par les participants afin de faire jouer la solidarité : de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins, sur le modèle de la Sécurité sociale.

Ce fonds concernerait les comités et ligues. Compte-tenu des difficultés importantes que vont rencontrer ceux-ci dans les prochains mois, probablement supérieures à celles auxquelles les clubs pourraient être confrontés, l'idée initiale d'un soutien aux clubs n'est plus privilégiée (sans être totalement exclue, pour certaines situations particulièrement urgentes). D'autant que les crédits de l'ANS dans le cadre de la campagne PSF – FSGT 2021 pourront, *eux*, être utilisés pour soutenir les clubs.

Il est indispensable de préciser les modalités d'utilisation des ressources mutualisées : si le maintien des postes de travail est prioritaire, les structures sans salarié·e·s devront également être soutenues, en évitant par exemple l'annulation de projets prévus à court ou moyen terme. A partir de principes communs, des études au cas par cas sont privilégiées afin de comprendre les causes et la réalité des difficultés rencontrées en vue de prendre des mesures adaptées dans la durée. Disposer des documents financiers des structures concernées sera également nécessaire pour garantir la transparence des décisions prises et nourrir la confiance en ce fonds de solidarité FSGT. De plus, avant d'utiliser le fonds de solidarité, il faudra s'assurer que les comités employeurs ont bien eu recours aux différentes aides de l'Etat, notamment l'activité partielle et le fonds de solidarité national.

Le fonds de solidarité FSGT pourrait être abondé par une participation (limitée) de chaque structure. Un prélèvement limité (de 1 à 2%) est évoqué. Un taux spécifique par structure pourrait être défini en fonction de la solidité financière (rapport entre le montant des réserves et les ressources annuelles par exemple). Un prélèvement de 1 % sur les réserves financières de l'ensemble des structures permettrait de récolter entre 50 000 et 80 000 €.

Une part des cotisations fédérales pourrait également contribuer à alimenter le fonds de solidarité FSGT.

Une contribution obligatoire de chaque structure paraît nécessaire pour donner tout son sens et sa fonctionnalité à ce fonds de solidarité FSGT. Un deuxième niveau de contribution est suggéré, sur la

base du volontariat celui-là, pour dépasser la seule réponse à l'urgence et envisager des projets communs solidaires.

Il est en tout cas nécessaire de trouver des modalités qui préservent la maîtrise des structures sur leurs fonds associatifs d'une part, qui évitent un simple jeu d'écriture comptable d'autre part, consistant à percevoir une contribution importante des plus grosses structures à qui serait reversé un montant équivalent en tant que principales structures en difficulté .

Au-delà d'une mutualisation de ressources budgétaires, il faut également penser mutualisation de forces humaines salariées, de moyens logistiques, penser collaborations sur des projets de développement, etc.

A noter enfin que la solidarité pourra également s'exprimer à l'avenir à travers la création d'une quatrième part de la cotisation, comme envisagé depuis l'AG 2017. Cela servirait à abonder un budget fédéral dont l'objet, cette fois, ne serait pas de répondre à l'urgence en temps de crise mais d'inscrire dans la durée la stratégie de mieux faire fédération à travers des projets portés par les Espaces fédéraux territoriaux et / ou des postes de travail dédiés.

Affiliations, licences et cotisations

En rappelant au préalable que les décisions ne seront prises que lors de l'AG 2021, la deuxième partie du travail en groupe a porté sur les dispositions à prendre pour soutenir les clubs et les pratiquants dans le contexte actuel. Ces dispositions doivent être construites en prenant également en compte les difficultés des comités et ligues. Il en ressort qu'il ne paraît pas pertinent d'aller vers un remboursement des cotisations pour la saison en cours ou vers la gratuité pour la saison prochaine. Cela irait à l'encontre du sens de la cotisation comme adhésion au projet associatif mais surtout, cela mettrait en péril la FSGT sur le plan financier. Sont en revanche évoquées une licence pour la période de janvier à août 2021 ou une « remise » la saison prochaine en faveur des clubs et pratiquants déjà présents cette saison, comme forme de reconnaissance de leur soutien dans la période actuelle. Plus difficiles à mettre en œuvre techniquement, des cotisations à prix libre et des dons sont également envisagés.

Dans ce contexte, il ne paraît pas pertinent d'aller vers une hausse des montants des cotisations fédérales la saison prochaine. Cela ne serait évidemment pas sans conséquence sur les structures de la FSGT en termes budgétaires. Un travail d'analyse est à poursuivre d'ici à la prochaine AG pour prendre en compte ces différents éléments et aller vers une prise de décision, en essayant de construire une stratégie d'évolution des montants sur plusieurs saisons afin d'éviter des hausses soudaines.

Concernant les cotisations d'assurance, il est retenu de proposer une hausse minimale (entre 0.30 et 0.50 €) lors de la prochaine AG afin de répartir sur les pratiquants la hausse du montant de la prime d'assurance responsabilité civile datant de septembre 2018. Il est normal que les pratiquants qui bénéficient du service associatif des assurances participent à son financement.

Quelques soient les décisions prises, il sera important de largement communiquer auprès des clubs et des pratiquants, lorsqu'ils sont concernés, pour en expliciter le sens.

Quelque soit la concrétisation de toutes des mesures envisagées, l'AG insiste sur la nécessité d'une mobilisation plus forte de l'État et des collectivités territoriales face à l'enjeu de sauvegarde des associations sportives fédérées, sur la nécessité d'une communication en interne pour informer sur les dispositifs existants et à venir et sur l'importance de les utiliser.

Parmi les mesures proposées par les pouvoirs publics, est évoqué le prêt garanti par l'Etat (PGE). Il est important de noter que ce dispositif est surtout utile en cas de difficulté de trésorerie mais qu'il s'agit bien d'un emprunt devant être remboursé.

CAMPAGNE PLAN SPORTIF FÉDÉRAL (PSF) – FSGT 2021

Retour sur la campagne 2020

Nouvelles modalités d'attribution des ex-crédits CNDS

Il est important de rappeler que les nouvelles modalités d'attribution des ex-crédits du CNDS sont une conséquence directe de la réforme de la gouvernance du sport et notamment la volonté d'une gouvernance plus partagée entre les acteurs du mouvement sportif (État, Fédérations sportives et clubs, collectivités territoriales et entreprises.)

La FSGT s'est opposée à cette réforme impulsée par le gouvernement d'Édouard Philippe, car sous couvert de gouvernance partagée, on assiste en fait à un retrait de l'État du Sport pour tous. L'État affirme une stratégie de soutien au très haut niveau pour les JOP 2024, inspirée de la Grande Bretagne pour les JO de Londres de 2012 (voir SPA n°623 - d'octobre 2018, dossier "Libéraliser le sport pour tous, l'heure des choix").

Avec les nouvelles modalités d'attribution des ex-crédits CNDS, les fédérations sportives dans leur ensemble et la FSGT en particulier, font le travail des agents des directions départementales. Elles interviennent directement dans la répartition de fonds publics en instruisant les demandes de subventions des clubs affiliés et des comités et leurs avis sont quasiment définitifs dans la décision d'attribuer ou non les financements. L'ANS garde cependant la maîtrise des montants des enveloppes globales ainsi que des grandes thématiques d'attribution. Malgré sa position critique, la FSGT n'a pas eu le choix, puisque le dispositif est devenu obligatoire en 2020.

L'analyse de la campagne 2020 PSF-FSGT doit donc être replacée dans ce contexte politique général et la FSGT doit poursuivre le débat sur la stratégie générale du gouvernement en interne et avec les autres acteurs du mouvement sportif et continuer à faire entendre ses revendications et ses propositions.

Déroulement de la campagne 2020

La FSGT a pu définir certaines règles, mais elle a dû appliquer un cahier des charges strict, proche de ce qui faisait dans le cadre de l'ex-CNDS, imposé par l'ANS à toutes les fédérations :

- la diffusion d'un Plan Sportif Fédéral
- l'instruction par des commissions territoriales et par une commission nationale
- l'utilisation de compte asso avec les mêmes exigences que pour le CNDS
- le seuil de 1500€
- la sanctuarisation des financements des DOM - ROM

L'enveloppe globale attribuée par l'Agence Nationale du Sport à la FSGT était équivalente à celle de 2019 + 10% (voir tableau ci-dessous).

Face à ces conditions imposées par l'ANS, la FSGT s'est organisée de manière collective en deux temps. Dans un premier temps, l'AG 2019 a mandaté un collectif composé de responsables de différents comités départementaux et régionaux et du siège volontaires pour mettre en place la 1ère campagne PSF FSGT. Ce collectif a pris le nom de Collectif cotisations et ressources communes (CCRC) et il faut souligner l'important travail de préparation accompli entre juin 2019 et mars 2020, dans un très bon esprit et alors même que ce travail se rajoutait aux autres activités et responsabilités de ses membres. Dans un second temps, à partir du lancement de la campagne PSF proprement dite, en avril 2020, il a été mis en place des commissions territoriales pour examiner les demandes des clubs et une commission fédérale pour examiner les demandes des comités départementaux et régionaux.

Pour la première année de ce nouveau fonctionnement, la FSGT a pris la décision de reconduire les enveloppes territoriales de 2019, avec une petite marge de manœuvre pour prendre en compte des demandes de nouveaux clubs et de nouveaux comités.

Sur les principaux chiffres (nombre de clubs, comités et ligues soutenus, montant de l'enveloppe globale, répartition de l'enveloppe, etc).

Tableau 1 : Financements PSF FSGT 2020 et nombre de clubs / comités retenus

	2019		2020	
Enveloppe totale	563 225 €		600 405 € (+10%)	
Répartition clubs / comités	montant de l'enveloppe clubs 287 594 € soit 51 %	montant de l'enveloppe comités 275 631 € soit 49 %	montant de l'enveloppe clubs 319 574 € soit 53 %	montant de l'enveloppe comités 280 831 € soit 47 %
Nombre de clubs / comités financés	75 clubs	29 comités	140 clubs	31 comités

Tableau 2 : Poids des financements PSF - FSGT (parts territoriales) dans les budgets des comités départementaux et régionaux (*chiffres arrondis 2018-2019*)

	Ressources totales des CD et Régions (cotisations, subventions, engagements ...)	Ressources de subventions des CD et Régions (Municipalité, Départements...)	Ressources de subventions PSF FSGT (ex-CNDS) des CD et Régions
Comités Caté.1	190 000 €	41 000 €	1500 €
Comités Caté.2	1 090 000 €	117 000 €	31 000 €
Comités Caté.3	4 450 000 €	1 155 000 €	197 000 €
Régions	910 000 €	251 000 €	60 000 €
Total	6 640 000 €	1 564 000 €	289 500 €

Ce tableau permet de mesurer le poids des financements du PSF FSGT dans l'ensemble des ressources FSGT. Les subventions touchées dans le cadre du PSF (ex-CNDS) représentent environ 20 % de l'ensemble des subventions et environ 5 % de l'ensemble des ressources des CD et Régions FSGT.

Évaluation de la campagne PSF - FSGT 2020

Évaluation de la campagne PSF 2020 avec les Comités et les commissions territoriales FSGT

La campagne PSF 2020 a mobilisé de nombreux acteurs de la FSGT, bénévoles et salariés, pour construire les dossiers de demande de financement d'une part et pour instruire les dossiers et donner un avis sur leur financement d'autre part. Il est évident que les membres des commissions ne pouvaient en aucun cas participer à l'examen de leur propre dossier (principe de neutralité). Une série de rencontres en visio entre les membres de la commission nationale et des commissions régionales est en cours pour tirer les enseignements de cette première campagne PSF et pour améliorer les prochaines.

Cette série de rencontres fait émerger les éléments suivants :

- points positifs de la campagne 2020
- => A permis aux Comités de (re)travailler et/ou renforcer le lien avec les clubs sur le projet associatif.
- => Avoir un travail commun entre Comités.
- => Dans certains endroits où il n'y avait pas de commission territoriale, le ou les Comités vont s'organiser pour tenter de mettre en place une Commission territoriale départementale et/ou régionale.
- => Dans l'ensemble, l'accompagnement fédéral a été suffisant dans ce nouveau processus.
-
- difficultés, points à améliorer
- => Difficultés parfois dans la rédaction des projets et/ou entre le budget de l'action et le budget du comité ou du club.
- => Pour les clubs doublement affiliés, manque de visibilité des projets déposés sur d'autres fédérations afin de ne pas avoir des doubles financements sur un même projet.
- ⇒ le montant minimum de 1 500 € est problématique pour de petites structures pour qui un montant de subvention de 500 € ou 1 000 € pourrait être utile.
- => Mieux communiquer et si possible plus en amont sur les modalités de la campagne et les crédits FSGT.
- => Quid des nouvelles demandes si l'enveloppe financière reste à l'identique.
- => Inquiétude pour le bilan et l'évaluation en raison du contexte sanitaire.

Évaluation des actions 2020

L'évaluation est une phase essentielle de tout projet, la campagne ANS constitue une opportunité pour faire progresser l'ensemble des structures sur ce point, car souvent à la FSGT on a tendance à prioriser le savoir faire au détriment du faire savoir.

L'évaluation comporte 2 dimensions :

- Faire savoir pour rendre des comptes aux partenaires et financeurs.
- Faire savoir pour valoriser son action, donner du sens, mobiliser et progresser.

La priorité se situe sur cette deuxième dimension, mais ce n'est pas contradictoire avec le travail à fournir pour évaluer les actions de la campagne ANS tout en se dotant d'un outil de suivi pour mieux « faire fédération », en optimisant nos ressources communes, en justifiant nos choix et en préparant au mieux notre futur.

Ce travail sera d'autant plus important que si, en 2020, nous avons essentiellement opté pour le renouvellement et la continuité, en 2021 nous devons faire des choix et arbitrages nécessitant de se doter d'outils adaptés.

La commission territoriale du comité 13 s'est portée volontaires pour mener un travail d'expérience pilote, pour se doter d'outils opérationnels d'évaluation qui pourraient être repris pour l'ensemble des structures. Ces outils suivent 3 idées directrices :

- Faire simple, ce qui est souvent le plus compliqué...
- Faire utile en lien au cahier des charges du CERFA...
- Faire proactif pour intégrer l'évaluation dès le début du projet...

Aussi, nous avons émis une première mouture qui sera finalisé tout prochainement en 3 parties :

- Présenter de façon simplifiée les éléments essentiels de l'action (QQOQCP : Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Pourquoi ?).
- Constituer un budget dédié à l'action et en justifier l'utilisation.
- Relier qualitativement l'action à ses objectifs d'origine.

Tout ceci évidemment dans un contexte particulier de la pandémie nécessitant toute la compréhension

et bienveillance de l'attention à porter aux actions, même si nous savons que beaucoup de dimensions de terrain ont été freinées, nous savons également toute l'innovation dont nous avons su faire part pour nous adapter, voire en profiter pour en améliorer le sens et le fond, c'est dans notre ADN.

Alors tenez-vous prêts pour un envoi imminent.

Campagne 2021

Projet associatif de la FSGT (PAF)

Ce document n'est pas appelé à être modifié significativement chaque saison. Il est cependant envisagé d'y apporter des ajustements en fonction des remarques qui pourraient être formulées par les comités et commissions territoriales.

Plan sportif fédéral (PSF) 2021

2021 sera dans la continuité de 2020. Les délais étaient trop courts pour modifier significativement les choses. De plus, la continuité permettra aux clubs de mieux s'approprier nos priorités d'action.

De plus, le contexte ne se prête pas aux nombreux changements. En 2021, les clubs auront comme priorité de se relancer. L'ANS devrait permettre d'apporter un soutien en ce sens. La priorité 2021 de l'ANS est à la solidarité, il y a donc un maintien des objectifs mais l'enjeu premier est de maintenir l'activité.

En revanche, l'objectif sera de valider lors de l'AG 2021 le PSF – FSGT 2022 afin de donner le temps aux structures de la FSGT de se l'approprier et d'élaborer des projets adaptés.

Evolution des modalités de répartition et d'utilisation des crédits de l'ANS

La possibilité d'utiliser une partie des crédits pour soutenir les clubs ou comités en difficultés ayant été annoncée par l'ANS, il faut maintenant en définir les modalités pratiques.

Au-delà de l'urgence, le CCRC propose de réduire les thématiques soutenues afin de moins se disperser dans la mise en œuvre du projet de la FSGT. Cela passerait par une évolution du PSF – FSGT au plus près des priorités du projet FSGT, par l'élaboration d'une feuille de route et par de nouvelles modalités de répartition des crédits de l'ANS. Un travail sur les critères est également envisagé pour permettre de justifier les choix plus facilement.

Calendrier

La volonté est d'avancer le plus tôt possible dans l'année l'ouverture de la campagne, afin d'éviter d'avoir à étudier les dossiers en mai / juin, période (normalement) chargée. Cela a été indiqué à l'ANS qui étudie la demande. Il sera de toute façon possible de communiquer en direction des clubs plus tôt que cette année.

SÉQUENCE D'INFORMATION

ÉVOLUTION DES CONTRÔLES ANTI-DOPAGE

Par Jacques Woiffard

Depuis mars 2019, l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) a repris le traitement des dossiers lorsqu'il y a un contrôle positif sur une épreuve qu'elle soit départementale, régionale ou nationale et cela pour toutes les fédérations.

Si un cas positif est avéré sur une épreuve à la FSGT, ce n'est plus la commission de première instance qui traite le dossier mais l'AFLD et il en est de même de la commission d'appel.

Les décisions sur les cas positifs de notre fédération nous sont transmises pour application. Concernant les décisions dans les autres fédérations, nous ne les recevons plus, il nous appartient d'aller vérifier sur le site de l'AFLD les décisions disciplinaires prises, nous ne sommes plus prévenus. Et ce même lorsqu'une décision est étendue aux autres fédérations.

Cette vérification est faite régulièrement par Jacques Woiffard. Mais chacun·e peut aussi aller consulter les décisions sur [le site de l'AFLD](#). Toutes les décisions publiées sur le site restent accessibles pendant toute la durée de la sanction.

Donc il n'y a plus de commission de première instance et d'appel et cela il en est de même dans toutes les fédérations. Je pense que les commissions du dopage de notre fédération ne sont pas dissoutes au cas où il y aurait une revoyure de l'agence à remettre en place ces commissions. La décision appartient à la DFC.

Un règlement à l'organisation des contrôles et à la lutte contre le dopage est en cours d'écriture et sera à valider lors de l'AG d'avril 2021. Il comportera les thèmes suivant :

- Organisation des contrôles
- Désignation des personnes à contrôler
- Déroulement des contrôles
- Locaux affectés aux contrôles et prélèvement
- Le délégué fédéral
- Escortes

Outils utiles :

- [Mini-guide de l'antidopage \(AFLD\)](#)
- [Dépliant FSGT sur le comportement à tenir lors d'un contrôle](#)
- [Page dopage sur le site de la FSGT avec tous les contacts et documents utiles](#)

Pour toutes vos questions concernant le dopage, il faut s'adresser à Mélanie (melanie.pieters@fsgt.org), secrétaire de la commission dopage, qui transmettra vos demandes à Emmanuel Léonard et Jacques Woiffard.

Concernant l'attestation pour les mineurs, ce n'est pas la FSGT qui la demande, mais c'est le code du sport et l'AFLD qui nous l'impose. Elle est valable pour toute la saison sportive et tous les contrôles, des épreuves du week-end aux championnats mais est à refaire chaque année jusqu'à la majorité.

VERS LES ÉLECTIONS DE LA DFC ET L'AG 2021

Par Gérard Dizet

L'AG 2020 aurait dû se tenir les 27, 28 et 29 mars à Mandelieu-la-Napoule mais en raison du confinement lié à la pandémie de la Covid-19, elle a lieu en visio les 13 et 14 novembre. L'AG 2021 se tiendra à Mandelieu-la-Napoule, dans le lieu prévu pour l'AG 2020, du 09 au 11 avril 2021.

En ce qui concerne la Direction Fédérale Collégiale (DFC), les élections se dérouleront lors de la prochaine AG de 2021.

Afin de constituer la nouvelle DFC, des échanges ont eu lieu dès septembre 2019, afin de savoir si les membres actuels souhaitent poursuivre leur mandat. Maud Corso nous a informé qu'elle ne souhaitait pas effectuer un second mandat en raison de désaccords sur le fond et de divergences sur les modalités de prise en charge de responsabilités par les salarié.e.s du siège fédéral au sein de la DFC.

La DFC n'ayant pas été en mesure de fournir des réponses adaptées pour permettre une implication de Maud dans des conditions lui paraissant satisfaisantes, il est alors apparu préférable d'acter un retrait de Maud de la DFC tout en continuant à travailler ensemble pour mener à bien projets ou initiatives.

Tenant compte du report de l'élection de la DFC ainsi que du fait que deux candidatures ont émergé et avaient été validées par la Commission de Renouvellement des Organismes de Direction (CROD), sur leur proposition, et en accord avec la DFC, ces deux personnes ont été cooptées pour la durée restante du mandat (avril 2021). Il s'agit de :

- Violaine LITZLER, du comité département du Haut-Rhin (68) ;
- Thomas VALLE, salarié du siège fédéral et coordonnateur du PACS.

Cette cooptation est permise par l'article 10 des statuts de la Fédération mais doit être validée par l'AG qui suit cette cooptation. Nous proposons donc cette cooptation au vote de l'Assemblée générale.

Cooptation de Violaine Litzler et Thomas Valle à la DFC :
Votée moins une abstention (108 votants)

Par ailleurs nous proposons que le mandat de la CROD soit lui aussi prolongé en vu de l'AG électorale reportée à 2021.

Prolongation de la CROD jusqu'à l'AG de 2021 :
Votée moins une abstention (108 votants)

REMERCIEMENTS

La Direction Fédérale Collégiale remercie chaleureusement l'ensemble des participant·e·s aux travaux pour leur assiduité, contribution et bienveillance. Un tiers de ces participant·e·s a participé activement à la préparation et à l'animation des travaux.

Merci également à tous les animateurs et animatrices, ainsi qu'à celles et ceux qui ont animé les séquences en plénière.

Merci à Mélanie Pieters pour la gestion technique des travaux.

PARTICIPATION

NOM Prénom	Structure représentée
ALLARD Michel	Comité 13 – Bouches Du Rhône
AMINTAS Alain	Commission Fédérale d'Activités – SCAM
ARAGNOUET-RICCARDI Quentin	Club - Association Sportive & Gymnique de Bagnolet (ASGB)
ARRAMON Valéry	Commission Fédérale d'Activités – Collectif enfance et famille
BACARI Nadjibou	Comité 92 – Hauts-de-Seine
BAI Jean-Louis	Comité 95 – Val d'Oise
BANSARD Gérard	Comité Régional Normandie
BEGUIER Jean Noel	Comité 79 – Poitou Charentes
BENMMAMAR Lena	Comité 95 – Val d'Oise
BENSIKHALED Farid	Comité 94 – Val de Marne
BERTHIER Arnaud	Commission Fédérale d'Activités – Sports de glisse
BLANCHET Pascal	Commission Fédérale d'Activités – Volley-ball
BONNET OULALDJ Emmanuelle	Direction Fédérale Collégiale
BONNIN Jean-Marie	Commission Fédérale d'Activités – Vélo
BOUBOUNE Joseph	Comité 971 – Guadeloupe
BOUCHET Myriam	Siège fédéral – Pôle des Activités et Culture Sportive (PACS)
BOUCHEZ Didier	Commission Fédérale d'Activités – Tir à l'arc
BOUTEILLER Dany	Comité 10 – Aube
BREZOT Hervé	Siège fédéral – Publications
CALLAREC Jacques	CTS
CANILLOT Michel	Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes
CARIBONE Alexandre	Comité 13 – Bouches Du Rhône
CHAIZEMARTIN Marion	Siège fédéral – Domaine International (D3)
CHAROLLAIS Jean-Noël	Commission Fédérale d'Activités – SCAM
CHAUDEAU Guy	Commission Fédérale d'Activités – Pétanque
CHEMINET Jean-Luc	Commission Fédérale d'Activités – Natation
CHEVAU David	Comité 75 – Paris
CHEVIT Benjamin	Direction Fédérale Collégiale
COINTY Guillaume	Comité 73 – Savoie
COLL Jean Pierre	Comité 13 – Bouches Du Rhône
CONRAUD Guillaume	Siège fédéral – Pôle des Activités et Culture Sportive (PACS)
CORSO Maud	Siège fédéral – Domaine formation (D4)
COURANT Josette	Comité 94 – Val de Marne
COUVIDOU Philippe	Commission Fédérale d'Activités – Football
CREMONESI Michel	Siège fédéral – Domaine formation (D4)
CREN Claude	Comité 29 – Finistère
DAVOINE Alain	Comité 38 – Isère
DE LONCHAMP Thierry	Siège fédéral – Domaine International (D3)
DEBBOUZA Mohammed	Direction Fédérale Collégiale
DELAMARE Michel	Comité 76 – Seine Maritime - Le Havre
DELAMARE Nicole	Direction Fédérale Collégiale
DELARU Joël	Comité 11 – Aude
DELGADO Bernard	Comité 65 – Hautes-Pyrénées
DELGADO Michelle	Direction Fédérale Collégiale / Comité 65 – Hautes-Pyrénées
DENIS Cathy	Siège fédéral – Pôle Vie Associative Fédérée (PVAF)
DESBOIS Anthony	Commission Fédérale d'Activités – Badminton
DESMET Hubert	Comité Régional Hauts-de-France
DIZET Gérard	Direction Fédérale Collégiale / Pôle Vie Associative Fédérée (PVAF)
DOUET GUÉRIN Mylène	Siège fédéral – Pôle des Activités et Culture Sportive (PACS)

DUFOUR Jérémy	Siège fédéral – Système d'Information
DUSART Monique	Comité 59 – Nord
ELLES Gilbert	Commission Fédérale d'Activités – Tennis de table
ESBRI Carine	Siège fédéral – Domaine formation (D4) / CTS
ESCORNE Nicolas	Commission Fédérale d'Activités – Omniforces
FARIZIER François	Comité 30 – Gard
FATIER Véronique	Siège fédéral – Domaine International (D3) / Espace Ressources (ER)
FAUCHON Jean-Yves	Direction Fédérale Collégiale / Comité 13 – Bouches Du Rhône
FAURE Lionel	Comité 42 – Loire
FAUSTIN Stewen	Ligue Île-de-France
FLADENMULLER Chloé	Comité 93 – Seine-Saint-Denis
FONSECA Antonio	Direction Fédérale Collégiale
FONTENELLE Thomas	Siège fédéral – Pôle des Activités et Culture Sportive (PACS)
FRAPPART Stephanie	Siège fédéral – Pôle des Activités et Culture Sportive (PACS)
FUCHS Michel	Comité 75 – Paris
GEISSER Roland	Commission Fédérale d'Activités – Vélo
GESUALDI Madeleine	Comité 67 – Bas-Rhin
GONZALEZ Célia	Siège fédéral
GOUILLAT Baptiste	Ligue Île-de-France
GOULFERT Anne-Laure	Siège fédéral – Espace Fédéral Education à la Santé Pour Tous
GOZIN Danièle	Commission Fédérale d'Activités – Tennis
GROB Philippe	Commission Fédérale d'Activités – Plongée
GROS Pierre-Emmanuel	Siège fédéral – Système d'Information
GUILLET Helene	Commission Fédérale d'Activités – Badminton
GUILLOIN Edith	Commission Fédérale d'Activités – Pétanque
HANSS Raymond	Comité Régional Grand Est
HATTERER Jean Paul	Comité 93 – Seine Saint Denis
HUANG YING CHIN Jean Pierre	Comité 974 – Réunion
HUANG-YING-CHIN Nicole	Comité 974 – Réunion
JOUANIN Evelyne	Comité 37 Indre-et-Loire
KADI Jamil	Siège fédéral – Domaine International (D3)
KLEEMANN-WINTZ Anne-Marie	Siège fédéral – Pôle des Activités et Culture Sportive (PACS) / CFA Gym
KSSIS Nicolas	Siège fédéral – Publications
LEBOEUF Marie France	Comité 92 – Hauts-de-Seine
LEGER Vanessa	Comité 38 – Isère
LEGIER Patrick	Comité 30 – Gard
LENOIR Fabrice	Ligue Île-de-France
LHERMITTE Laetitia	Comité 62 – Pas-de-Calais
LITZLER Violaine	Direction Fédérale Collégiale / Comité 68 – Haut-Rhin
LOISELLEUX Dominique	Commission Fédérale d'Activités – Football
LOUNES Marie-Lyse	Comité 75 – Paris
LUCAS Emilie	Siège fédéral – Pôle des Activités et Culture Sportive (PACS)
MACHADO Celine	Comité 31 – Haute Garonne
MAGNIEN Marjory	Comité 69 – Rhône
MAHFOUFI Mounia	Comité 94 – Val de Marne
MAILLARD-SALIN Veronique	Comité 25 – Doubs
MALAGOLI Gérard	Ligue Alpes Méditerranée
MARANDEL Alexia	Comité 93 – Seine-Saint-Denis
MARCHAND Daniel	Comité 14 – Calvados
MASSON Marcel	Comité 73 – Savoie
MASSOT Yohan	Comité 93 – Seine-Saint-Denis
MEDJDOUB Abdenor	Comité 75 – Paris
MERRIEN Cyril	Comité 06 – Alpes-Maritimes
MINGOT Bernard	CFA – Activités Athlétiques / Marche Nordique
MONNIER Olivier	Commission Fédérale d'Activités – Volley-ball

MOUSTARD René	Club – ESV
MOUSTARD Janine	Club – ESV
MOUTON Cédric	Commission Fédérale d'Activités – Football
NOVALES Christian	Siège fédéral – Domaine formation (D4)
PANOUBE Christian	Comité 31 – Haute-Garonne
PEIRON Robert	Commission Fédérale d'Activités – RPMO (Randonnée)
PELFORT Ghislaine	Comité 31 – Haute Garonne
PELFORT Serge	Comité 31 – Haute Garonne
PERIN Fred	Comité 974 – Réunion
PERRUSSET Yves	Comité 69 – Rhône
PETITET Antoine	Siège fédéral – Domaine de la politique financière
PEYRIC Jerome	Comité 13 – Bouches Du Rhône
PIETERS Mélanie	Siège fédéral – Direction Fédérale Collégiale (assistante)
REMOND Clément	Comité 93 – Seine-Saint-Denis
RENOUX Yves	Direction Fédérale Collégiale
RIEUPET Jo	Comité Régional Bretagne
RISS Stéphanie	Comité 68 – Haut-Rhin
ROCHARD Nicolas	Commission Fédérale d'Activités – Vélo
RODRIGUEZ Pierre	Comité 58 – Nièvre
ROUAULT Yannick	Comité 61 – Orne
RUIZ Matthieu	Siège fédéral – Domaine formation (D4)
SANTOS Franck	Comité 26 – Drôme
SAVOLDELLI Josette	Ligue Nouvelle Aquitaine
STELLA Cathy	Ligue Alpes Méditerranée
TADOUNT Linda	Siège fédéral – Forces Humaines
TASSY Guillaume	Comité 06 – Alpes-Maritimes
TEDESCO Antoinette	Ligue Alpes Méditerranée
TOURNIER Sylvie	Club - Association Sportive & Gymnique de Bagnolet (ASGB)
TROHEL-HERBEL Océane	Comité 29 – Finistère
TRUPTIN Pablo	Comité 75 – Paris
TURON Betty	Comité 64 – Pyrénées-Atlantiques
UHRES Thierry	Comité 75 – Paris
VALLE Thomas	Direction Fédérale Collégiale / Pôle des Activités et Culture Sportive
VANCRAEYENEST Laëtitia	Siège fédéral – Pôle des Activités et Culture Sportive (PACS)
VERNE Christian	Comité 33 – Gironde
WOIFFLARD Jacques	Commission Fédérale d'Activités – Vélo

ANNEXES

1. [Retranscription de l'intervention de la ministre déléguée chargée des Sports, Roxana Maracineanu](#)
2. [Comptes-rendus des groupes "enseignements de la crise et stratégie à mettre en oeuvre"](#)

Groupe 1	Groupe 4	Groupe 7
Groupe 2	Groupe 5	Groupe 8
Groupe 3	Groupe 6	Groupe 9

3. [Comptes-rendus des groupes "politique financière et ressources communes"](#)

Groupe 1	Groupe 4	Groupe 7
Groupe 2	Groupe 5	Groupe 8
Groupe 3	Groupe 6	Groupe 9

4. [Comptes nationaux](#)
5. [Budget prévisionnel 2020 / 2021](#)
6. [Article "Vie fédérale : AG 2020" - Sport et plein air](#)

RETRANSCRIPTION DE L'INTERVENTION DE ROXANA MARACINEANU, MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX SPORTS

C'est avec plaisir que je participe à vos travaux et à votre ouverture qui me montre combien votre fédération est dynamique, engagée, pugnace, et dans cette période difficile sachez que nous en avons besoin et je sais apprécier à sa juste valeur ce que vous avez mis ici en images et en mots, une manière de résister pour arriver à garder le lien avec les adhérents, une manière de valoriser les compétences de vos clubs, de vos associations, dans la fédération, les compétences de vos entraîneurs, de vos encadrants, qu'ils soient bénévoles ou salariés, et l'engagement des bénévoles qui sont un élément, je le sais, essentiel de la vie de nos associations et que nous faisons attention au quotidien à préserver. Je sais combien retrouver ces compétences au sortir de la crise va être essentiel pour envisager un avenir serein.

C'est ce que nous tentons de faire au quotidien, croyez-moi, de donner des perspectives de réouverture, de retour à la normale et en même temps de pouvoir sauver à chaque moment de la crise ce qui peut l'être. Vous avez vu que dans ces mesures de reconfinement, il y a eu un changement notable que chacun peut interpréter effectivement en fonction de ses valeurs et de ce qu'il défend.

Néanmoins, je prends ça comme une victoire par rapport au mois de mars où nous avons été confinés sous le coup de la surprise, de ce virus, de la maladie, qui s'est propagée en France, nous avons pu anticiper et faire en sorte de préserver ce qui nous paraît essentiel, mais qui n'est pas le seul élément essentiel, qui est le sport pratiqué comme un métier. Non pas parce qu'il génère de l'argent mais simplement parce qu'il est le témoin au quotidien d'un engagement des acteurs qui en font leur activité principale. Chacun d'entre vous, que vous soyez investis dans le cadre associatif de manière partielle ou par passion, vous avez tous un engagement familial ou professionnel et vous savez ce que cela représente quand votre métier est mis en danger et en balance, et cela a été le cas pour les sportifs de haut niveau et sportifs professionnels, et nous ne voulions plus que cela se produise.

Je me suis attachée à défendre le métier de ces entraîneurs et de ces sportifs eux-mêmes qui pratiquent le sport à haut niveau. Evidemment, il y a toute une économie liée au sport spectacle dont vous parlez aujourd'hui et que vous semblez, de ce que je comprends, remettre en question, sachez que sans cette économie du sport qui nourrit beaucoup le sport associatif et qui fait ruisseler une partie, peut-être pas suffisante j'en conviens, de cet argent du sport spectacle vers le sport amateur est essentiel pour que le sport amateur puisse exister et faire son activité malgré le confinement.

C'est pour cela que jusqu'à quelques semaines je me suis battue et j'ai obtenu qu'à minima 50% de l'activité associative, c'est-à-dire l'activité pour les mineurs puisse être préservée. Si aujourd'hui, ce n'est plus le cas depuis quelques semaines, c'est parce qu'il y a une notion nouvelle qui est entrée en ligne de compte, celle de limiter les brassages pour les jeunes et les enfants, les limiter à une seule classe, c'est à dire la classe qu'ils fréquentent à l'école, éventuellement un deuxième groupe classe qui est le périscolaire quand nous avons besoin que les enfants soient accueillis jusqu'à ce que nous rentrions du travail. Nous avons évidemment poussé jusqu'au bout pour faire accepter le troisième groupe associatif dans cette notion de brassage des enfants, il a été acté pour des raisons sanitaires et cela ne remet pas en cause l'utilité des associations, bien au contraire puisque cela avait été mis en avant jusque-là, il a été acté que l'on devait se limiter à deux classes.

Aujourd'hui, ce qui nous restait à défendre c'est l'activité physique et sportive dans le cadre scolaire et ce n'était pas gagné. Il y a beaucoup de protocoles, que les enseignants doivent gérer au quotidien pour préserver les classes en présentiel, et j'adhère complètement à cette priorité parce que le sport,

l'accès au sport doit être un droit, mais l'accès à l'école en présentiel doit être pensé comme un droit pour tous les enfants encore plus fort dans notre République.

Notre priorité est en présentiel, nous avons choisi de nous battre ensemble avec les profs d'EPS et l'éducation nationale pour faire en sorte que le sport continue d'être enseigné dans les cours d'EPS, continue à exister dans les associations sportives des écoles, et puisse exister encore plus qu'avant dans le temps périscolaire. C'est pour cela que dans les équipements sportifs sont autorisés les scolaires et les enfants encadrés par le périscolaire et qu'il est à l'étude, nous travaillons avec les fédérations et les collectivités, une manière d'encadrer les activités associatives dans ces deux possibilités. Soit une intervention et un lien plus fort entre le monde associatif et le milieu scolaire, qui entre parenthèses est un objectif que je poursuis en dehors du temps de crise, et une intégration plus forte par les collectivités de nos associations dans le temps périscolaire. Parfois, c'est déjà le cas, il y a des collectivités qui associent, en plus des agents territoriaux, à des associations qui peuvent mettre à disposition leurs ressources humaines et leurs bénévoles et puis la partie scolaire que nous voulons rendre plus pérenne. Ce sont les deux solutions que nous envisageons dans l'immédiat.

Nous n'avons pas plus de perspectives que vous si ce n'est regarder les chiffres que nous donne le Ministère de la Santé quand à une évolution positive de l'épidémie qui serait sur une courbe descendante, je préfère m'orienter sur un accompagnement des associations pour une reprise à très court terme en regardant les deux solutions, périscolaires ou scolaires, que de vous dire on ferme et on ne fait rien et l'Etat est là pour vous aider et prendre en charge le chômage partiel de vos éducateurs.

Une majorité des associations, vous l'avez dit, repose sur le bénévolat, parfois indemnisé, qui aujourd'hui ne se retrouve pas dans les aides proposées et qui risque de disparaître ou d'aller vers autre chose au moment où il y aura une réouverture des installations. On ne sait pas si ces restrictions vont se prolonger au-delà d'un mois, peut-être que quand on arrivera à ouvrir et il y aura des compétences et des encadrants qui ne seront plus là et l'association ne pourra plus proposer ses créneaux aux adhérents en septembre. Plus le temps va être long et plus les adhérents demanderont un remboursement, on ne pourra pas s'y opposer même si dans les textes l'association n'est pas tenu de le faire, je sais très bien que l'association, aussi parce qu'il y a un enjeu de fidélisation et connaît les problématiques de la population, ne pourra pas dire *ad vitam eternam* "on va garder l'adhésion, on a besoin de trésorerie".

Nous avons besoin de travailler avec vous les associations pour garder ce lien actif, innovant, toutes les formes que vous pouvez inventer, des vidéos, des photos, des tchat, des Zooms, toutes les modalités à distance on les soutient, et il y a un fonds spécifique dédié à cela à partir de l'année prochaine dans cadre de l'ANS (9 millions d'euros). Toutes les actions pour inciter les adhérents à la reprise des activités en sortie des restrictions, on les accompagnera avec des fonds dédiés à l'ANS que les fédérations et les associations pourront aller chercher, il s'agit de 15 millions d'euros qui seront complétés par 4 millions d'euros d'ici la fin de l'année. Nous avons reçu pour 21 millions de demandes de soutien de la part d'associations non employeuses, pour les associations qui ont des reprise d'activités qui nous paraissent intéressantes. Une association qui s'ouvre vers de nouveaux champs, vers l'école, vers les collectivités territoriales, vers l'hôpital, de la mission locale pour permettre à des personnes de trouver une voie vers une formation ou insertion sociale, toutes ces actions pour capter les publics qui sont partis, nous sommes là pour les soutenir avec ces fonds. A côté de cela, il y a les 120 millions sur deux ans du plan de relance que vous avez évoqués, il y en a 11 millions sur deux ans, plus 10 millions d'euros votés par les parlementaires qui vont être dédiés spécifiquement à ce fond associatif. Sur le plan de l'économie sociale et solidaire, et pas uniquement pour les ESS, parmi aussi vos associations, il y a un fonds spécifique de Bercy de 30 millions d'euros. Il y a également la ligne dans le fonds de la FFDVA de 5 millions supplémentaires. Je vous invite vraiment à demander des

informations pour les diffuser à vos adhérents, un outil de communication va être mis en ligne prochainement pour détailler les fonds.

Nous faisons tout dès que possible, pour que à minima les activités de mineurs puissent reprendre, nous avons besoin de présenter des solutions où le brassage des enfants est le moins important possible, c'est une donnée qui nous permettra de gagner un arbitrage sur ce sujet. Nous poussons également pour que l'activité collective des adultes puisse reprendre dans les clubs.

Vous avez vu aussi qu'au plus haut niveau de l'Etat, lorsqu'il s'est agit de défendre des dérogations, il a été acté dans un ligne spécifique que nous sommes autorisés à sortir 1 heure à faire du sport dehors, nous encourageons le sport à la maison, avons une plateforme, et je vous invite à envoyer tous vos contenus, qui s'appelle "Bougez chez vous", pour aider à promouvoir les actions des fédérations auprès du grand public.

Nous travaillons également avec le Ministère du travail pour agrémenter de manière positive le télétravail grâce à du sport quotidien, le télétravail qui même en sortie de crise va devenir une donnée importante dans la vie des français et de voir comment les fédérations et associations peuvent jouer un rôle dans le cadre de ces mutations de travail, et que le sport ait toute sa place quand les gens vont gagner une heure de transport. En ayant en tête que l'être humain est un animal social et proposer le sport comme une solution, et non pas comme un problème car il a souvent été posé comme un problème.

Je vous ai entendu dire qu'il n'y avait pas eu de cluster avéré dans les associations sportives, je vous invite simplement à regarder le sport professionnel de manière prioritaire, quand on teste, on trouve de nombreux cas. Si on testait dans les associations sportives, des clusters on en trouverait. Que ce soit dans les bars, les restaurants, ou dans le sport où on souffle fort, parfois on crache, on postillonne, ce n'est pas le cas dans tous les sports mais notre volonté est de ne pas distinguer les sports et soutenir la cause sportive ensemble et ne pas discriminer certains sports. Bien sûr, certains diront quels risques on prend à jouer au tennis à 15 mètres d'intervalles et d'autres diront oui quand on fait des sports de combat ou sport de contacts, c'est plus dangereux. Il faut savoir choisir ses combats, les miens c'est de sauver le plus de structures grâce à une aide économique et à une proposition d'activité différente, mais qui continue à exister. Certains secteurs n'ont pas pu poursuivre leur activité, je pense que nous sommes bien lotis. Il faut savoir savourer les victoires quand on en a. Et effectivement continuer à se battre quand tout ce qu'on aimerait faire valoir n'est pas reconnu aujourd'hui. C'est normal qu'on le fasse et c'est mon travail au quotidien.

Je compte aussi beaucoup sur vous et sur les acteurs pour qu'ils s'expriment parce que ça nous aide beaucoup d'entendre aussi les voix de terrain. C'est mieux quand on les entend parler d'une même voix parce que c'est plus fort. Mais c'est important aussi qu'à certains moments vous puissiez effectivement vous exprimer et qu'on vous entende au plus haut, au moment où les arbitrages sont rendus.

Donc merci à vous et en tous cas, continuez à faire vivre votre fédération de manière démocratique, c'est très appréciable.

Évidemment nous notre volonté, quoi qu'il arrive, que ça soit un mois, deux mois, trois mois, on a vraiment envie que les associations aujourd'hui remettent en question leur modèle d'inscription, leur modèle d'offre. L'offre qu'elles vont proposer aux adhérents pour pouvoir s'adapter évidemment à cette nouvelle année, aussi différente soit-elle, et je sais que je peux compter sur la résilience des associations pour être en capacité d'innover.

Vous avez évoqué la difficulté des fédérations, nous avons aussi en tête que finalement traiter l'écosystème associatif c'est différent que de traiter le monde fédéral. Et on voit qu'il y a une pertinence à faire les deux. Aujourd'hui on est très attentifs aux chiffres qui nous sont remontés, c'est-à-dire les pertes de licences au sein des fédérations. Cela est lié finalement à des clubs qui n'ont pas ré-adhéré à la fédération parce que de fait le circuit de compétition est plein d'incertitudes.

Et on sait très bien malheureusement que la prise de licence est souvent liée à l'offre compétitive en fait et au circuit de compétition proposé par les fédérations. C'est quelque chose je pense vers quoi on pousse les fédérations depuis un petit moment, en tous cas moi je le pousse fortement à ce qu'il y ait une offre de service associatif associée à cette licence.

Parce qu'on voit très bien que quand le circuit de compétition est plein d'incertitudes, il faut que la fédération puisse jouer un autre rôle. Un rôle protecteur, un rôle aussi moteur, un rôle créatif pour impulser, titiller les associations de territoire et quand elles, elles sont sources d'innovation, de pouvoir recueillir les bonnes pratiques et les faire s'échanger entre les associations. Et c'est aussi à ça qu'on va reconnaître et qu'on va aider en fait prioritairement les fédérations pour qu'elles aillent plus facilement vers cette configuration par rapport à leurs adhérents.

Il y a un plan emploi sur lequel j'aimerais insister puisque c'est par là aussi, par ce biais-là, que le sport est entré dans le plan de relance. Nous avons deux actions qui sont clairement identifiées dans le plan de relance général du gouvernement. Parce que le sport a été considéré comme un secteur qui va pouvoir amener les jeunes vers des formations et des métiers, c'est le dispositif sésame qui a été renforcé aujourd'hui de 12 millions d'euros sur deux ans qui vont permettre à des jeunes en difficulté d'accéder aux métiers du sport. Et je vous invite tous à en faire la promotion, en tant qu'opérateur. Puisqu'il y a des fédérations qui sont opérateurs de ce dispositif sésame et qui du coup sont à même de toucher les fonds mais surtout d'aller chercher sur le territoire des jeunes susceptibles de bénéficier de ce dispositif. Et à côté de ça on a un fonds aujourd'hui à l'ANS et vous avez parlé des modalités pour toucher cet argent. Chez nous maintenant avec l'ANS c'est assez simple puisqu'il y a cette notion de guichet unique quasiment. Aujourd'hui toutes nos aides sont soit directement à l'ANS, soit encore sur les territoires. Mais sur les territoires ce sont les préfetures aujourd'hui et demain dans les DRAJES, il n'y a que les aides sur les équipements et sur les emplois qui vont continuer à y exister. Le reste des aides étant diffusé par l'ANS. C'est un avantage je tiens à le dire parce que d'autres ministères ont fait beaucoup d'opérateurs à qui ils versent un certain nombre de fonds et parfois c'est confus. Chez nous c'est assez simple et d'ailleurs je tiens à souligner que les 120 millions d'euros que nous avons eu c'est vraiment spécifique au sport et qu'il seront distribués par l'ANS.

Au-delà de cela il y a aussi tout un plan de relance auquel le sport peut postuler sur différents thèmes sur lesquels on peut être éligible. Mais ces 120 millions d'euros sont spécifiquement diffusables aujourd'hui par l'ANS et par nos agences sur les territoires. Ce plan emploi permet de doubler le nombre d'emplois aujourd'hui gérés par l'ANS. Ce seront des emplois thématiques qui permettront aux associations d'aller vers les nouveaux champs que je viens de vous exposer : l'école, la santé, l'insertion par le sport. C'est une aide assez substantielle qui se conjugue à toutes les autres aides annoncées, si jamais on emploie une personne en situation de handicap, un jeune de moins de 26 ans ou des personnes qui habitent dans des territoires spécifiques, etc. Cette aide vient en supplément avec 10 ou 12 mille euros par an pour ces emplois-là.

Une partie de ces fonds, je tiens à le préciser, sur l'emploi seront dédiés aux sportifs de haut niveau qui pourront bénéficier aussi de ces contrats. Parce que notre volonté c'est aussi d'arriver à structurer et protéger par un contrat de travail nos sportifs de haut niveau, quelles que soient les disciplines et

surtout instaurer une égalité entre les sportifs femmes et hommes qui s'engagent dans le sport comme étant leur activité principale.

[Les petites associations sans emploi] elles n'iront pas chercher ces aides mais après rien ne les empêchent de postuler si elles ont un projet sympa pour regagner des licenciés ou pour pratiquer autrement. Maintenant si c'est juste 15 personnes qui vivaient ensemble pour faire du foot et qui au sortir de la crise pourront très bien se retrouver ensemble pour faire du foot, il n'y a pas de problème à ça. Et j'allais dire les coûts aujourd'hui ils sont moraux c'est-à-dire qu'on est tous embêtés de devoir s'arrêter. Et c'est mon cas aussi personnel, je suis très embêtée que mes enfants ne puissent pas continuer à aller dans leur club au quotidien et de pas pouvoir entendre les acteurs associatifs de mon ancienne vie, heureux d'être dans une association.

Mais quand il s'agit d'emplois et aujourd'hui de compétences, même bénévoles, enfin considérés comme bénévoles parce qu'il n'y a pas de salaire au bout, c'est essentiel qu'on arrive à les préserver. Parce que sinon effectivement il ne suffira pas de juste se rencontrer parce qu'il y a tout de même une structuration qui existait derrière ces associations qu'il faut que l'on préserve. C'est pour cela que ces associations peuvent aller sur le site de l'ANS pour voir les aides qui sont proposées et imaginer un projet pour essayer de se structurer différemment et déposer une candidature. Et je vous assure, qu'à la grande surprise de beaucoup d'associations, ces associations ont été aidées. Même si c'est avec 1000 ou 2000 euros, au moins c'est un geste qui leur permettra d'avoir à minima une reconnaissance et à maxima de faire déboucher une initiative ou une idée qu'on aura eu pendant ce confinement et qu'on voudrait mettre en œuvre.

Je vois dans le tchat aussi qu'on parle d'exonération de charges liée à des emplois. A haut niveau dans le sport professionnel, sachez que c'est une mesure que l'on pousse. Vous en entendrez probablement parler et vous ne serez pas contents parce qu'il ne s'agit que du sport professionnel et que ce sont des grosses sommes et qu'on ferait mieux d'aider les petits emplois. Mais je suis ravie de vous dire que même les emplois plus "petits" sont, de fait, déjà exonérés de charges. Et cela en dehors du contexte de cette crise sanitaire, depuis le 1er janvier 2019. Lorsque vous avez un emploi payé au SMIC et cela va jusqu'à 2,5 fois le SMIC, il n'y a plus de charges patronales sur ces emplois. Il y a encore des charges salariales mais plus de charges patronales.

J'invite donc toutes les associations qui hésitent et qui répartissent aujourd'hui la charge sur une dizaine de bénévoles parce que c'est super d'avoir des bénévoles qui font le travail, c'est le cœur même de l'associatif, à créer un emploi. Mais si vous voulez aider à créer un emploi en regroupant ces charges sur une personne qui pourrait en plus bénéficier d'un emploi, c'est possible de le faire. Plus que jamais je vous invite à regarder comment créer un emploi. Il existe des outils, j'en profite pour faire la publicité du chèque emploi-associatif. C'est un dispositif à retrouver sur internet mis en place par l'URSSAF. Vous déclarez votre employé et cela vous fait la fiche de paie en direct, pour des rémunérations qui sont plutôt de l'ordre de celles d'un éducateur dans un club à mi-temps ou à quart-temps, c'est-à-dire à peu près à 400 / 500 euros par mois, c'est très utile. Je vous le dis parce que je connais très bien ça dans le système associatif. Il y a 44 euros de charges très exactement pour un salaire de 400 euros quand vous déclarez en assiette forfaitaire.

Que ce soit en période de crise où cela va permettre d'avoir une aide de l'État et une couverture grâce au chômage partiel parce que ce sont des emplois que l'on sait que l'on va pouvoir aider, mais aussi en dehors de cette crise, je vous invite à utiliser tous les outils mis à disposition pour essayer de professionnaliser l'activité de l'association et ainsi de permettre à des jeunes, à des moins jeunes, d'avoir soit ce complément de salaire, soit ce salaire lié à leur passion. Et cela ne veut pas dire pour autant que je ne soutiens pas le bénévolat.

On est d'ailleurs en train de réfléchir sur une valorisation du bénévolat en termes de reconnaissance publique. Et toutes vos idées seront les bienvenues parce qu'on cherche vraiment comment avoir une action forte vers le bénévolat au moment de la reprise. Parce qu'on sait qu'il y aura aussi des bénévoles qui seront méfiants pour retourner dans les associations sportives ou qui vont mettre du temps avant de revenir. Toutes vos propositions seront les bienvenues sur ce sujet.

Il y a des sports et des fédérations qui ont plus de chances que d'autres parce qu'elles dépassent le cadre du sport. Sur l'aspect du ski par exemple c'est traité sous l'aspect tourisme avec notamment Jean-Baptiste Lemoine et Joël Giroud qui est plus spécifiquement en charge de la partie montage. Il y a une réflexion forte à ce sujet et le sport est évidemment intégré à cette réflexion. Nous avons tous pas envie que la saison hivernale soit amputée à cause des restrictions. Les territoires en ont besoin, les moniteurs de ski en ont besoin, les collectivités et certaines fédérations qui y sont impliquées. Le Ministère des sports est impliqué sur cette réflexion mais il y a une recherche de cohérence avec les autres décisions car dès qu'une décision est prise elle a forcément des impacts sur d'autres. Parce qu'il y a une réglementation autour, si on rouvre les stations de ski, il faudra aussi rouvrir par exemple des installations sportives qui sont classées dans la même réglementation statutaire que d'autres équipements. Évidemment si la situation sanitaire le permet, avec grand plaisir on donnera le "go" pour que ça ouvre. Si la situation sanitaire est aussi catastrophique que ces derniers jours, si les hôpitaux en arrivent à devoir faire des choix, et j'espère qu'on n'arrivera pas à cette situation, on devra alors tous et toutes faire cet effort collectif de se mettre en pause et de remettre en cause ces habitudes.

Le message que je veux vous faire passer dans ces dernières minutes, c'est vraiment cet effort de solidarité. Je sais que vous en êtes habitués à la FSGT, je sais que c'est quelque chose qui vous parle et que c'est un message que vous allez faire passer. Mais je veux insister sur ce message de solidarité avec le personnel hospitalier.

Venant à la fois du milieu du sport professionnel mais aussi de l'associatif, puisque mon association fut affiliée à votre fédération, je suis très au fait de ce qui se passe dans les territoires, dans les associations et dans le sport amateur. C'est pour cela que j'ai vraiment à cœur de défendre le sport en bloc, car c'est une chaîne. Le sport amateur ne vit pas sans le sport professionnel et inversement. Nous devons donc être solidaires entre nous, avec le personnel des hôpitaux, avec les français et que l'on fasse vivre et survivre le sport pour garder avec fierté la tête hors de l'eau même dans cette période difficile.

Merci à vous, j'ai été ravie d'être parmi vous. Je vais vous laisser continuer, bravo pour cette AG au format exceptionnel. C'est vraiment super de garder ce lien avec vos associations. C'est important qu'une fédération joue véritablement son rôle.

COMPTES-RENDUS DES GROUPES

"ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE ET STRATÉGIE À METTRE EN OEUVRE"

Groupe 1 - Enseignement de la crise et stratégie à mettre en oeuvre

Composition du groupe : Bonnet Oulaldj Emmanuelle, Jérémy Dufour, Allard Michel, Bouchet Myriam, Crémonesi Michel, Delarue Joël, Jouannin Evelyne, Leboeuf Marie-France, Marandel Alexia, Panouze Christian, Rodriguez Pierre, Savoldelli Josette, Uhres Thierry

Enseignements et actions à mettre en oeuvre en matière de contenus des activités		
A court terme	A moyen terme	A long terme
<ul style="list-style-type: none"> ● Ne pas perdre le lien avec les clubs en s'appuyant sur les informations fédérales (Allard M.) ● Visio / rencontres au sein des CFA pour garder le lien (Crémonési M.) ● Les comités doivent aider les demandes des clubs pour les demandes d'aides (Uhres T.) ● Les vidéos de la fédération sont très appréciées pour communiquer (Rodriguez P.) ● Initiative à mutualiser et partager comme "courir avec le monde" du comité 93 (Marandel A.) ● Difficulté d'avoir des retours de clubs : on donne les informations fédérales mais aucun retour (Savodelli J.) ● Trouver un système pour aider et soutenir les prises d'initiatives nouvelles (Crémonési M.) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les clubs vont reprendre les compétitions au plus vite en fonction de ce qui est autorisé, mais certaines activités / publiques peuvent être plus en difficultés que d'autres (pétanques par exemple à cause de l'âge et de l'intérieur) (Jouannin E.) ● Importance de redémarrer les championnats au plus vite en adaptant le format (i.e. demi championnat de volley-ball) (Uhres T.) ● Les activités d'intérieur sont très touchées et on ne sait pas quand on pourra reprendre à cause de l'hiver en plus (plongé en extérieur pas possible) (Delarue J.) ● Les activités qui ont pu démarrer de la compétition s'en sortent bien, ceux qui n'ont pas pu commencer n'ont pas encore fait de licence (Allard M.) ● Certaines activités ont dû prendre moins de licenciés pour respecter les règles sanitaires des installations (Allard M.) ● Activité home trainer en visio pour remplacer les sorties efficace (Panouze C.) ● En montagne/Escalade, on mise beaucoup sur les sorties extérieurs en alternative au mur mais ça ne permet pas d'accueillir les nouveaux (Dufour J.) 	<ul style="list-style-type: none"> ● 3 propositions (Crémonési M.) <ol style="list-style-type: none"> 1. entretien pour la reprise de compétition, 2. se préparer et mutualiser pour gérer les période de confinement/déconfinement/directives locales différentes 3. transformer et adapter nos pratiques (volley-ball 6x6 en 4x4) ● Changer nos pratiques et se réappropriier les espaces extérieurs naturels (Bonnet Oulaldj E.) ● En escalade, dynamique de création d'association pour avoir des créneaux et d'entretien de murs extérieurs sur Paris (Dufour J.)

Quelles dispositions prendre concernant la cotisation : affiliations et licences

Remboursement de la licence et/ou affiliation	Prolongation de la durée de validité de la licence 2020-2021, jusqu'en juin 2022.	Généralités Autres options
<ul style="list-style-type: none"> • De manière générale, tout le monde trouve que la solution risque de mettre en danger les comités et la fédération 	<ul style="list-style-type: none"> • De manière générale, à l'exception d'une personne, tout le monde trouve que la solution risque de mettre en danger les comités et la fédération • Une personne favorable à cette solution, surtout sur la précédente qui semble plus claire (Uhres T.) 	<ul style="list-style-type: none"> • De très nombreux comités remontent l'information qu'il n'y a que très peu de demandes de remboursement de licence • Pour les nouveaux adhérents qui n'ont pas pu pratiquer, le club a fait cadeau de la licence et propose des initiatives comme le parrainage : tu ramènes une personne, on divise par 2 ton adhésion au club (Savoldelli J.) • Inquiétude sur les licences pour les années civiles qui se posent beaucoup de questions pour les réaffiliations (Bonnet Oulaldj E.) • Est ce que les clubs sont aussi prêts à prendre ce risque ? Car par exemple c'est ici la fédération qui prend en charge ce risque qui pourrait aussi être assumé par les clubs (Rodriguez P.) • Attention à ce que les clubs ne masquent pas le remboursement de la licence ou son maintien sur 2 ans et garde le bénéfice pour eux sans le répercuter sur le licencié (Bonnet Oulaldj E.) • En escalade de l'adhésion au prix libre, de la possibilité d'avoir des choix de cotisation différentes (Dufour J) • Attention à ne pas complexifier avec trop de tarif (Allard M.) • Rappel que de nombreux licenciés ne savent pas qu'ils ont à la FSGT (Panouze C.) • Bien expliquer aux clubs et aux licenciés de manière transparente l'adhésion et la licence (Crémonési M.) • Plutôt partir sur des solutions où l'on adapte les tarifs d'engagement en compétition

		(Marandel A.) <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs ont rappelé qu'il était important plutôt de miser sur garder le lien et de miser sur la mise en place d'activités
--	--	--

Groupe 2 - Enseignement de la crise et stratégie à mettre en oeuvre

Composition du groupe : Gérard Dizet, Anne-Laure Goulfert, Benmmamar Léna, Delonchamp Thierry, Desbois Anthony, Geisser Roland, Gros Pierre-Emmanuel, Léger Vanessa, Pelfort Ghislaine, Pelfort Serge, Stella Cathy, Woiffard Jacques

Enseignements et actions à mettre en oeuvre en matière de contenus des activités		
<p>Discours généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sentiment d'être démunis - les gens ne veulent pas transformer, dénaturer leurs activités (jouer en extérieur par exemple), ils veulent pratiquer leur activité comme d'habitude - pourtant très bonne dynamique en début de saison sur les sports co pour attaquer les championnats - quid des activités d'hiver (ski notamment...) 		
A court terme	A moyen terme	A long terme
<p>Championnat, adaptations des calendriers :</p> <p>La reprise des championnats qui avaient démarré, est prévue tout de suite dès qu'il sera possible de reprendre les activités.</p> <p>Bien-sûr avec des adaptations de calendrier qui sont prévues (suppression de journée, privilégier le championnat aux coupes...).</p> <p>Idem pour les championnats qui n'avaient pas encore démarré, les adaptations de calendrier sont prévues pour démarrer tout de suite</p> <p>Formation :</p> <p>Profiter de ce temps <i>off</i> contraint pour travailler les besoins de formation des activités.</p> <p>Et solliciter les formateurs pour prévoir des temps de formation en ligne (plateforme) ou à distance (en visio) pour les contenus spécifiques des activités ou pour les arbitres</p>	<p>Programme / communication :</p> <p>Volonté de préparer les évènements, les manifestations, communiquer dessus, même si au dernier moment on doit les annuler.</p> <p>Montrer qu'il y a de la vie à la FSGT.</p> <p>Formation :</p> <p>perspectives des formations hybrides (distanciel et présentiel) à développer de plus en plus à la FSGT</p> <p>optimisation du temps de nos bénévoles (car moins de temps synchrones contraints et moins de déplacements).</p>	

<p>(exemple : PACA, Volley, 31, santé...).</p> <p>Faire des formations actuellement permet de garder du lien avec le réseau.</p> <p>Sport à distance :</p> <p>Des activités se déroulent actuellement en visio pour certains (exemple : gym seniors dans le 38).</p> <p>Des cours/défis de vélo en commun sur STRAVA avec home-trainers connectés dans certains clubs (ex : Alsace, 31)</p> <p>Nous soulignons toutefois le coût d'un tel équipement (1000€).</p> <p>Un club alsacien de marche nordique réalise pour chaque adhérent (25 personnes) un parcours à réaliser au plus près de son domicile, mais demande beaucoup de travail à l'animateur.</p>		
<p align="center">Quelles dispositions prendre concernant la cotisation : affiliations et licences</p> <p>Discours généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actuellement certains comités engagent des équipes pour faire en sorte que les clubs licencient les sportifs mais les comités ne valident pas tout de suite les licences et n'encaissent pas tout de suite les engagements. 		
<p align="center">Remboursement de la licence et/ou affiliation</p>	<p align="center">Prolongation de la durée de validité de la licence 2020-2021, jusqu'en juin 2022.</p>	<p align="center">Autres options</p>
<p>Pas de remboursement.</p> <p>Rembourser ou prolonger une licence profitera aux clubs et pas forcément aux licencié-e-s car les sportifs paient une adhésion à leur club qui comprend adhésion club, activités, licence.</p> <p>Les clubs répercuteront-ils l'effort fait sur les licences sur le prix de leur adhésion ?</p> <p>La licence est un acte de solidarité.</p> <p>Au maximum elle ne représente que 33€, en comparaison aux tarifs d'adhésion aux clubs qui</p>	<p>Prolonger la licence jusqu'à juin 2022 pourrait permettre de fidéliser les licencié-e-s pour qui la FSGT fait l'effort.</p> <p>Prolonger la licence de 6 mois uniquement jusqu'en décembre 2021.</p> <p>Majorité du groupe : complexité informatique, pas dans les réalités d'organisation des disciplines et des clubs, provoquerait un décalage dans les saisons.</p> <p>Pourrons-nous (Fédération, comités) survivre si on prolonge</p>	<p>Imaginer une nouvelle licence sur 6 mois pour le 1er semestre 2021 avec un nouveau tarif.</p> <p>Majorité du groupe : ne pas créer des "produits" exceptionnels.</p> <p>Exceptionnellement est-il envisageable de participer à une épreuve fédérale avec une carte saisonnière ?</p> <p>Majorité du groupe : Non ne pas dénaturer nos activités. Il y a eu beaucoup de lutte pour faire que tous les participants des EF soient en licence omnisport, il ne faut pas revenir en arrière.</p>

<p>peuvent être beaucoup plus élevés (plusieurs centaines d'euros).</p> <p>Pourrons-nous (Fédération, comités) survivre si on rembourse les 69% des licences (fonction des -31 % de pertes annoncées), sans perte d'emploi pour nos structures ?</p>	<p>les 69% des licences (fonction des -31 % de pertes annoncées) jusqu'à juin 2022, sans perte d'emploi pour nos structures ?</p> <p>Il ne faut pas utiliser toutes les ressources disponibles de la Fédération et des comités pour compenser les pertes d'une année blanche.</p>	<p>Les possibles petits " bas de laine", créés sur la saison 2019/2020 doivent servir à compenser cette année, mais surtout à injecter dans des projets en cours ou nouveaux et ne pas servir à réduire ou rembourser un coût de licence. Il faut miser sur des projets de comités, de CFA, pour fidéliser les clubs et les inciter à refaire des licences.</p> <p>Ce sont les clubs qui prennent les licences et pas le sportif directement.</p> <p>Véritable réflexion à avoir dans les commissions départementales et fédérales d'activités sur les tarifs d'engagement dans les championnats, les EF. Et communiquer là-dessus.</p> <p>Il y a un véritable enjeu et un travail de communication à faire envers les clubs pour proposer des projets et des calendriers innovants.</p> <p>Mais aussi envers les licenciés pour rappeler que la licence est un acte de solidarité, que la licence est multisport, un sportif peut pratiquer d'autres activités et qu'elle nous couvre aussi quand on pratique seul.</p> <p>Démarche volontaire de don à la FSGT directement pour ceux qui peuvent et qui veulent (à verser sur le fond de solidarité)...</p> <p>Levier pour conserver les personnes (clubs-licencié-e-s) : formation et projets (quels projets pour 2021-2022?)</p> <p>- Mettre l'accent sur les appels à projets pour rééquilibrer les problèmes budgétaires (donc formation de dirigeants pour soutenir sur cette question).</p>
--	---	---

		Question : le manque à gagner sur les licences peut-il être compensé par des aides gouvernementales ?
--	--	---

Groupe 3 - Enseignement de la crise et stratégie à mettre en oeuvre

Composition du groupe : Chevit Benjamin, Conraud Guillaume, Berthier Arnaud, Chevau David, Delgado Bernard, Delgado Michelle, Dusard Monique , Esbri Carine, Hans Raymond, Masson Marcel, Massot Yohan, Vancraeyenest Laëtitia, Verne Christian

Enseignements et actions à mettre en oeuvre en matière de contenus des activités		
A court terme	A moyen terme	A long terme
<p>Garder le lien, informer, préparer la reprise (vidéos, facebook, concours, etc), maintenir une vie institutionnelle</p> <p>Approche par public On peut proposer APS aux personnes ayant une prescription médicale, en situation de handicap et pendant un moment aux mineurs, ce qui pourrait revenir une fois le confinement terminé. Opportunité pour aller voir des structures spécialisées, des EHPAD. Ces prises de contact et cette approche par les publics pourraient permettre du dvpt par la suite.</p> <p>Formation : possibilités d'actions de formations à distance. Limites : les échanges moins riches qu'en face à face et fracture numérique. Opportunités : travailler sur les formations hybrides sur le long terme. Travailler sur les contenus de formation.</p> <p>Fédérer sur les activités qu'il est possible d'organiser : Activités comme la course, la marche sont possibles même en confinement tout en les partageant avec d'autres, type courses connectées. Proposer des activités à domicile via des vidéos.</p>	<p>Adapter l'offre en activité pour préparer la reprise : Réduire les championnats en réduisant les équipes par groupes, faire des compétitions plus courtes et étendre la saison jusqu'à juillet si possible.</p> <p>Profiter de la période estivale pour relancer l'activité : Organiser des activités pendant les congés. Summer camp durant l'été pour aider à relancer la saison prochaine.</p> <p>Profiter de la licence omnisports pour faire d'autres activités que la sienne.</p> <p>Garder en tête les perspectives de développement.</p>	<p>Évolution des CFA, des épreuves fédérales.</p>

Quelles dispositions prendre concernant la cotisation : affiliations et licences		
Remboursement de la licence et/ou affiliation	Prolongation de la durée de validité de la licence 2020-2021, jusqu'en juin 2022.	Autres options
<p>Sur ces deux avis les avis convergent :</p> <p>Bien que pour assurer la pérennité des clubs et d'encourager leur réaffiliation, il semble difficilement concevable de faire une année blanche / d'envisager la gratuité. Il faut proposer un dispositif qui permettra d'absorber la baisse du nombre d'adhérents, créer une solidarité entre tous les niveaux, et de préserver des finances correctes permettant de maintenir/relancer l'activité.</p> <p>Aussi, est-il nécessaire de trouver un juste milieu entre le soutien aux clubs (dont certains connaissent de vrais problèmes de trésorerie) et aux licenciés, la reconnaissance de l'engagement de ceux qui sont restés cette année, et le maintien de finances relativement saines au sein de la fédération.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une réduction aux personnes licenciées et clubs en 2020/2021 (hypothèse autour de 20/25% à étudier) à répercuter également les parts national/comités/ligues. On pourrait également penser à adapter les engagements. Certains pensent d'ailleurs que plutôt que de baisser la licence, il faudrait proposer un gel ou réduction sur les affiliations des clubs. → Ces propositions laissent penser qu'il faut clarifier qui on vise (les clubs/les adhérents) sans oublier que nous sommes une fédération de clubs et que nous aurions peut-être plus d'impact sur cet échelon. - Proposer une "participation en conscience". Le licencié/le club pourrait choisir combien il pourrait payer sa licence/affiliation. Chacun paie à la hauteur de ce qu'il peut et prend conscience de l'importance de sa cotisation. La faisabilité technique et organisationnelle de cette proposition reste toutefois à étudier. - Un principe : Importance de maintenir /renforcer la démarche de concertation. Il faudrait notamment associer les clubs à la réflexion en accord avec le principe de responsabilité cher à la FSGT. - Des questions en suspens : Quid de l'augmentation des assurances ? Comment prendre en compte la diversité des situations (comités avec ou sans salarié, grands clubs/petits clubs) ? Comment raisonner sur trois saisons pour étudier la faisabilité des différentes propositions (comment augmentent les affiliations/licences sur les saisons suivantes ?)

Groupe 4 - Enseignement de la crise et stratégie à mettre en oeuvre

Composition du groupe : Fonseca Antonio, Fauchon Jean-Yves, Aragnouet Riccardi Quentin, Bonnin Jean-Marie, Cointy Guillaume, Davoine Alain, Delamare Michel, Delamare Nicole, Escorne Nicolas, Lounes Marie-Lyse, Machado Céline, Marchand Daniel, Peiron Robert, Ruiz Matthieu, Tassy Guillaume

Enseignements et actions à mettre en oeuvre en matière de contenus des activités

Avec le développement de la pratique hors club en cette période de confinement va se poser la question de comment re-fédéraliser ses pratiquant·e·s à l'avenir en sachant qu'avant même la crise sanitaire la pratique non fédérée était déjà plus importante en nombre que celle fédérée.

Une des clés est de ne pas baisser les bras et tenter d'anticiper au maximum sur le redémarrage des activités pour profiter des "fenêtres de tir".

A court terme	A moyen terme	A long terme
<p>Pour un club maintenir le lien avec ses adhérent·e·s. Idem pour un comité avec les clubs affiliés (par exemple des visio-conférences thématiques, des newsletters, des séances d'activités interactives par visio-conférences, etc.). Ne pas déprogrammer trop vite les projets et initiatives programmées et ne les abandonner qu'au dernier moment. Maintenir les actions de formation en les adaptant.</p>	<p>Anticiper sur les calendriers de compétitions. Anticiper sur de nouveaux protocoles sanitaires pour la reprise des activités</p>	<p>Avoir une réflexion approfondie sur les conditions à mettre en œuvre pour fédérer des clubs et les pratiquant·e·s en temps de crise et de fermetures administratives. Et pour fédérer celles et ceux qui ont pris l'habitude pendant la crise sanitaire de pratiquer des activités hors club.</p>
Quelles dispositions prendre concernant la cotisation : affiliations et licences		
Remboursement de la licence et/ou affiliation	Prolongation de la durée de validité de la licence 2020-2021, jusqu'en juin 2022.	Autres options
Licence non. Affiliation offerte dans certains cas (ex : Orne)	Option non retenue par l'ensemble du groupe.	<p>Établir une licence au prorata temporis (par exemple 6 mois). Appliquer une ristourne sur la licence. Abandon de la part comité pour les renouvellements de licences. Abandon ou diminution de la surcotisation. Réduction sur les engagements Une réduction du tarif de la licence sur plusieurs saisons</p>

Groupe 5 - Enseignement de la crise et stratégie à mettre en oeuvre

Composition du groupe : Corso Maud, Fontenelle Thomas, Arramon Valéry, Bouboune Joseph, Chaudeau Guy, Coll Jean-Pierre, Desmet Hubert, Gozin Danielle, Kadi Jamil, Loiseloux Dominique, Magnien Marjorie, Monnier Olivier, Perruset Yves, Rouault Yannick, Santos Franck, Huang Chin Yan Jean-Pierre

Inter confinement a été exploité le plus possible pour proposer des activités, soit dans la continuité de ce qui était prévu (vélo dans le 69 / vélo en Guadeloupe) soit en créant des initiatives (courses athlé dans le Nord). CD93 meeting athlé, stage BAFA cet été, finales foot à 7.

Foot à 7, j'apprends à nager, cité tour dans les quartiers CD 13, relais avec les clubs, liens forts.

Importance de développer toutes initiatives qui garantissent le lien et la reprise.

Rôle politique de la fédération à poursuivre et à appuyer :

- Enjeu de fédéraliser les actions : cf proposition de Valéry / travail à venir du PACS
- relayer des initiatives type pétition pour accéder au plein air CD 38
- Campagne de communication plus cohérente (ou encore plus)

- revendiquer notre responsabilité et l'associer à l'enjeu de la prise de licence.

Valéry : nous avons été moins réactifs pour ce deuxième confinement : par exemple peut-on (re) diffuser ce que nous avons fait au premier confinement mais en ciblant sur des clubs, publics intéressé·e·s ? Dans le même esprit s'approprier des actions, des vidéos déjà produites pour en faire des outils relais avec les clubs. Exemple: faire une petite vidéo sur la marche nordique qui permette à des comités qui n'ont pas les moyens de produire ce type d'outils de les utiliser.

Réunion : reprise sans confinement avec plus 6 clubs depuis le début de saison liés à la dynamique de formation mise en place.

Guadeloupe : l'île n'est pas confinée mais la reprise est difficile pour le vélo car les autorités ne donnent pas les autorisations au prétexte de ne pas réunir plus de 10 personnes sur les bords de route. Même chose pour la randonnée. Constat d'une augmentation des licencié·e·s. une situation d'attente.

CD69 : les demandes de ré affiliation pour janvier 2021 en vélo arrivent quand même : lien fort avec les associations.

Formation

Le domaine est fortement sollicité. La période de confinement est propice au développement de certaines actions de formation (ex officiel). Cela permet de maintenir le lien, maintenir le réseau. Cela pose la question du rôle fédéral : comment anime-t-on nos réseaux ?

La question de la fédéralisation des initiatives et outils à tous les niveaux est un vrai enjeu qui nous est posé aujourd'hui.

Enseignements et actions à mettre en oeuvre en matière de contenus des activités		
A court terme	A moyen terme	A long terme
<p>Etre un relais</p> <ul style="list-style-type: none"> - des informations de la fédé auprès des clubs et dans le réseau. ex CD75 avec le TVS hebdomadaire - pour animer des actions avec des supports existants (cf proposition de Valéry) : mettre à disposition les ressources - des réunions en visio avec les clubs avec des comptes rendus envoyés à tous les clubs (Vélo 69) - relayer les pétitions pour la pratique en plein air ? CD38 <p>Des activités en visio :</p> <ul style="list-style-type: none"> - judo CD59 - Pétanque - Yoga / gym taichi pilates, mobilité souplesse= sur zoom cours de 30 min CD61 	<p>Report des compétitions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vélo en janv/fév CD69 <p>Si le confinement venait à durer: développer les pratiques en visio CD69.</p> <p>Anticiper le déconfinement pour organiser des manifestations même si ça risque d'être difficile à cause des protocoles : exemple de fête populaire du déconfinement.</p>	<p>Réflexion sur la politique d'adhésion. Pourquoi on se licencie ? Du pratiquant·e au militant·e qui adhère.</p>

<ul style="list-style-type: none"> - course solidaire : CD93 <p>Des activités de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - formation physique et mentale en jan 21 - arbitre volley CD93 - arbitre foot à 11 : claroline en IDF <p>Rencontres avec les élus</p> <ul style="list-style-type: none"> - profiter du confinement pour rencontrer les élus locaux et préparer la reprise CD69 <p>E-sport premier tournoi programmé sur le foot</p>		
<p>Quelles dispositions prendre concernant la cotisation : affiliations et licences</p>		
Remboursement de la licence et/ou affiliation	Prolongation de la durée de validité de la licence 2020-2021, jusqu'en juin 2022.	Autres options
	<p>Groupe globalement pas favorable à une année blanche : la licence fédère.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - si prolongation de la licence : licence à moitié prix pour 2021-2022 - si prolongation de la licence : licence à 75% pour 2021-2022 - diminuer les engagements dans les compétitions par exemple sur le foot à 7 - demander aux clubs de diminuer le prix des adhésions. - soutenir les clubs pour obtenir des aides - mettre en place des politiques tarifaires particulières en direction des publics fragilisés socialement - prévoir un étalement des paiements de la cotisation

Ecosystème fédé et clubs ne sont pas les mêmes. Les économies des clubs vont être plus résilients. Eco des fédé plus dépendants des affiliations / licences. Les clubs cela va être très hétérogène (en fonction du niveau de bénévolat / professionnalisation, activités compétitives ou non, politique municipale dans la distribution des subventions etc.).

Ne pas prendre des décisions sans avoir connaissance des aides possibles gouvernementales. (aides pour les clubs qui ont des salarié·e·s). => Faire un état précis des aides à aller chercher en fonction des situations des clubs : employeurs ou non, taille etc...

Mettre en avant la dimension omnisport de la licence pour les adhérent·e·s.
Politiquement, faire comprendre que la FSGT est une force économique.

Groupe 6 - Enseignement de la crise et stratégie à mettre en oeuvre

Composition du groupe : Litzler Violaine, Brezot Hervé, Bacari Nadjibou, Caribone Alexandre, Debbouza Mohammed, Fatier Véronique, Faustin Stewen, Grob Philippe, Mahfoufi Mounia, Peyric Jérôme, Rémond Clément, Riss Stéphanie, Trohel Herbel Océane

Enseignements et actions à mettre en oeuvre en matière de contenus des activités > avant tout le niveau comité qui s'est exprimé <		
<p><i>"L'enjeu est de faire sentir aux clubs qu'il y a un travail mené, porté pour la suite, dès l'après-confinement ; ils sont en demande de projets plus variés, plus engagés, leur donnant des perspectives."</i></p> <p><i>"Surtout préparer l'après-confinement avec l'espoir que tout puisse reprendre en janvier."</i></p>		
A court terme	A court/moyen terme	A moyen/long terme
<p>Initiatives</p> <p>Organiser relayer une course connectée à l'exemple de "Je cours avec le monde" (FSGT 93), rejoindre, s'approprier, relayer l'initiative par d'autres comités...</p> <p>Se donner les moyens de relayer et partager les initiatives de clubs – niveau comité et fédéral [cf. 1er confinement : maintien du lien social, via des séances vidéos proposées par des éducateurs de nos clubs, des préparateurs sportifs partenaires du comité... tant en direction des sportifs "perf" que "forme physique" senior inclus.]</p> <p>En pratique partagée, l'activité reste possible pour les personnes en situation de handicap même si cela reste aléatoire de part la fermeture des installations, de la disponibilité des accompagnants ou des</p>	<p>Formations</p> <p>Dès maintenant, il faut penser, organiser des projets pour la reprise, être plus efficace notamment via la digitalisation de nos organisations (inscriptions en ligne...), accélérer cette phase, que ce soit l'hybridation des formations ou penser l'usage de la visio au-delà du confinement, pour faciliter l'engagement de nos bénévoles, la formation de nos officiels...</p> <p>Championnats</p> <p>Il faut être prêt, penser dès maintenant à l'adaptation de nos championnats pour une relance et une logique de fonctionnement sur 6 mois – garantir des championnats sur une moitié de saison – quitte à penser nos activités autrement que ce soit en adaptant les temps de jeu, à proposer une continuité pendant les</p>	<p>Activités</p> <p>Penser l'usage de l'espace public comme terrain de mise en œuvre de nos activités en plein air, les comités ont un rôle à jouer en pensant leur activité au-delà de l'accueil administratif.</p> <p>Le succès des initiatives auprès de publics "éloignés" comme les seniors ou dans les cités cet été, les formations Bafa ciblant les jeunes de ces quartiers... cette rentrée et jusque pendant les vacances de la Toussaint, appellent à entrer dans une logique de structuration et de pérennisation de ces initiatives et activités.</p>

<p>encadrants bénévoles.</p> <p>Formations</p> <p>Poursuivre et renforcer actions de formation notamment à distance des officiels, des apports théoriques (par ex. en plongée).</p> <p>S'appuyer sur et développer les formations à distance pour venir quand la période le permettra les compléter par du présentiel.</p> <p>Championnats</p> <p>Si la reprise des activités notamment compétitives s'avère possible en janvier, il faut s'attendre à une forte demande et dynamique à l'exemple de ce qu'on a pu constater à la rentrée que ce soit au niveau du foot, du vélo...</p> <p>Anticiper la reprise avec des visio systématiques de nos commissions (départementales) d'activités.</p> <p>> Être conscient que le recours au chômage partiel dans les comités et niv. fédéral (notamment pour raison économique) peut nous priver de moyens humains de lancer/poursuivre ses mises en œuvre.</p>	<p>vacances...</p> <p>Activités</p> <p>Sur la question des PP et du handicap, prendre ce temps pour relancer, mutualiser, les expériences, les formations des comités qui sont "en avance" sur ces questions, relancer une dynamique, une cohérence fédérale.</p> <p>Travailler à des vidéos de formation/promotion de la motricité/activité petite enfance dans la nature en s'appuyant sur notre force de proposition pédagogique - voire d'inventer "la culture sportive du tout petit" - et l'encouragement à se réapproprier la nature espace "d'aventure motrice de type nouveau".</p>	
---	--	--

Quelles dispositions prendre concernant la cotisation : affiliations et licences

<p>Remboursement de la licence et/ou affiliation</p> <p>Non retenu (d'ores et déjà non retenu dans le doc de présentation)</p>	<p>Prolongation de la durée de validité de la licence 2020-2021, jusqu'en juin 2022.</p> <p>L'option la plus fortement "symbolique" en terme de message envoyé aux clubs (voire aux licenciés si les clubs relaient/sont porteurs de celui-ci) mais qui ne peut venir sans une analyse poussée des conséquences financières sur au moins deux saisons (en prenant</p>	<p>Autres options [sans exclure la précédente]</p> <p>Une affiliation/licence de 6 mois (janvier-juin) - en ayant conscience que "pénalise" ceux qui ont "joué le jeu" de l'affiliation dès la rentrée, mais peut-être nécessaire pour faire "revenir" les hésitants ?</p> <p>Une réduction de l'affiliation/licence 2021/22 pour</p>
--	---	---

	<p>également en compte les baisses de revenu des engagements, des subventions - dont certaines évaluées à partir du nombre de licenciés, appels à projet...) et des solutions financières possibles (au-delà d'un "fonds de solidarité" aléatoire, par exemple envisager un emprunt 0%/Prêt garanti par l'État (PGE) - à revendiquer - qui engagerait l'ensemble des structures de la FSGT à lisser sur plusieurs années, toutes les options avancées par la ministre en matière de soutien à l'emploi, voir également à revendiquer des aides à la hauteur de l'enjeux...)</p>	<p>ceux de la saison 2020/21, mais qui ne peut venir sans une analyse... (cf. ci-contre).</p> <p>Si est remontée une expérience de club qui a posé à ses adhérents le choix d'un remboursement ou d'un "don/soutien" de sa licence au club avec une majorité qui a fait le 2nd choix, se pose la question de ce type d'option quand nos interlocuteurs directs ne sont pas les licenciés mais les directions de clubs.</p>
--	---	--

Groupe 7 - Enseignement de la crise et stratégie à mettre en oeuvre

Composition du groupe : Valle Thomas, Chaizemartin Marion, Bai Jean-Louis, Charolais Jean-Noël, Courant Josette, Faure Lionel, Fuchs Michel, Guillon Edith, Maillard Salin Véronique, Medjdoub Abdenor, Merrien Cyril

Enseignements et actions à mettre en oeuvre en matière de contenus des activités		
A court terme	A moyen terme	A long terme
<p>Rester en contact avec les clubs pour les valoriser, les soutenir, les aider dans certaines démarches (subventions), les futures demandes d'installations sportives, etc. = "occuper le terrain" / les adhérent·e·s (newsletter, etc.) / les salarié·e·s de son comité / les élus du comité directeur.</p> <p>Proposer des contenus vidéos, articles newsletter, etc. pour conserver le lien.</p> <p>Imaginer, être inventif : proposer des initiatives individuelles mais connectées (courses à pied, vélo, etc.) pendant l'heure de sport autorisée.</p> <p>Investir de nouvelles activités</p>	<p>Le plus important est d'anticiper la reprise, mais on ne sait pas quand elle aura lieu (janvier, février, mars). Donc élaborer plusieurs scénarios en fonction avec les clubs, préparer un maximum les calendriers de championnats, compétitions, etc.</p> <p>Avantage de la licence omnisports : permet de s'adapter aux contraintes des infrastructures sportives (pêcheurs invités à une partie de pétanque, autres pratiquants invités à un match amical de FA7, etc.).</p>	<p>Se réappropriier les activités de pleine nature, ce qu'a fait l'escalade avec SAE / SNE. Réfléchir à ça pour la natation par exemple (nage en eau libre).</p>

comme le e-sport. Communiquer entre structures FSGT / Partager nos innovations et celles de nos clubs sur les réseaux sociaux		
Quelles dispositions prendre concernant la cotisation : affiliations et licences		
Remboursement de la licence et/ou affiliation	Prolongation de la durée de validité de la licence 2020-2021, jusqu'en juin 2022.	Autres options
<p>Non. Peu de demandes.</p> <p>Faire preuve de pédagogie avec les clubs en leur expliquant notre fonctionnement. En faisant cela, ils se montrent généralement compréhensifs.</p> <p>Cela évoluera peut-être, en fonction de la reprise ou non de l'activité.</p> <p>Il est trop tôt pour se prononcer, la situation peut évoluer dans un sens comme dans l'autre, mais se préparer au maximum dans les mois à venir, cheminer, pour en rediscuter à l'AG 2021.</p>	<p>Non mais...</p> <p>Pas de licence gratuite. Il en va de la pérennité financière de la fédération.</p> <p>Possibilité de prolonger la licence au prorata des mois de confinement.</p> <p>Difficulté : le déconfinement n'est pas le même selon les activités (ex : SCAM).</p> <p>Prolongation des licences, mais contribution solidaire avec un montant minimum.</p> <p>Creuser la question du don aux associations sportives déductibles des impôts.</p>	<p>Jouer sur les engagements. Difficulté : difficile de définir une stratégie nationale car leur importance dans les comptes des structures est très différente.</p> <p>Mener un travail d'étude au niveau national à ce sujet (comités et CFA).</p> <p>Licences plus courtes pour finir la saison, qui permettraient de participer aux compétitions. Difficulté : équité avec ceux qui se sont réengagés dès le début de la saison.</p> <p>Contacteur les municipalités pour utiliser les installations plus longtemps (juin/juillet/août) et finir la saison plus tard. Ainsi rattraper les mois sans pratique.</p> <p>Quid des subventions ANS non utilisées en 2020-21 ? Si maintien, comment les utiliser ?</p>

Groupe 8 - Enseignement de la crise et stratégie à mettre en oeuvre

Composition du groupe : Petit Antoine, Frappart Stéphanie, Bansard Gérard, Bensikhaled Farid, Callarec Jacques, Cren Claude, Fladenmuller Chloé, Gesualdi Madeleine, Kleemann-Wintz Anne-Marie, Lhermitte Laëticia, Lucas Emilie, Malagoli Gérard, Mouton Cédric, Rieupet Jo, Tournier Sylvie, Turron Betty

Enseignements et actions à mettre en oeuvre en matière de contenus des activités		
A court terme	A moyen terme	A long terme
<ul style="list-style-type: none"> - Actions en numérique et réseau sociaux à continuer - Contact régulier avec les adhérents (ex de jeu contact) est 	<ul style="list-style-type: none"> - Une fois déconfiné, être prêt pour relancer les activités - Réfléchir sur les reprises des activités de compétitions / 	<ul style="list-style-type: none"> - La crise de la COVID va avoir des effets durables et nécessite que la FSGT se questionne en profondeur sur 3 dimensions :

<p>important</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation à continuer en ligne pour le moment et favoriser le présentiel après le déconfinement - Lettre d'information pour garder le lien avec les clubs et adhérents. - Cours de danse en visio via ZOOM - Organiser des compétitions virtuelles ou à distance pour faire pratiquer nos licenciés - Proposer des formations des bénévoles FSGT à distances 	<p>Aménagement en fonction des temps de pratique encore disponibles (ex match aller).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire des scénarios et s'adapter par rapport conditions de reprise incertaine. - Favoriser les activités de plein air pour les enfants & seniors. - La difficulté à moyen terme c'est d'organiser ou de projeter des initiatives qui risquent d'être annulées. <p>Le comité 61 a réussi à organiser un championnat juste avant le confinement malgré des restrictions et est prêt à partager son expérience avec d'autres qui s'interrogent sur les adaptations possibles.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Réfléchir sur l'avenir de nos modèles d'activités : compétitions / loisirs - plein air / en intérieur. 2) Réfléchir sur le modèle économique. La FSGT repose beaucoup sur les cotisations, les licences et les engagements ainsi que sur des subventions publiques. Ces ressources sont-elles remises en cause ? Va t'on pouvoir continuer de financer des emplois ? 3) Travailler sur le modèle d'encadrement des pratiques : salariés / bénévoles et former nos bénévoles.
<p>Quelles dispositions prendre concernant la cotisation : affiliations et licences</p>		
<p>Remboursement de la licence et/ou affiliation</p>	<p>Prolongation de la durée de validité de la licence 2020-2021, jusqu'en juin 2022.</p>	<p>Autres options</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Peut-on réfléchir à une ristourne et non une totalité du remboursement ? Affiner les scénarios et voir ce qui est supportable financièrement. - Prévoir aussi la possibilité de licence solidaire : des aides que les clubs ou les licenciés pourraient vouloir donner à la FSGT en soutien dans la période actuelle. - Remboursement ou reports des engagements en fonction de l'activité pratiquée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Impossible financièrement pour le survie de la FSGT et dangereux 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'une licence intermédiaire sur 20 mois à partir de Janvier 2021 jusqu'à août 2022. - Proposition d'une licence de 16 mois, de septembre 2020 à décembre 2021 puis Janvier 2022 à Août 2023 puis licence normale à partir de 2023/2024 (pour lisser sur 2 ans). - Proposition de licence ½ tarif pour les licenciés actuels de la saison 2020/2021 pour la saison d'après. - Proposition de la note mais avec un pourcentage de ristourne (30%, ...) et non la totalité. - Laisser ouvert les réflexions et accumuler les propositions et avancer au jour le jour pour identifier les pertes financières de manière plus réelle. Mais attention aux systèmes proposés qui pourraient alourdir le système d'affiliations et d'adhésion (réflexion à mener) ?

Conclusion sur la partie 2 :

On constate des pertes de licencié-e-s sur les activités compétitives qui n'ont pas repris et les craintes pour les licences en année civile. Les clubs ont besoin d'être rassurés et demandent si des aménagements sont possibles. Les demandes de remboursement de club sont de plus en plus nombreuses (absence de compétitions et pas d'activités organisées).

Face à ces constats, il n'est pas envisagé de proposition de remboursement total, mais peut être en partie. Une démarche en trois temps est proposée :

1. Ne pas trop se précipiter pour le moment, les clubs se sont re-affiliés mais les licencié-e-s beaucoup moins et certaines en attente et nous n'avons pas de visibilité sur l'avenir à court, moyen et à long terme.
2. La FSGT va s'organiser pour faire un effort envers les clubs mais elle est en réflexion sur les choix qui vont être opérés et décidés, en impliquant les clubs pour avoir leur avis.
3. Aider les clubs et comités pour aller à la recherche de fonds financiers disponibles (voir intervention de la ministre pour garantir dans un 1er temps les emplois.)

Groupe 9 - Enseignement de la crise et stratégie à mettre en oeuvre

Composition du groupe : Douet Guérin Mylène, Denis Cathy, Béguier Jean-Noël, Blanchet Pascal, Gonzales Célia, Elles Gilbert, Gouillat Baptiste, Hatterer Jean-Paul, Kssis Nicolas, Légier Patrick, Lenoir Fabrice, Mingot Bernard, Novales Christian, Renoux Yves, Truptin Pablo

Enseignements et actions à mettre en oeuvre en matière de contenus des activités		
A court terme	A moyen terme	A long terme (sortie de confinement)
- Conserver le lien au maximum avec les clubs (et les clubs vers leurs adhérent-e-s). - Anticiper la reprise des activités (compétitions, rassemblements, divers évènements populaires).	Mise en place de formations à distance et travail collectif sur les contenus.	- Pratiquer et s'approprier à l'extérieur. - Valorisation de l'omnisport
Quelles dispositions prendre concernant la cotisation : affiliations et licences		
Remboursement de la licence et/ou affiliation	Prolongation de la durée de validité de la licence 2020-2021, jusqu'en juin 2022.	Autres options
Licence : plutôt unanime de ne pas y toucher? Affiliation : -mettre en place une affiliation solidaire <i>sur le principe du "café suspendu"</i> -proposer une affiliation moins chère	Pas forcément pour faire une année de licence gratuite donc le prolongement de la validité. Mais plutôt retravailler sur le sens politique de l'adhésion.	- Levier pour conserver les personnes (clubs-licencié-e-s) : formation et projets (quels projets pour 2021-2022?). - Mettre l'accent sur les appels à projets pour rééquilibrer les problèmes budgétaires (donc formation de dirigeants pour soutenir sur cette question) Questions : le manque à gagner sur les licences peut-il être compensé par des aides gouvernementales ?

COMPTES-RENDUS DES GROUPES

“POLITIQUE FINANCIÈRE ET RESSOURCES COMMUNES”

Groupe 1 - Politique financière et ressources communes

Composition du groupe : Allard Michel, Canillot Michel, Crémonési Michel, Delarue Joël, Dufour Jérémy, Jouanin Evelyne, Leboeuf Marie France, Marandel Alexia, Masson Marcel, Panouze Christian, Rodriguez Pierre, Savoldelli Josette, Uhres Thierry

A partir des propositions formulées dans la note préparatoire, le groupe devait échanger sur deux points :

1. Vers un Fonds de solidarité FSGT pour la sauvegarde de l'activité des Comités ?
2. Les cotisations fédérales : quelles dispositions pour soutenir clubs et pratiquants ? Quelle évolution des montants ?

Point 1

L'ensemble du groupe retient :

- La création du Fonds de solidarité FSGT doit être à destination de l'ensemble des structures FSGT et au cas par cas, pour des grands clubs affiliés ;
- Ce Fonds de solidarité FSGT doit garantir et maintenir les emplois dans les structures pour ne pas affaiblir la capacité d'actions des Comités ;
- Pour alimenter ce Fonds de solidarité, plutôt qu'un prélèvement sur les réserves des Comités, proposition d'un prélèvement directement sur les cotisations fédérales qui mettraient les Comités au même pied d'égalité.

Par contre, mais de manière volontaire, un prélèvement pourrait être fait sur les réserves des Comités.

Il s'agirait d'adopter un accord de principe pour toutes les structures FSGT, voire des clubs au cas par cas, avec des règles communes comme le prélèvement sur les cotisations fédérales pour sauvegarder/maintenir les emplois de l'ensemble des structures.

Point 2

Le remboursement de la licence ou de l'affiliation n'est pas d'actualité et le prolongement de la licence jusqu'au 31/08 ou 31/12/2022 ne semble pas forcément la bonne solution au risque de mettre l'ensemble de la Fédération en difficulté financière. Les options alternatives de remise ou de licence de 6 mois ne semblent pas pertinentes vis-à-vis des clubs, peu lisibles, et risquent aussi d'affaiblir la fédération.

Différents avis se sont exprimés sur l'augmentation ou pas des montants de cotisations, et le groupe est plutôt favorable pour engager une démarche et prendre la décision à la prochaine Assemblée générale en 2021.

A étudier également la possibilité de demander un prêt garanti par l'Etat pour compenser la perte des effectifs.

Groupe 2 - Politique financière et ressources communes

Fonds de solidarité

- Accord unanime du groupe pour une mise en place du fond de solidarité
- Accord pour que ce fond soit destiné en priorité aux comités départementaux et aux comités régionaux/ligues
- Le fond doit servir en priorité au maintien des emplois dans les différentes structures
- S'exprime aussi que le fond puisse servir aux comités n'ayant pas d'emplois mais un réel besoin de soutenir les activités et les initiatives d'innovation
- Nécessité d'avoir des règles communes de répartition afin qu'il n'y ait pas de différences entre les structures
- Prélèvement d'un minimum commun pour alimenter le fonds de solidarité : Sur ce sujet il n'y a pas eu de proposition du groupe le montant restant à définir
- Des expressions dans le groupe font état de ne pas puiser pour le moment dans les réserves compte des comités/régions car elles peuvent servir à soutenir les différentes structures ou activités. Pour les comités les réserves peuvent aussi soutenir les clubs.
- Avant de mettre en place le fond s'assurer que tous les comités ayant des emplois utilisent bien les différentes possibilités de financement dans cette période, notamment le recours au chômage partiel. Les différentes aides reçues (ANS – Chômage partiel – Fonds de solidarité national) doivent être prises en compte dans l'étude du Fond de solidarité FSGT.

Cotisations 2021/2022

Préambule : le groupe n'a pas pu aller au bout de la démarche par manque de temps.

- Prendre en compte que l'augmentation de 3 euros des cotisations sur 3 ans au profit des comités et régions n'a pas alimenté la part fédérale du budget national
- Bien mesurer les conséquences d'une non augmentation
- Une augmentation semble nécessaire mais serait mal comprise dans cette période
- Accord pour répercuter l'augmentation de l'assurance la prochaine saison
- Si augmentation il y a, elle doit être minime ou elle doit être lissées sur plusieurs saisons

Groupe 3 - Politique financière et ressources communes

Partie 1 - Fond de solidarité :

Se mettre d'accord sur le principe ou non de partir sur la mise en place ou non d'un fond de solidarité, tous les participants semblent en accord avec cette proposition

Important de faire un geste de solidarité mais comment la mettre en place avec toutes les spécificités des comités, comment mettre en place une règle commune à tous. Est-ce un fonctionnement que l'on peut avoir à long terme ?

1. Un fonds de solidarité FSGT, pour qui ?

L'objectif en priorité est d'aider les comités en difficulté et n'ayant pas de fonds de réserve et avec une aide qui serait ponctuelle et non pérenne. Fond de solidarité sur 1 ou 2 saisons maximum.

Bien définir les critères d'aide et bien définir comment seront utilisés les sommes ? Prévoir un accompagnement fédéral pour aider ses comités en difficulté.

2. Un fonds de solidarité FSGT, pourquoi faire ?

En priorité les comités ayant des salariés où des postes sont en jeu et qui permettrait de ne pas perdre les emplois. Aider plus particulièrement, les grands comités ayant des salariés car c'est eux qui ont des charges les plus importantes que les petits comités.

3. Un fonds de solidarité FSGT, qui y contribue ? Un principe, toutes les structures FSGT (comités, ligues et siège fédéral) alimentent le fonds de solidarité... FSGT !

Alimentation par tous les comités et structures mais difficultés d'imposer à tous une somme ou un pourcentage identique et ne pas mettre en difficulté les autres comités ou structures solidaires.

Un personne soulève l'idée d'un prélèvement plus important en fonction de la taille et des moyens des comités (système impôt sur le revenu) mais c'est une idée contradictoire qui mettrait en difficulté les comités solidaires.

4. Un fonds de solidarité FSGT, comment l'alimenter ?

La question est liée à comment on va l'utiliser avant comment on va l'alimenter.

Proposition de départ qui peut être une bonne idée.

Attention à ne pas casser les dynamiques en cours et des projets déjà engagés avec utilisation des réserves dans certains comités.

Partie 2 - Les cotisations fédérales : quelles dispositions pour soutenir clubs et pratiquants ? Quelle évolution des montants ?

1. Quelles dispositions pour soutenir clubs et pratiquants ?

Pas de gratuité et de remboursement total (adhésion à un projet mais à un service) mais quelles dispositions privilégier ? Attention quand même si une demande accrue des clubs arrivent même si beaucoup de clubs ont déjà temporisé leur affiliation et adhésion en ce début de saison

- Appel au don qui peut aussi être un vecteur de communication de l'organisation FSGT (ex appel aux dons pour l'achat d'équipement, ...)
- Être revendicatif auprès des pouvoirs publics pour accéder à des fonds
- Attention à ne pas trop réduire les frais d'engagement vital pour l'organisation de nos activités (ex part du comité non prise mais reversée au club organisateur, ...)
- Réduction du tarif des affiliations et adhésions à mesurer par rapport aux actions des autres fédérations.

Des bons retours avec les clubs doublement affiliés car les contacts avec la FSGT sont plus importants et avec aussi un soutien plus présent.

Idée de prendre un prêt garanti par l'Etat = PGE pour éviter de puiser dans nos réserves dans le soutien à la prise de licence.

Idée d'étendre la licence familiale au plus de 12 ans pour favoriser la prise de licence.

2. Quelle évolution des montants ?

Paradox dans les discours et difficile se projeter à l'avenir des clubs dans les 2/3 ans à venir. Mais après la sortie de la crise, il faudra se poser les questions, pas le bon timing à l'heure actuelle.

Ne faudrait-il pas se démarquer des fédérations délégataires qui vont fortement augmenter les tarifs de licences à la sortie de la crise, afin de se démarquer et faciliter la prise de licence, prise de position symbolique vers nos adhérents.

Proposition de la hausse seulement sur l'assurance pour ne pas que seulement la fédération prenne en charge cette hausse.

Réfléchir un plan d'action à plus long terme.

Groupe 4 - Politique financière et ressources communes

Pour qui, pourquoi faire ?

Un fonds de solidarité pour soutenir nos structures, in fine pour maintenir l'activité de nos adhérents. C'est une opportunité pour renforcer le 'faire fédération' mais cela peut aussi être perçu comme une perte d'autonomie. La situation est difficile, il faut se réinventer au travers d'une nouvelle répartition de nos ressources. Il faut sans doute modifier la répartition actuelle, inclure le nouvel acteur qu'est l'ANS. Il y a de nombreux leviers internes pour abonder un fond; fédéraux, engagements, affiliations, réserves... Ce dispositif doit répondre à deux problématiques distinctes: l'aide aux structures FSGT (fédé, ligues et comités) doit être pensée aux cas par cas via des analyses très fines, voire chirurgicales. A contrario, l'aide aux clubs doit se construire de manière globale sur une logique de grands principes. Ces deux dispositifs nécessitent d'établir des critères justes et équitables, cela pose la question de qui devra faire les arbitrages.

Qui y contribue, comment l'alimenter ?

Impossible d'imaginer que ceux en difficulté aujourd'hui puissent y contribuer. Difficile également d'imposer la solidarité, cela ne le serait plus.

L'idée d'imposer un pourcentage fixe conjoncturel identique à tous semble indiquer qu'il faut peut être prévoir à la fois un fond de sécurité complété par un fond de solidarité qui lui serait abondé par des versements d'un montant au volontariat.

La mise en place de ce processus est jugée importante par le groupe, cela permet d'envisager l'avenir. Cependant il y a urgence à être prudent, et de ne pas construire sous la pression du contexte de la pandémie. Cela nécessite de la part du collectif financier fédéral l'élaboration de scénarii en construisant différents ratios permettant de mieux cibler ce qui pourrait être les 'alimentants' et les 'recevants'

Cotisations

Le principe de l'année blanche n'est pas retenue, cela mettrait toutes les structures de la fédération en danger financier. De plus, il n'est pas évident que cette mesure impacte directement l'adhérent de club.

Des options souvent avancées: une licence saisonnière avec une validité prolongée, une licence d'un montant au prorata temporis de l'activité.

Possibilité d'un tarif libre avec un seuil mini, le reste sous forme de don. Il est aussi proposé de reconduire la licence au prix actuel mais avec paiement différé ou échelonné.

Unanimité pour solliciter des dispositifs externes, voir l'extension de la jouissance des installations sportives pendant les vacances d'été ce qui permettrait de prolonger la saison sportive. Toutes ces réflexions partent du principe que la reprise des activités soit possible dès janvier prochain.

Groupe 5 - Politique financière et ressources communes

Composition du groupe : Coll Jean-Pierre - Chevit Benjamin - Arramon Valéry - Bouboune Joseph - Chaudeau Guy - Desmet Hubert - Farizier François - Gozin Danielle - Kadi Jamil - Loiseloux Dominique - Magnien Marjorie - Monnier Olivier - Perruset Yves - Rouault Yannick - Santos Franck - Tadount Linda

Partie 1 - Vers un fonds de solidarité FSGT pour la sauvegarde de l'activité des comités ?

Le principe d'un fonds de solidarité est admis par tous.

1) Un fonds de solidarité FSGT, pour qui ?

Le fond de solidarité serait orienté vers les structures fédérales en difficulté y compris des clubs mais au cas par cas. Il a été aussi envisagé de ne pas écarter les grandes initiatives lorsque celles-ci seraient en difficulté suite au retrait de partenaires.

2) Un fonds de solidarité FSGT, pourquoi faire ?

Le fonds doit permettre de sauvegarder l'activité par le maintien ou la sauvegarde de l'emploi.

3) Un fonds de solidarité FSGT, qui y contribue ?

Des cas spécifiques se font jour :

- Le petit comité sans salarié, que des bénévoles : comment va-t-il bénéficier du fonds ?
- Les structures qui ne jouent pas le jeu et n'envoient pas leurs comptes ?
- Un comité en difficulté, il va contribuer pour retoucher ?
- Les petits comités ont des réserves (des richesses), ils ont peur de les perdre ?

Il est souhaité aussi d'être à l'écoute des structures qui avaient ou ont un projet en cours.

4) Un fonds de solidarité FSGT, comment l'alimenter ?

Le fonds de solidarité serait alimenté par un prélèvement sur les réserves (1 à 2 %). Cependant, l'idée d'avoir une certaine uniformité fait émerger qu'un prélèvement basé sur les recettes fédérales (licences) serait plus équilibré. Il n'est pas exclu non plus un prélèvement sur les excédents des récents exercices.

Une autre idée proposée avec un abondement volontaire de la part de certaines structures.

Ou, encore : « On cotise selon ses moyens et on reçoit selon ses besoins ».

Pour aller plus loin :

Il ressort aussi un accord commun sur le fait que tout doit être transparent et basé sur la confiance, ce qui n'exclut pas le contrôle ni la justification. Il serait aussi anormal qu'une mauvaise gestion avérée puisse prétendre à bénéficier du fonds.

Il apparaît aussi que l'objectif de solidarité que l'on entend donné à ce fonds peut et doit probablement se manifester, en parallèle, d'un accompagnement des structures en difficulté ou de mutualisation de moyens sur le soutien aux activités. Il prendrait alors une autre valeur et ferait fédéral +++.

Partie 2 - Les cotisations fédérales : quelles dispositions pour soutenir clubs et pratiquants ? Quelle évolution des montants ?

1) Dispositions pour soutenir clubs et pratiquants ?

L'idée d'un remboursement n'est finalement pas validée, ni l'idée d'un prolongement de la licence S sur la saison S+1 car le manque à gagner serait trop important à combler.

Pour certains comités, des licences ne sont pas encore payées bien que demandées.

Il est encore trop tôt pour se positionner car une possible reprise est envisageable pour janvier mais pourquoi pas une licence CC (Crise Covid) valable 6 mois ?

2) Evolution des montants ?

L'idée d'augmenter le prix de la licence est aussi abandonnée pour le moment car l'impact d'une augmentation par temps de crise serait mal comprise mais surtout mal accueillie.

Groupe 6 - Politique financière et ressources communes

Composition du groupe : Debbouza Mohammed, Fontenelle Thomas, Brezot Hervé, Bacari Nadjibou, Charollais Jean-Noël, Fatier Véronique, Grob Philippe, Guillet Hélène, Litzler Violaine, Mahfoufi Mounia, Peyric Jérôme, Rémond Clément, Riss Stéphanie

Partie 1 - Vers un fonds de solidarité FSGT pour la sauvegarde de l'activité des comités ?

Globalement les participants au groupe sont favorables au principe de la mise en place d'un fond de solidarité (à l'exception d'une personne).

S'il y a un risque de manque de lisibilité (« usine à gaz ») et d'affaiblissement de structures FSGT actuellement en bonne santé, la mise en place d'un tel fond serait un marqueur fort et symbolique de solidarité fédérale et contribuerait au « faire fédération ».

1) Un fonds de solidarité FSGT, pour qui ?

Un fond de solidarité devrait répondre avant tout au besoin des structures fédérales FSGT (comités / ligues).

Une question se pose : ne doit-il pas permettre l'accompagnement des clubs locaux ? Il se trouve que d'autres dispositifs peuvent répondre aux besoins des clubs et que par ailleurs, il est probable que les clubs soient plus « résilients » que la fédération dans cette période. Donc il est préférable que le Fond de Solidarité FSGT contribue aux besoins des structures FSGT (possibilité que les comités aient des budgets dédiés pour le soutien de leurs clubs).

2) Un fonds de solidarité FSGT, pourquoi faire ?

Ce fond doit permettre de ne laisser personne de côté : aucune structure FSGT ne doit s'effondrer dans cette période de crise.

Ce fond peut avoir des objectifs différents en fonction des structures à soutenir (si on est seulement sur l'objectif de maintien de l'emploi des comités bénévoles pour se sentir marginalisés), l'idée essentielle est de soutenir des comités en grande difficulté.

La fédération pourra avoir le rôle d'examiner les comités les plus en difficulté et décider lesquels soutenir.

Dans le détail, le fond peut permettre de :

Soutenir les forces humaines. Maintenir les emplois voire en créer. Il y a en effet des comités ou maintenir l'emploi n'est pas suffisant pour « relancer la machine ».

Soutenir le maillage territorial.

Maintenir l'activité.

En tous cas un fond pour être offensif.

3) Un fonds de solidarité FSGT, qui y contribue ?

Le fond de solidarité permet de réfléchir différemment (de manière alternative aux dispositifs d'aide existant). Comment l'alimenter est donc une question centrale. Le faire fédération pousserait à ce que tous les niveaux de la fédération y contribuent (comité – siège – ligues).

Ceci dit des comités estiment que le prélèvement sur leurs réserves pourraient être préjudiciables et les affaiblir. Il faut donc anticiper le débat « du cigale et de la fourmis » au risque de créer des non-dits. Cela pose la question des critères.

Le fonds pourrait éventuellement être abondé par le recours à des fonds publics (ex ANS).

4) Un fonds de solidarité FSGT, comment l'alimenter ?

Il faut mettre en place un minima : 1 ou 2 %.

5) Autre remarques sur le fonds de solidarité

Le fond tel qu'il est envisagé dans la note : n'est-ce pas trop limité ?

Se limiter à la réflexion du fond de solidarité tel qu'il est présenté, ce n'est pas à la hauteur des enjeux. Des comités avancent que le FDS ne sera pas suffisant pour relancer la machine dans cette crise.

Il faut engager un travail fédéral sur tous les dispositifs possibles et existants

Il y a des aides existantes pour l'emploi. Les aides ANS. ⇒ il ne faut pas réfléchir à cela de manière isolée.

Même si les fonds ministériels ne vont pas être importants et ne vont pas être fléchés en priorité vers le sport amateur, il est nécessaire d'avoir une réflexion commune.

Une alternative possible au FDS : recourir à un Prêt Garantie pour l'Emploi pour injecter massivement dans la fédé pour compenser les pertes de licences.

Il y a toutefois des limites : le PGE est en principe destiné aux structures en difficulté (donc le niveau de réserve de la fédé peut être problématique).

Enfin le PGE il faudra le rembourser donc ça ne fait que déplacer le problème.

Les différents dispositifs peuvent s'articuler (ANS, ministère, fond de solidarité FSGT voir PGE).

Partie 2 - Les cotisations fédérales : quelles dispositions pour soutenir clubs et pratiquants ? Quelle évolution des montants ?

Le groupe est dans son ensemble convaincu par le fait de ne pas augmenter les cotisations pour la saison prochaine pour les mêmes raisons que la saison passée.

Au regard de la situation actuelle et de la typologie de nos adhérents, il paraît peu pertinent d'aller sur une augmentation.

Cela a été un argument la saison passée : la non augmentation est un geste de solidarité et d'empathie vis-à-vis des clubs.

Par ailleurs, le travail à mettre en place par le domaine politique financière, collectif ressource et globalement l'ensemble des comités est très chronophage alors même que sur la politique financière il y a des sujets plus prioritaires.

Toutes ces mesures doivent être accompagnées d'une communication forte, un véritable message.

Groupe 7 - Politique financière et ressources communes

Composition du groupe : Alexandre Caribone (animateur), Thomas Valle (rédacteur), Michel Fuchs, Jean-Louis Bai, Marion Chaizemartin, Josette Courant, Lionel Faure, Véronique Maillard Salin, Abdenor Medjdoub, Cyril Merrien

Fond de solidarité :

Le groupe valide le principe et l'importance d'un fond de solidarité.

La priorité doit se porter vers les comités employeurs de manière à sauver les emplois. Cependant, nous ne devons pas non plus donner l'impression aux comités qui ont fait le choix de ne pas avoir de salariés de payer ceux des autres.

Pour cela, il peut être envisagé de ne pas résumer cela à de l'argent en travaillant à un rapprochement entre les structures en mettant en place des partenariats ou jumelage entre comités.

D'une façon générale, il faut maintenir les moyens d'actions des comités.

Il faudrait peut-être revoir son montant à la hausse, car le chiffre annoncé paraît faible comparé aux pertes envisagées.

Nous pouvons imaginer pour cela un montant fixe pour tous les comités auquel pourrait s'ajouter une participation libre pour les comités qui le peuvent et qui le souhaitent.

Pour alimenter ce fond, il serait aussi intéressant d'y intégrer tout ou partie :

- des économies réalisées en 2019-2020 dans un certain nombre de comités
- des économies réalisées sur cette AG en visio (par rapport à une AG en présentiel)

Les fonds ANS non utilisés cette saison sont également évoqués. Les structures pourront-elles les avoir ? Comment pourront-elles les utiliser ?

Certaines ligues ont déjà lancé ou ont pour projet de créer localement ce type de fonds.

Il serait intéressant de faire un état des lieux de ce type d'initiatives.

La discussion est très positive. La solidarité est une richesse de la FSGT dont nous devons avoir conscience et que nous devons préserver à tout prix.

Les différentes structures doivent comprendre en cette période qu'elles sont toutes intimement liées et que la chute d'un seul comité entraînerait forcément d'autres... Nous sommes tous connectés. D'où l'importance de la solidarité en ce moment.

Cotisations fédérales :

En premier lieu, il est indispensable de rassurer les pratiquants qui ont peur de s'engager cette année.

Il est proposé de mettre en place une licence solidaire avec un « ticket plancher » et un « ticket max ». Les adhérents pourraient alors contribuer selon leurs moyens et leur volonté.

Il est également envisagé de différencier ceux qui ont pris leur licence cette année et ceux qui ne l'ont pas fait.

Il faut valoriser ceux qui se sont engagés cette saison. On peut notamment faire un geste pour eux au niveau des engagements.

D'une façon générale, le groupe préconise de ne pas augmenter la licence l'an prochain.

Groupe 8 - Politique financière et ressources communes

Composition du groupe : Stewen Faustin, Antoine Petitet, Gérard Bansard, Farid Bensikhaled, Jacques Callarec, Claude Cren, Madeleine Gesualdi, Anne-Marie Kleeman-Wintz, Émilie Lucas, Gérard Malagoli, Bernard Mingot, Cédric Mouton, Jo Rieupet, Betty Turrón.

1ère partie : Quelles dispositions prendre pour la création d'un fonds de solidarité ?

L'ensemble des participants est d'accord sur le principe d'un fonds de solidarité . Il reste à définir les destinataires de ce fonds et les critères d'attribution.

1/ Pour qui ?

La réponse est présente dans la note envoyée : le fonds de solidarité doit concerner en priorité les comités et ligues. Plus précisément ce sont les comités en danger qu'il faudra sauver pendant cette période. Le ratio : Réserves / Frais de fonctionnement semble être un bon ratio pour identifier les CD les plus en difficultés.

Une personne du groupe propose que des clubs puissent aussi bénéficier du fonds de solidarité. Les demandes des clubs seraient étudiées au cas par cas.

2/ Pourquoi faire ?

Sur ce point, plusieurs aspects sont évoqués : maintenir les emplois dans les comités, conserver la pérennité d'action des comités sur les activités, éviter une cassure territoriale à travers la disparition d'un comité qui a un rayonnement sur le territoire. Est évoqué aussi par une personne du groupe, la possibilité de soutenir l'organisation de grandes manifestations sportives qui seraient menacées de disparaître.

3/ Qui doit contribuer au fonds de solidarité et comment l'alimenter ?

Il n'y a pas de consensus, sur ces deux dernières questions.

Pour alimenter le fonds, plusieurs sources sont évoquées : prendre sur les résultats excédentaires de la saison 19/20, prendre dans les fonds de réserve de la fédération et des comités, y consacrer un pourcentage des ressources des licences, contracter un prêt à taux zéro garanti par l'État... Il serait intéressant de mixer plusieurs de ces sources, un pourcentage minime des réserves avec une partie des résultats des deux dernières saisons et des ressources liées aux licences.

Ce qu'il ne faudrait pas, c'est qu'un prélèvement sur les réserves fragilisent certains comités qui devraient ensuite revenir vers la fédération pour bénéficier du fonds. Il faudrait également prendre en compte les projets à venir des comités pour ne pas les bloquer en leur privant de ressources financières importantes. Enfin, il faudrait faire attention à ne pas utiliser ce fonds pour gommer les erreurs du passé mais bien d'avancer ensemble pendant la crise.

Le fond de solidarité doit être créé pour plusieurs saisons, car la crise est structurelle et certains comités pourraient ne pas en avoir besoin cette année, mais plutôt lors des prochaines saisons.

2ème partie : Doit on envisager une augmentation des cotisations fédérales pour 2021 – 2022 ?

La proposition d'augmentation du prix des licences fait débat au sein du groupe.

D'un côté, la baisse des ressources liées à la baisse d'activité pendant la crise du Covid va obliger les structures FSGT à puiser dans leurs réserves. Il sera nécessaire dans les prochaines saisons de reconstituer les réserves associatives pour pérenniser le projet de la FSGT. L'augmentation du prix de la

licence pourrait ainsi compenser les pertes estimées de 600 000€ à 1,2 M € selon le scénario pour cette saison.

D'un autre côté, une augmentation peut envoyer un message négatif à nos licenciés en raison de la crise sanitaire, sociale et économique induite par la Covid19. Il faudra faire une augmentation progressive et étalée et faire preuve de pédagogie.

Il faut mener en parallèle une réflexion sur le coût de la licence en fonction des prix de cotisations dans les clubs. Il y a une réflexion plus globale à mener sur les politiques de cotisations des clubs.

Groupe 9 - Politique financière et ressources communes

Composition du groupe : Antonio FONSECA et Jean Paul HATTERER (animateurs) - Jean Noël BEGUIER Pascal BLANCHET - Colette COQUIL - Mylène DOUET GUERIN - Baptiste GOUILLAT- Gilbert ELLES - Patrick LEGIER - François FARIZIER - Fabrice LENOIR - Lætitia LHERMITTE - Christian NOVALES - Yves RENOUX.

1. Fonds de solidarité

Les responsables ou représentants des comités présents dans le groupe ne sont pas tous concernés par les difficultés liées à l'emploi, car soit ils n'ont pas de salariés dans leurs comités, soit ils ne sont pas responsables de comités/ligues. L'appréciation de ce sujet est donc différente selon la structure (ex. le comité 38 dont l'un des principaux clubs avec 14 emplois en jeu, risque d'être en dépôt de bilan ou le Comité 16/17/79 dont 1/3 des clubs ont des salariés).

Globalement la notion de solidarité est partagée par tous, l'aspect relatif aux forces humaines semble être primordial. Cependant la solidarité ne doit pas être que financière. Elle peut tout autant se faire par la mutualisation de forces humaines et de matériel, par la collaboration dans des projets de développement. Elle doit aussi être transparente tant sur les conditions de prise de décision que de la contribution apportée et sur l'utilisation qui en sera faite.

Très souvent la solidarité existe déjà à l'intérieur d'un comité entre les différentes activités qui contribuent de façon différente aux finances de la structure.

La contribution à un fonds de solidarité FSGT ne doit pas grever les projets des comités ou des commissions, projets de développement d'activité ou d'investissement en matériel.

En complément on pourrait aussi envisager la mise en place d'une cagnotte volontaire directement auprès des licenciés, voire des clubs.

Informers les clubs et comités de toutes les possibilités d'aides, notamment le Fonds de solidarité et les dispositifs d'aide à l'activité partielle pour les clubs et comités employeurs, est essentiel dans cette période de fermeture administrative et d'arrêt des activités sportives pour tout public.

2. Evolution des cotisations

Le groupe s'est exprimé dans le sens d'une non augmentation du tarif de la cotisation pour 2021-2022 pour les mêmes raisons que celles qui ont guidé la décision de non augmentation prise pour la saison en cours. Par ailleurs, la possibilité d'une prolongation de la durée de licence a été soulevée par un des membres du groupe.

Le sens de la licence a été aussi rappelé : nous ne sommes pas dans un cadre de simple consommation à l'instar du rapport client/prestataire comme c'est le cas par exemple, des abonnements aux salles privées de remise en forme, mais bien dans un cadre associatif et fédéré et donc dans une logique d'adhésion et de contribution au projet de la fédération ou d'un club.



POLITIQUE FINANCIÈRE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020
13 et 14 novembre 2020

COMPTES NATIONAUX 2018 / 2019 Présentation et analyses

Ce document a pour objet de présenter les comptes du niveau national de la FSGT pour la saison 2018 / 2019 et d'apporter des éléments de compréhension et d'analyse.

Il est issu du travail mené tout au long de la saison par Mohamed Debbouza, trésorier fédéral, Sylvie Finance, responsable de la comptabilité au siège fédéral et Benjamin Chevit, coordonnateur salarié du domaine de la politique financière (D5). Ce domaine a pour fonction d'impulser l'élaboration et la maîtrise du budget national, en concertation avec les membres de la DFC et avec les coordonnateurs salariés et bénévoles des pôles, domaines, secteurs du siège fédéral.

Cette note, structurée en deux parties plus un lexique, est accompagnée du document intitulé « Les principaux documents financiers 2018 / 2019 ».

Première partie : le compte de résultat 2018 / 2019

Le compte de résultat est un flux, l'image de l'ensemble des mouvements de dépenses et de ressources ayant eu lieu entre deux dates, en l'occurrence entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 août 2019. La différence entre les ressources et les dépenses réalisées au cours de cette période indique si l'exercice est excédentaire (résultat net positif) ou déficitaire (résultat net négatif).

Le compte de résultat peut être présenté sous forme comptable – en reprenant la classification du plan comptable général – ou sous forme analytique – selon une classification correspondant à l'activité menée par la fédération.

Seconde partie : le bilan au 31 août 2019

Le bilan est une photographie à un instant donné, ici au 31 août 2019, de l'utilisation des ressources (l'actif) et de l'origine de ces mêmes ressources (le passif) depuis la création de la structure. Par sa construction même, l'actif et le passif sont à tout moment équilibrés.

En quelques mots...

Les comptes de la saison 2018 / 2019 s'inscrivent dans la stricte continuité des comptes de la saison précédente, en s'en distinguant seulement par une amplification de la tendance excédentaire du compte de résultat. Passé de 0,5 % en 2016 / 2017 à 5 % en 2017 / 2018, le taux du résultat net rapporté au total des ressources atteint 7 % en 2018 / 2019.

Les raisons de cet excédent sont identiques à la saison précédente et liées à un décalage entre les dépenses prévues dans le budget initial et la réalité des dépenses réalisées :

Une masse salariale moins importante que prévue en raison d'un nombre moyen de postes de travail occupés au cours de la saison en-deçà du nombre prévu : 29,80 au lieu de 31,13.

Une sous-utilisation de la dotation attribuée au domaine des activités sur la durée du cycle budgétaire 2016 / 2019 : 575 815 € utilisés pour 708 412 € attribués.

Ce résultat excédentaire était qualifié de conjoncturel la saison dernière. Est-ce toujours le terme adapté alors que pour une deuxième saison consécutive, l'excédent est important ? Le caractère conjoncturel était déjà à relativiser dans l'analyse des comptes 2017 / 2018. N'y avait-il pas une explication plus profonde à la sous-utilisation de sa dotation disponible par le domaine des activités ? Explication qui serait liée à un manque de forces humaines salariées pour mettre en œuvre ou accompagner la mise en œuvre des actions et projets ? Cette interrogation et le constat d'un excédent important pendant deux saisons consécutives incitent à essayer d'occuper la totalité des postes de travail disponibles. Cela aurait le double effet d'augmenter le montant de la masse salariale et probablement le taux d'utilisation de la dotation aux pôles, domaines, secteurs et EFT, conduisant ainsi à une utilisation plus complète des ressources disponibles et une meilleure mise en œuvre du projet fédéral !

PREMIÈRE PARTIE

LE COMPTE DE RÉSULTAT 2018 / 2019

(Voir page 2 du document « Les principaux documents financiers 2018 / 2019 »)

L'évolution du compte de résultat

Un résultat de nouveau excédentaire et en augmentation

Le résultat net est de nouveau excédentaire (+ 228 793 €) et de manière significative (représentant 7 % des ressources globales).

Ce résultat net est en hausse de 37 % par rapport à la saison précédente (+ 62 000 €).

Les raisons de cet excédent ne sont pas à chercher côté ressources. Leur montant global n'est que légèrement en baisse, que ce soit par rapport à la saison 2017 / 2018 (- 2,4 %) ou par rapport au montant prévisionnel (- 1 %). Cette légère baisse à trois causes principales :

- la baisse de la valorisation du placement auprès de la FSGT de cadres d'Etat suite au passage à mi-temps en septembre 2018 de Carine Esbri : - 30 000 €
- la hausse de 30 000 € du contrat d'assurance RC suite au changement contraint d'assureur en septembre 2018, entraînant une baisse des ressources dégagées pour couvrir les frais de gestion du service associatif des assurances
- l'arrêt de l'activité du chantier Milieux populaires suite au départ d'Amina Essaïdi en avril 2018, conduisant à une disparition des subventions versées au chantier. Ces subventions s'élevaient à 30 000 € en 2017 / 2018.

Les raisons de cet excédent sont à chercher côté dépenses, avec un décalage à la baisse entre les dépenses prévues dans le budget initial et les dépenses réalisées. Ce décalage a deux origines principales.

Un montant de la masse salariale moins élevé que prévu

Premier poste de dépenses, la masse salariale, dès qu'elle évolue significativement, a des répercussions importantes sur le montant du résultat. En 2018 / 2019, le montant de la masse salariale est inférieur de 75 000 € par rapport au montant prévu. Ce chiffre représente un tiers du montant de l'excédent.

Ce décalage est principalement dû à un nombre de postes de travail occupés moins important que prévu, 29,80 en moyenne sur la saison au lieu des 31,13 postes prévus. Un départ non prévu (Latifa Nassar en novembre 2018) et une embauche plus tardive qu'espérée (Anouk Chutet en février 2019 et non septembre 2018) en sont les raisons. 1,33 postes ETP en moins équivaut à peu près à 66 000 € de dépenses non engagées.

La légère hausse du montant de la masse salariale, + 2,7 %, par rapport à la saison 2017 / 2018 s'explique principalement par un nombre moyen de postes occupés en légère hausse (de 29,30 à 29,80), par la hausse collective du point d'indice salarial (+ 2,4 %) et par les revalorisations individuelles des salaires.

Des dépenses des CFA moins élevées que prévu

Pour le cycle budgétaire 2016 / 2019¹, l'enveloppe globale attribuée au D1 était de 708 412 €. Au terme des trois saisons du cycle, un montant de 575 815 € a finalement été utilisé, soit 81 % de la dotation disponible (voir le tableau détaillé page 8 du document « Les principaux documents financiers 2018 / 2019 ») :

- ✘ 279 895 € en 2016 / 2017, saison au cours de laquelle ont eu lieu les Jeux sportifs mondiaux de la CSIT à Riga (Lettonie),
- ✘ 117 945 € en 2017 / 2018,
- ✘ 177 975 € en 2018 / 2019.

L'origine de cette sous-utilisation de la dotation disponible est d'abord à chercher du côté des CFA, qui ont utilisé 329 818 € sur les 443 907 € prévus, et plus particulièrement du côté de trois d'entre elles :

La CFA Activités Gymniques termine le cycle budgétaire avec un excédent très important (+ 55 000 €). Trois raisons permettent d'expliquer cette situation :

- la principale est que la CFA n'a finalement pas eu d'activité internationale au cours de ce cycle (à titre de comparaison, le déplacement international de Viareggio en 2012 avait occasionné un solde de dépenses de 18 000 €), en raison notamment de la suppression de l'activité gymnastique du programme des Jeux mondiaux de la CSIT,
- les épreuves fédérales permettent de dégager d'importantes ressources propres (17 000 € d'engagement),
- le stage national de formation n'est plus organisé depuis quelques années.

La CFA football termine le cycle budgétaire avec un excédent de 12 000 €

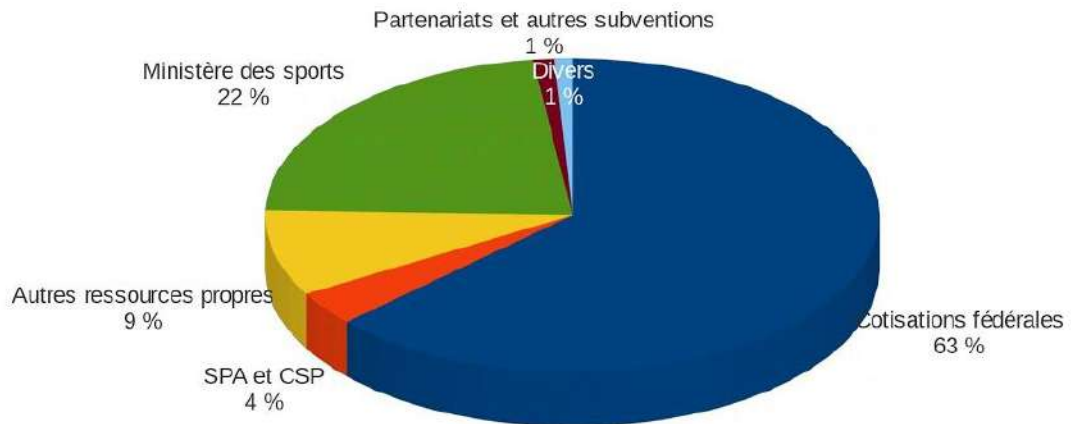
La CFA pétanque termine le cycle budgétaire avec un excédent de 10 000 €

A noter une CFA en déficit significatif au terme du cycle budgétaire, la CFA Judo, lié principalement à la hausse des frais de prises en charge des arbitres lors des épreuves fédérales.

¹ Depuis la saison 2010 / 2011, le D1 fonctionne en cycles budgétaires de trois saisons, une dotation budgétaire étant attribuée pour cette durée. L'objectif est de donner une plus grande visibilité aux CFA sur les moyens dont elles disposent et une plus grande souplesse dans leur utilisation, les montants utilisés pouvant fluctuer d'une saison sur l'autre au cours d'un même cycle, en fonction des projets. Dans ce système, le bilan sur les moyens utilisés n'est réalisé qu'en fin de cycle.

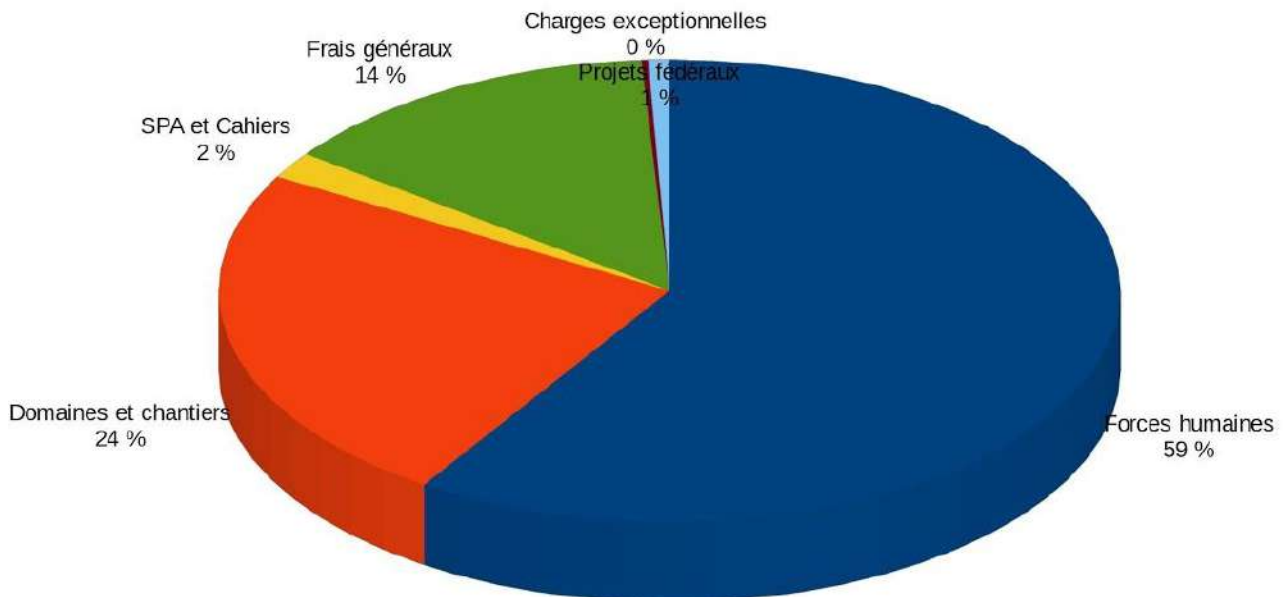
La structuration du compte de résultat

ORIGINE DES RESSOURCES



Les ressources propres (cotisations fédérales, Sport et Plein Air et Cahiers du Sport Populaire, autres ressources propres) **représentent 76 % des ressources totales**. Ce niveau est rarement atteint dans le secteur associatif. Il est le résultat de la politique financière menée par la FSGT dont l'objectif est d'assurer son autonomie financière et en conséquence sa liberté d'action.

UTILISATION DES RESSOURCES



Depuis la célébration des 80 ans de la FSGT, aucun projet fédéral d'envergure n'a été organisé. Il était raisonnable de faire une pause après deux saisons (2014 / 2015 et 2015 / 2016) au cours desquelles trois événements d'ampleur avait été organisés (Festival du film sportif, Assises nationales et internationales du sport populaire, Festival des innovations sportives). De plus, la structuration du budget ne permettait pas de dégager les ressources nécessaires à ce type d'événements. Avec les excédents dégagés au cours des saisons 2017 / 2018 et 2018 / 2019, la question pourrait se poser à nouveau d'utiliser ces ressources disponibles pour l'organisation de projets fédéraux d'ampleur.

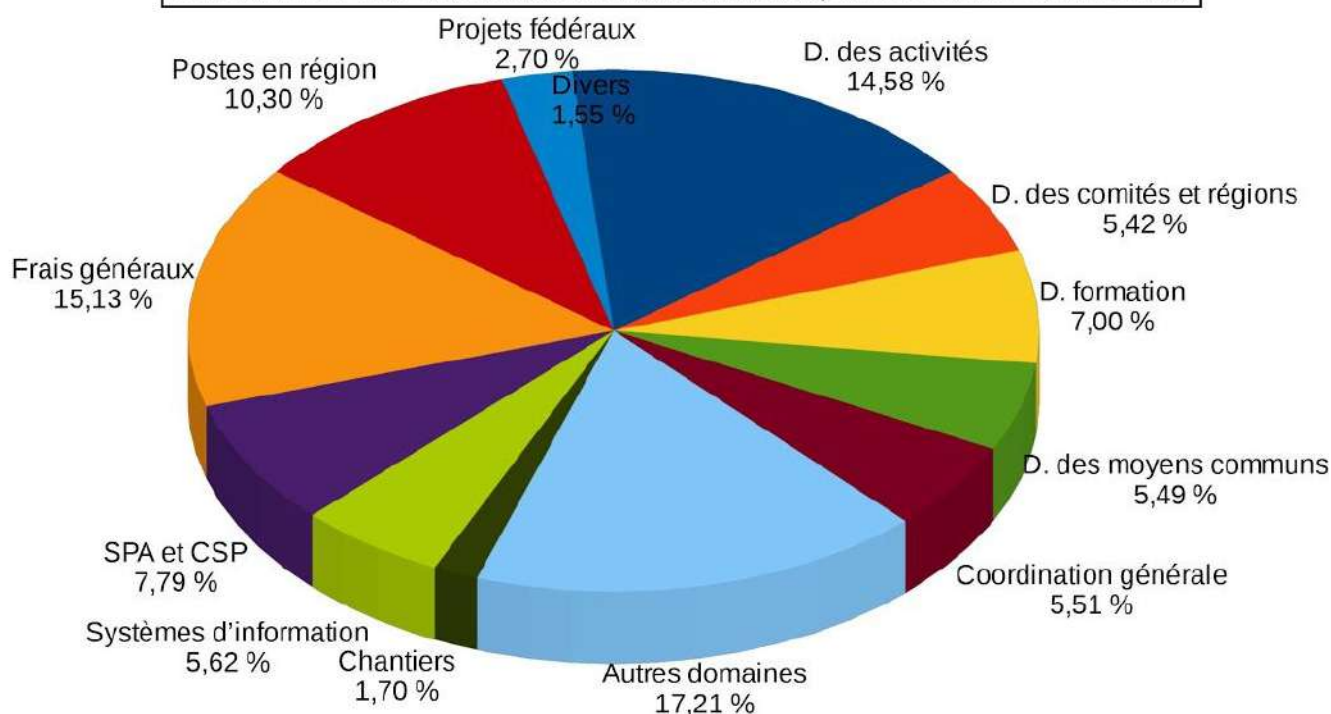
En 2018 / 2019, les projets fédéraux ne représentent que 1 % des dépenses totales. Ils se composent de :

Projet de recherche – action de Guillaume Conraud : pendant trois saisons, Guillaume, doctorant travaillant sur l'identité et les valeurs de la FSGT, a été salarié au siège fédéral de la FSGT dans le cadre du dispositif CIFRE du Ministère de la recherche. Durant ces trois années, la FSGT a bénéficié d'une aide pour financer une partie du poste de Guillaume. Cela a représenté une dépense de 20 861 € en 2018 / 2019, saison au cours de laquelle son contrat de travail est arrivé à échéance. En janvier 2020, Guillaume a soutenu sa thèse et est docteur !

Développement d'une plateforme collaborative : le projet démarré en fin de saison 2016 / 2017 d'une plate-forme collaborative, en appui sur un logiciel libre, Caroline Connect, se poursuit. Cette plateforme permet de structurer des espaces numériques pour faciliter l'accès à des contenus de formation diversifiés.

Une subvention de 20 000 € a été obtenue auprès du CNDS dont 7 855 € ont été imputés sur la saison 2017 / 2018 et 7 894 € sur la saison 2018 / 2019. 12 167 € ont été dépensés au cours des deux saisons.

UTILISATION DES RESSOURCES PAR DOMAINES, SECTEURS ET CHANTIERS



Afin d'avoir une image plus juste de l'utilisation des ressources, une autre répartition des dépenses est intéressante : elle consiste à intégrer les salaires des forces humaines salariées aux dépenses des domaines, secteurs et chantiers (voir tableaux pages 3 et 5 du document « Les principaux documents financiers 2018 / 2019 »).

Compte de résultat structuré selon le plan comptable FSGT et compte de résultat comptable : pourquoi sont-ils différents ?

En adoptant une présentation des comptes propre à la FSGT, l'objectif est de **rendre plus explicite la lecture des documents financiers en les adaptant aux spécificités de la fédération.**

La plupart des dispositions d'adaptation du compte de résultat comptable pour le « transformer » en compte de résultat « à la mode FSGT » n'ont pas d'effet sur le montant du résultat net mais uniquement sur le niveau conjoint des dépenses et ressources. Il s'agit notamment de :

- la valorisation budgétaire, en dépenses et ressources, de la présence des cadres d'Etat,
- la déduction côtés dépenses et ressources du montant des parts régionales reversées aux régions,
- la prise en compte de la différence entre les dépenses et les ressources des domaines et secteurs (la dotation) dans les comptes « à la mode FSGT » et non de l'intégralité du montant des ressources perçues et des dépenses utilisées.

Plus rarement, certaines adaptations peuvent modifier le résultat net comptable. Pour la saison 2018 / 2019 par exemple, il a été procédé dans les comptes « à la mode FSGT » aux ajustements suivants :

Domaine des activités : déduction de 74 434 € du montant de la dotation réellement utilisée par le domaine (177 975 €) en 2018 / 2019 afin d'obtenir le montant de la dotation réellement utilisée au cours du cycle budgétaire 2016 / 2017 - 2018 / 2019. Sachant que lors des deux premières saisons, le montant de la dotation utilisée par le domaine pris en compte dans les comptes « à la mode FSGT » correspondait à la moyenne annuelle de la dotation globale attribuée et non au montant réellement utilisé. L'objectif est de limiter l'impact des variations du montant de la dotation utilisée par le D1 sur le montant des dotations attribuées aux autres domaines, secteurs et chantiers.

Partenariat : déduction du montant de la participation financière aux bénéficiaires versée par la Mutuelle des Sportifs en juillet 2019 (25 662,56 €) pour l'affecter sur la saison 2019 / 2020 (et non 2018 / 2019 comme en comptabilité) et ajout du montant attribué en juillet 2018 (25 107,44 €). Ce décalage permet de réduire les incertitudes sur le montant des ressources prévisionnelles en connaissant le montant du partenariat avant le début de saison.

Prime d'assurance RC : ajout du montant de la hausse (en septembre 2018) de 32 000 € de la prime d'assurance RC, ce montant n'étant pas pris en compte en comptabilité suite à un oubli.

Protection juridique : déduction du montant de la prime 17 / 18 (25 403 €) versée à Solucia PJ, prestataire de protection juridique, pris en compte en 18 / 19 seulement en comptabilité suite à un oubli. Ce montant avait déjà été ajouté dans les comptes 2017 / 2018 « à la mode FSGT ».

Parts régionales non versées des cotisations fédérales : déduction du montant de 66 240 € correspondant au montant des parts régionales non versées lorsque qu'une structure régionale FSGT n'existe pas. Afin de ne pas conserver en comptabilité les montants accumulés en amont de la saison 2016 / 2017, il a été décidé de les imputer aux ressources du budget national *en comptabilité*. En revanche, dans les comptes « à la mode FSGT », ce montant, appartenant à l'ensemble de la Fédération, est déduit des ressources du budget national et affecté aux ressources communes de la FSGT.

Appel à projets Héritage et Société : déduction du montant de la subvention (165 000 €) obtenue dans le cadre de cet appel à projets. Là également, il est retiré des comptes « à la mode FSGT » pour être ajouté aux ressources communes de la FSGT.

Ces écritures aboutissent à une réduction de l'excédent de 163 958 €, qui passe de 392 752 € dans le compte de résultat comptable à 228 793 € dans le compte de résultat « à la mode FSGT ».

DEUXIÈME PARTIE

LE BILAN AU 31 AOÛT 2019

(Voir page 4 du document « Les principaux documents financiers 2018 / 2019 »)

L'analyse du passif du bilan, c'est à dire de l'origine des ressources d'une structure depuis sa création, permet d'évaluer sa capacité financière à s'inscrire dans la durée et à se développer.

ACTIF	PASSIF
Actif immobilisé Immobilisations corporelles (bâtiments, mobilier, matériel), incorporelles (logiciels principalement) et financières (titres)	Fonds associatifs (Apport de départ, résultats successifs, subventions d'équipement, provisions)
	Dettes à long terme
Actif circulant (stocks, créances, comptes financiers)	Dettes à court terme

Les principaux indicateurs du bilan indique une **situation financière solide** :

- **les fonds associatifs représentent 85 % du passif** : ces ressources sont définitivement acquises (elles ne reposent ni sur des emprunts ni sur des dettes).
- **le fond de roulement (FDR)² exprimé en jours d'exploitation s'élève à 301**. La FSGT dispose donc de la capacité à faire face à plus de 10 mois de dépenses de fonctionnement et d'actions sans apport de ressources nouvelles (trois mois sont communément considérés comme une visibilité suffisante) : c'est un gage d'autonomie financière pour la FSGT !

² Voir le lexique page 8

LEXIQUE

Le résultat d'exploitation est la différence entre les dépenses et les ressources liées au fonctionnement habituel de la structure, à son activité « traditionnelle ». C'est un indicateur de l'état de structuration du budget plus pertinent que **le résultat net de l'exercice**, ce dernier prenant en compte l'intégralité des dépenses et ressources et notamment celles liées à des opérations budgétaires *exceptionnelles* (achat ou vente d'un local par exemple).

La dotation budgétaire d'un domaine, secteur, chantier ou projet fédéral correspond à la différence entre le montant des dépenses engagées et le montant des ressources spécifiquement obtenues par le domaine, secteur, chantier ou projet fédéral concerné.

Les ratios de maîtrise du budget

Le ratio de fonctionnement se calcule en déduisant du montant des cotisations fédérales le montant de la masse salariale + frais généraux + amortissements. L'objectif est d'obtenir un ratio proche de zéro.

Le ratio de maîtrise de la masse salariale se calcule en divisant le montant de la masse salariale par le montant des dépenses globales. L'objectif est d'obtenir un taux proche de 55 %. Ce taux est très variable selon l'activité de la structure concernée ; les standards communément reconnus dans le secteur associatif admettent qu'en deçà de 70 %, la gestion est saine, entre 70 et 80 %, il faut s'interroger et au-delà de 80 %, il faut s'alarmer.

Ces 2 ratios sont interdépendants. Ils doivent être mis en œuvre simultanément pour être pertinents et garantir un budget **équilibré et stable**. Ils permettent d'élaborer la répartition des grandes masses de dépenses (masse salariale, autres dépenses de fonctionnement et dépenses d'actions et de projets) à partir du montant prévisionnel des ressources.

En complément de ces deux ratios, **le ratio des actions mises en œuvre** consiste à maintenir les dépenses d'action des domaines, secteurs et chantiers et les dépenses pour la mise en œuvre de manifestations et projets fédéraux au niveau du montant des ressources d'exploitation hors cotisations fédérales afin de garantir l'équilibre global du budget national.

Le budget national est à l'équilibre lorsque le ratio de fonctionnement et le ratio des actions mises en œuvre le sont tous les deux à l'équilibre ou lorsque l'excédent de l'un compense le déficit de l'autre.

Fond de roulement (FDR) correspond à l'excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de la fédération. Il est calculé en déduisant les dettes à court terme de l'actif circulant.

Fond de roulement (FDR) en jours est calculé en divisant le fond de roulement par [charges d'exploitation divisées par 365] ; il indique la capacité de la structure à faire face aux dépenses de fonctionnement sans apport de ressources nouvelles (trois mois est communément considéré comme une visibilité suffisante).

Coefficient de vétusté : calculé en divisant le montant des amortissements cumulés par la valeur brut de l'actif immobilisé, ce coefficient permet d'estimer la vétusté des immobilisations (immeuble, véhicules...) : plus le coefficient est proche de 1, plus les immobilisations sont anciennes et risquent de devoir être changées ou renouvelées. Cela peut avoir des conséquences sur les conditions de travail, d'accueil, les coûts d'entretien, etc. Un coefficient de vétusté de 0,5 est considéré comme satisfaisant.

Ratio d'indépendance financière : calculé en divisant les fonds associatifs par le total du passif. Ce ratio mesure l'autonomie et la liberté financière. Plus ce ratio s'approche de 1, plus l'association a une bonne capacité à emprunter.

LE COMPTE DE RÉSULTAT 2018 / 2019 structuré selon le plan comptable FSGT

DÉPENSES	2016 / 2017	2017 / 2018	2018 / 2019		RESSOURCES	2016 / 2017	2017 / 2018	2018 / 2019	
	REALISEES	REALISEES	PREVISIONNELLES	REALISEES		REALISEES	REALISEES	PREVISIONNELLES	REALISEES
FONCTIONNEMENT					FONCTIONNEMENT				
Forces humaines					Cotisations fédérales	2 269 593	2 225 662	2 260 000	2 240 378
Postes salariés	1 725 294	1 573 108	1 690 000	1 616 491	- affiliations	177 530	177 640	180 000	175 845
Postes d'Etat	380 000	380 000	350 000	348 333	- adhésions	2 092 063	2 048 022	2 100 000	2 064 533
Frais généraux	392 727	365 606	380 000	364 621	Postes d'Etat	380 000	380 000	350 000	348 333
Amortissements	93 452	105 593	110 000	97 880	Autres ressources	91 374	84 941	100 000	48 454
	2 591 473	2 424 307	2 530 000	2 427 325		2 740 967	2 690 603	2 710 000	2 637 165
ACTIONS					ACTIONS				
Domaines et secteurs	613 867	532 013	615 000	460 789	Subvention Ministère des Sports	435 000	450 000	435 000	450 000
- dont domaine des activités	236 137	236 137	236 137	103 541	Partenariat	32 550	10 087	25 000	27 118
- dont domaine comités et régions	80 032	55 372	80 000	51 698	Chantiers transversaux	23 274	30 224		4 571
- dont vie institutionnelle	114 288	85 094	100 000	83 096	- dont chantier Milleux populaires	22 744	27 704		
Chantiers transversaux	60 742	61 910	35 000	15 805	- dont chantier Educ. à la santé pour tous	530	2 520		4 571
- dont chantier Milleux populaires	55 480	50 700		2 155	Sport et Plein Air	124 689	122 081	125 000	121 287
- dont chantier Educ. à la santé pour tous	4 667	11 210		13 650	Cahiers du Sport Populaire	20 466	7 258	0	4 611
Système d'informations	30 024	48 908	40 000	57 887		635 979	619 650	585 000	607 587
Sport et Plein Air	75 299	72 044	70 000	61 197					
Cahiers du Sport Populaire	21 262	2 323	0	462					
	801 194	717 198	760 000	596 140					
MANIFESTATIONS ET PROJETS FEDERAUX					MANIFESTATIONS ET PROJETS FEDERAUX				
- dont projet de recherche - action		27 118		20 881	- dont plate-forme collaborative (Claroline)				7 894
	26 413	39 034	15 000	25 112		9 136	9 005	10 000	7 894
PROVISIONS	0	4 250		2 830	REPRISES SUR PROVISIONS	44 917	28 172		15 717
TOTAL	3 419 080	3 184 789	3 305 000	3 051 407	TOTAL	3 430 999	3 347 430	3 305 000	3 268 363
<i>Résultat d'exploitation excédentaire</i>	11 919	162 641		216 956	<i>Résultat d'exploitation déficitaire</i>				
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	20 882	15 344		5 266	RESSOURCES EXCEPTIONNELLES	22 327	19 402		17 104
<i>Résultat exceptionnel excédentaire</i>	1 445	4 058		11 838	<i>Résultat exceptionnel déficitaire</i>				
Résultat net excédentaire	13 364	166 699		228 793	Résultat net déficitaire				
TOTAL	3 453 326	3 366 832	3 305 000	3 285 466	TOTAL	3 453 326	3 366 832	3 305 000	3 285 467

LE COMPTE DE RÉSULTAT 2018 / 2019 structuré par domaines, secteurs et chantiers

DÉPENSES	REALISEES			RESSOURCES	REALISEES		
	2016 / 2017	2017 / 2018	2018 / 2019		2016 / 2017	2017 / 2018	2018 / 2019
FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT			
Indemnités et cotisations diverses	109 408	35 833	39 364	Cotisations fédérales	2 269 593	2 225 662	2 240 378
- indemnités de départ (retraite, rupture)	59 014	10 669	16 011	- affiliations	177 530	177 641	175 845
- divers : bst transports, médecine du trav.	50 394	25 164	23 353	- adhésions	2 092 063	2 048 021	2 064 533
Frais généraux	392 727	365 606	364 621	Autres ressources	91 374	84 941	48 454
Amortissements	93 452	105 593	97 880				
	595 587	507 032	501 865		2 360 967	2 310 603	2 288 832
ACTIONS				ACTIONS			
Domaine des activités	635 879	581 247	445 524				
- forces humaines fédérales (6,65 postes en 2018 / 2019)	364 909	310 277	322 983				
- postes d'Etat (0,30 poste en 2018 / 2019)	34 833	34 833	19 000				
- fonctionnement et actions du domaine des activités	236 137	236 137	103 541				
Domaine des comités et régions	172 200	170 414	165 546				
- forces humaines fédérales (2 postes en 2018 / 2019)	112 168	115 042	113 848				
- fonctionnement et actions du domaine des comités et régions	60 032	55 372	51 698				
Domaine de la politique de formation	224 754	203 340	213 917				
- forces humaines fédérales (2,8 postes en 2018 / 2019)	125 567	113 109	144 666				
- postes d'Etat (0,5 poste en 2018 / 2019)	63 333	63 333	31 667				
- fonctionnement et actions du domaine de la formation	35 854	26 898	37 584				
Coordination générale	207 519	145 344	168 536				
- forces humaines fédérales (2 postes en 2018 / 2019)	127 945	99 654	109 068				
- postes d'Etat (0 poste en 2018 / 2019)	47 500	0	0				
- fonctionnement et actions de la coordination générale	32 074	45 690	59 468				
Autres domaines et secteurs	869 694	821 546	865 597				
- forces humaines fédérales (11,5 postes en 2018 / 2019)	589 903	604 723	599 213	Sport et Plein Air	124 689	122 081	121 287
- fonctionnement et actions	279 791	216 823	266 384	Cahiers du Sport Populaires	20 466	7 258	4 611
Sport et Plein Air et Cahiers du Sport Populaire	265 286	255 035	238 189	Chantiers transversaux	23 274	30 224	4 571
- dont forces humaines fédérales (3,28 postes en 2018 / 2019)	168 725	180 668	176 530	Subvention Ministère Sports	435 000	450 000	450 000
- dont fonctionnement et actions	96 561	74 367	61 659	Poste d'Etat	380 000	380 000	348 333
Chantiers transversaux	144 748	125 694	51 972	Partenariat	32 550	10 087	27 118
- forces humaines fédérales (0,7 poste en 2018 / 2019)	84 006	63 785	36 167				
- fonctionnement et actions	60 742	61 909	15 805				
Autres activités	276 997	331 850	314 915				
- soutiens aux postes régionaux / comité	42 664	50 017	17 249				
- 4,7 postes d'Etat en régions en 2018 / 2019	234 333	281 833	297 666				
	2 797 078	2 634 471	2 464 196		1 015 979	999 650	955 920
PROJETS FÉDÉRAUX				PROJETS FÉDÉRAUX			
Projet Palestine	0	0	57 402	Plate-forme collaborative			7 894
- force humaine fédérale (1 poste en 2018 / 2019)			57 402				
Autres	26 413	39 034	25 112				
	26 413	39 034	82 514		9 136	9 005	7 894
Provisions et dépenses exceptionnelles	20 974	19 594	8 099	Reprise sur provisions et ressources exceptionnels	67 244	47 574	32 821
Résultat net excédentaire	13 274	166 701	228 793	Résultat net déficitaire			
TOTAL	3 453 326	3 366 832	3 285 467	TOTAL	3 453 326	3 366 832	3 285 467

BILAN au 31 août 2019

ACTIF	2018 / 2019			2017 / 2018
	Valeur d'achat	Amort. / Provision	Valeur résiduelle	
IMMOBILISATIONS				
Local Toulouse	126 532,68	92 428,36	34 104,32	39 165,63
Local Rouen	305 609,34	150 678,12	154 931,22	162 571,45
Siège Fédéral	660 714,04	611 442,77	49 271,27	65 789,12
Local Colombes	295 000,00	116 965,00	178 035,00	189 835,00
Terrains	41 380,38		41 380,38	41 380,38
Agencement locaux	418 440,84	381 163,55	37 277,29	58 186,28
Matériel/Mobilier	240 840,69	239 189,33	1 651,36	3 455,59
Informatique	160 725,86	155 816,44	4 909,42	4 808,95
Vidéo	77 880,00	74 988,52	2 891,48	543,73
Informatisation licences	111 344,40	68 816,97	42 527,43	59 308,63
TOTAL	2 438 468,23	1 891 489,06	546 979,17	625 044,76
Immobilisation en cours				
DEPOT ET CAUTIONNEMENTS				
UCLE / BFCC				
Syndic GERER			20 827,54	20 827,54
TOTAL			20 827,54	20 827,54
STOCKS				
Matériel FSGT			35 466,70	44 279,50
TOTAL	35 466,70		35 466,70	44 279,50
REALISABLE				
Dû par les Comités			375 783,87	248 215,94
Dettes Comités			224 438,36	232 378,07
Dû par état et subventions				
SFA				
Divers			31 036,12	73 311,59
Personnel et comptes rattachés			146,00	1 468,50
Produits à recevoir			49 942,48	88 104,73
TOTAL			681 346,83	643 478,83
COMPTES FINANCIERS				
Placements			1 662 895,55	1 309 814,07
Chèques à encaisser				
Intérêts courus à recevoir				
Comptes courants			784 535,03	775 296,14
Caisse			2 467,44	1 869,79
TOTAL			2 449 898,02	2 086 980,00
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF				
Charges payées d'avance			70 833,20	64 561,74
TOTAL			70 833,20	64 561,74
TOTAL ACTIF			3 805 351,46	3 485 172,37

PASSIF	2018 / 2019	2017 / 2018
CAPITAUX ET RESERVES		
Fonds associatifs	2 430 945,45	2 066 096,80
RESULTAT DE L'EXERCICE	392 754,08	364 848,65
Subvention d'investissements		
Contribution Investissement Rouen	128 051,42	135 131,54
Contribution Investissement Toulouse	21 838,27	24 935,32
S/TOTAL	150 789,69	160 066,88
FONDS PROPRES	2 974 489,22	2 591 012,31
PROVISIONS		
Provision départs en retraite	38 738,00	35 908,00
Provision autres dettes Comités	203 738,06	210 177,77
Parts Régions	2 765,48	68 387,55
TOTAL	245 241,54	314 473,32
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés Algérie	8 135,26	8 135,26
TOTAL	8 135,26	8 135,26
EMPRUNTS		
Prêts des Clubs/Comités		
TOTAL	0,00	0,00
DETTES A COURT TERME		
Dû aux Comités	145 310,58	124 808,71
Assurances	67 847,52	122 290,76
Projet AFD		
Charges à payer	122 467,77	111 369,04
Organismes sociaux	113 837,12	116 886,14
Personnel et comptes rattachés	74 224,16	71 022,04
TOTAL	523 687,15	546 376,69
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
Produits perçus d'avance	53 798,30	25 174,79
Produits à percevoir 2008/2009 et 2009/2010		
TOTAL	53 798,30	25 174,79
TOTAL PASSIF	3 805 351,47	3 485 172,37

DOTATIONS 2018 / 2019 AUX DOMAINES ET SECTEURS

Le terme « dotation » est entendu comme la différence entre dépenses et ressources.

	2016 / 2017	2017 / 2018	2018 / 2019	
	RÉALISÉES	RÉALISÉES	PRÉVISIONNELLES	RÉALISÉES
Domaine des activités	635 879	463 055	582 094	445 524
- dont forces humaines (6,65 en 18 / 19)	364 909	310 277	326 866	322 983
- postes d'Etat (0,30 poste en 2018 / 2019)	34 833	34 833	19 091	19 000
- dont actions des CFA	147 969	54 510	147 969	33 880
- dont projets nouveaux, actions communes et ANA	25 167	18 623	25 167	7 139
Domaine des comités et régions	172 200	170 414	173 379	165 546
- dont forces humaines (2 postes en 2018 / 2019)	112 168	115 042	113 379	113 848
- dont matériel de reprise de saison (dotation spécifique)	34 128	34 272	33 500	33 144
Domaine international	141 624	128 101	142 903	143 150
- forces humaines (2 postes en 2018 / 2019)	100 172	102 480	100 903	101 421
- dotation d'action et de fonctionnement	41 542	25 621	42 000	41 729
Domaine formation	224 754	203 340	230 689	213 917
- forces humaines (2,8 postes en 2018 / 2019)	125 567	113 109	162 871	144 666
- poste d'Etat (0,5 poste en 2018 / 2019)	63 333	63 333	31 818	31 667
- dotation d'action et de fonctionnement	35 854	26 898	36 000	37 584
Domaine politique financière	194 174	197 920	232 000	197 262
- dont forces humaines (3 postes en 18 / 19)	183 458	189 003	221 000	190 855
Domaine des moyens communs	177 355	165 981	170 879	167 708
- forces humaines (3 postes en 2018 / 2019)	137 782	141 159	138 879	139 705
- dotation d'action et de fonctionnement	11 131	24 822	32 000	28 003
Coordo. générale / Vie institutionnelle / Contexte national	357 668	264 425	287 580	286 881
- forces humaines (2 postes en 2018 / 2019)	127 945	99 654	108 580	109 068
- poste d'Etat (0 poste en 2018 / 2019)	47 500	0	0	0
- dotation d'action et de fonctionnement	182 223	164 771	179 000	177 813
Communication (0,5 poste en 2018 / 2019)	26 003	26 586	26 185	26 311
Divers	7 877	-10 526	21 000	14 013
- dont Viviccita	4 402	1 875	5 000	2 250
TOTAL	1 937 534	1 609 297	1 866 709	1 660 312

FRAIS GÉNÉRAUX

	2016 / 2017	2017 / 2018	2018 / 2019	
	RÉALISÉ	RÉALISÉ	PRÉVISIONNEL	RÉALISÉ
Charges locatives Tour et RIE	109 034	86 548	94 540	86 787
Impôts fonciers	41 869	42 462	44 000	43 433
Nettoyage des locaux	30 485	31 094	30 000	34 801
EDF	6 046	5 791	6 300	6 015
Assurances	1 584	3 469	2 600	2 657
Entretien / Réparation / Matériel / Aménage	5 422	2 948	4 150	7 219
Frais relatifs au local	194 440	172 312	181 590	180 912
Fibre optique	8 928	8 928	9 000	9 198
Téléphone	8 421	7 001	9 000	7 112
Affranchissements	48 594	37 169	48 000	43 003
Frais postaux	65 943	53 098	66 000	59 313
Cartouche informatique	43	623	500	2 074
Papier	4 243	9 072	10 000	11 587
Photocopieur et traceur (location)	36 091	36 091	37 000	36 091
Photocopieur et traceur (maintenance)	31 509	29 246	25 000	20 143
Maintenance réseau	10 800	10 800	10 800	10 800
Petit matériel	3 720	11 071	5 000	4 574
Enveloppes / Imprimés	7 430	7 574	6 000	4 453
Fournitures de bureau	7 690	10 474	10 000	9 578
Frais de réception	4 728	4 764	5 000	3 609
Divers / Courses	864	864	1 000	1 200
Service technique et production	107 118	120 579	110 300	104 109
ADP / GSI payes	9 775	9 447	10 000	10 051
Abonnement Portail entreprise SNCF	1 692		1 420	0
Honoraires Commissariat aux compt	7 200	7 200	7 200	7 200
Impôts et taxes	3 634	0	3 500	0
Frais bancaires	2 925	2 970	3 100	3 036
Frais administratifs divers	25 226	19 617	25 220	20 287
TOTAL GENERAL	392 727	365 606	383 110	364 621

MASSE SALARIALE

	2016 / 2017	2017 / 2018	2018 / 2019	
	Réalisé	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Nombre moyen de postes salariés occupés (hors CTS et contrats aidés)	30,99	29,30	31,13	29,80
Salaires bruts et cotisations patronales	1 600 191	1 519 979	1 632 932	1 558 878
Indemnités de départ (retraite, conventionnel)	59 014	10 669	21 408	16 011
Remboursement transport	9 482	8 622	9 000	7 163
Complémentaire santé	6 402	6 643	5 000	7 165
Divers (médecine du travail, handicap...)	6 513	9 378	9 000	6 823
Soutien aux postes régionaux	15 695	17 296	16 000	17 249
Provisions pour congés payés	27 997	521		3 202
TOTAL	1 725 294	1 573 108	1 693 340	1 616 491
Hausse collective du point d'indice	0,00%	1,40 % en mars 18	0,00%	1 % puis 1,40 %
Augmentations individuelles en nombre de pts	+ 65 en mars 17	0	0	+ 115 en octobre 18

PROVISIONS ET DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

	2016 / 2017	2017 / 2018	2018 / 2019
Provisions	0	4 250	2 830
- provisions retraites		4 250	
Charges exceptionnelles	20 108	15 344	5 266
- dont mise à disposition personnel LIF	10 150	10 200	10 150
- dont MDS		5 000	3 000
- dont charges sur exercice antérieur	7 210		
TOTAL provisions et charges exceptionnelles	20 108	19 594	8 096

BUDGETS DU DOMAINE DES ACTIVITÉS

DOMAINES DES ACTIVITÉS	2010 / 2013		2013 / 2016		2016 / 2019	
	DOTATION PREVISIONNELLE	DOTATION REALISEE	DOTATION PREVISIONNELLE	DOTATION REALISEE	DOTATION PREVISIONNELLE	DOTATION REALISEE
Actions des CFA	444 000	372 490	487 432	398 680	443 907	329 818
<i>Dont JSM de la CSIT (parts CFA)</i>	105 000	63 525			66 000	46 470
<i>Dont report exceptionnel pour JSM 2017 sur reliquat 2015/2016 (parts CFA)</i>					25 800	25 800
<i>Dont report du solde de 10 % des excédents</i>					7 167	0
					0	0
Tee-shirt du champion et médailles	54 000	48 690	51 000	55 992	21 600	29 600
Aides aux CFA					45 000	26 488
<i>Dont aide à la location de bassins (CFA Natation)</i>						4 350
<i>Dont formation de formateurs (CFA Badminton)</i>						4 000
						0
Projets nouveaux et exceptionnels	66 000	29 289	33 000	33 457		0
						0
Jeux de la CSIT (enveloppe commune du D1)	60 000	74 836	0	0	50 000	48 638
						0
Autres actions communes	126 000	152 563	207 000	137 337	147 905	141 272
<i>Organisation commune des Assemblées nat. d'activités</i>	60 000	68 593		46 019	75 500	57 652
<i>Soutien échanges internationaux hors CSIT</i>	0	0		15 397		0
<i>Projets transversaux (seniors, santé, enfants...)</i>	24 000	13 641		16 293	27 405	34 703
<i>- dont collectif fédéral enfant</i>	0	9 140				9 262
<i>Coordination du Domaine</i>	30 000	34 557		31 186	30 000	28 327
<i>Relances d'activités (Viet Vo Dao en 2014 / 2015)</i>	0	5 615		9 587		0
<i>Déplacements et missions</i>	0	10 299		14 640	15 000	18 024
<i>Imprévues (aides à la location d'installation)</i>	12 000	16 713		11 733		600
<i>- dont reliquat médailles</i>		7 500				0
<i>Divers (AG FREF en 2012 / 2013)</i>	0	-2 946		-7 518		2 064
						0
TOTAUX	750 000 €	677 868 €	778 432 €	625 466 €	708 412 €	575 815 €

AUTRES RESSOURCES

	2016 / 2017	2017 / 2018	2018 / 2019	
	RÉALISÉES	RÉALISÉES	PRÉVISIONNELLES	RÉALISÉES
Produits financiers	14 207	19 724	17 500	17 126
Participation aux frais de gestion (assurances)	72 415	60 555	75 000	26 594
Loyers Comités (hors LIF)	4 572	4 572	5 000	4 572
Divers (prêts, dons...)	180	90		162
TOTAL	91 374	84 941	97 500	48 454

PARTENARIATS

	2016 / 2017	2017 / 2018	2018 / 2019	
	Réalisées	Réalisées	Prévisionnelles	Réalisées
Bemographic	0 €	10 087 €	6 000 €	2 011 €
MDS	32 550 €	0 €	19 000 €	25 107 €
TOTAL	32 550 €	10 087 €	25 000 €	27 118 €

REPRISES SUR PROVISIONS ET RESSOURCES EXCEPTIONNELLES

	2016 / 2017	2017 / 2018	2018 / 2019
Reprise sur provisions	44 918	28 172	15 717
- dont comité de la Loire (42)		17 895	5 440
- dont comité du Nord (59)	6 727		
- dont comité du Pas-de-Calais (62)	1 595	1 000	1 000
- dont comité des Yvelines (78)	12 530		
- dont subventions équipements Rouen / Toulouse	9 277	9 277	9 277
- dont produits à recevoir 2008 / 2009	8 539		
- dont produits à recevoir 2009 / 2010	6 250		
Produits exceptionnels	22 326	19 402	17 104
- dont loyer Ligue Ile de France FSGT (LIF)	10 200	10 150	10 200
- dont affranchissements / photocop. 16 / 17 LIF		4 712	
- dont clôture cpte bancaire comité du Loiret (45)	10 801		
- dont divers	1 325	4 540	6 904



Michel COCETTA
Commissaire aux comptes

F.S.C.T.


14, rue SCANDICCI

93500 PANTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 AOUT 2019

16, rue du Grillon - 77 240 VERT SAINT DENIS
Tél.: 06 08 05 08 84 - e-mail: cocetta@wanadoo.fr
SIRET 325 906 147 00062 - APE 6920 Z - Membre d'une Association Agréée
le règlement des honoraires par chèque est accepté

 commissaire
aux comptes

1/5

A l'assemblée générale de l'association « F.S.G.T. »

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association F.S.G.T. relatifs à l'exercice clos le 31 aout 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.


INDEPENDANCE

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations je me dois de porter à votre

16, rue du Grillon - 77 240 VERT SAINT DENIS
Tél : 06 03 05 08 84 - e-mail: coccetta@wanadoo.fr
SIRET 325 906 147 00062 - APE 6920 Z - Membre d'une Association Agréée
le règlement des honoraires par chèque est accepté

 **commissaire
aux comptes**

2/5

connaissance les appréciations qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Conformément à la norme d'exercice professionnel 702 en son point numéro 15, je n'ai pas constaté lors de mes diligences :

- de principes comptables retenus par l'entité ou le groupe qui donneraient lieu à plusieurs interprétations ou options possibles, y compris dans leurs modalités d'application, pour ce qui concerne les éléments significatifs du bilan et du compte de résultat ;
- ou l'existence d'événement ou de décision intervenus au cours de l'exercice dont l'incidence sur les comptes ou la compréhension que pourrait en avoir un lecteur me serait apparue importante ;
- ou encore un élément significatif dans les comptes constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives.

Pour autant, le résultat de mes diligences a fait l'objet d'une communication au bureau afin d'y relater mes constats et recommandations relatifs à des éléments isolés.

J'estime, de ce fait, à ne pas avoir à développer d'avantage les justifications de mes appréciations qui fondent mon opinion.


VERIFICATION DU RAPPORT DU TRESORIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSEMBLEE GENERALE

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

UM

16, rue du Grillon - 77240 VERT SAINT DENIS
Tél.: 06 08 05 08 84 - e-mail: coccetta@wanadoo.fr
SIRET 325 906 147 00062 - APE 6920 Z - Membre d'une Association Agréée
le règlement des honoraires par chèque est accepté

 commissaire
aux comptes

3/5

RESPONSABILITÉS DU BUREAU ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au Bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Bureau d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.


Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

CM

16, rue du Grillon - 77 240 VERT SAINT DENIS
Tél.: 06 08 05 08 84 - e-mail: coccetta@wanadoo.fr
SIRET 325 906 147 00062 - APE 6920 Z - Membre d'une Association Agréée
le règlement des honoraires par chèque est accepté

 **commissaire
aux comptes**

4/5

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par le Bureau de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.


VERT-SAINT-DENIS, le 18 février 2020



M. COCCETTA Michel

Commissaire aux comptes

16, rue du Griffon - 77 240 VERT SAINT DENIS
Tél.: 06 08 05 08 84 - e-mail: coccetta@wanadoo.fr
SIRET 325 906 147 00062 - APE 6920 Z - Membre d'une Association Agréée
le règlement des honoraires par chèque est accepté

 commissaire
aux comptes

5/5

COMPTE DE RÉSULTAT COMPTABLE FSGT AU 31 AOUT 2019

CHARGES	2018/2019	2017/2018
CHARGES D'EXPLOITATION		
* Salaires		
Salaires et charges	1 536 066,59	1 503 445,54
Congés payés	3 204,12	521,12
Taxes sur salaires, formation, construction	103 200,76	108 790,32
	1 642 501,57	1 612 755,68
* Parts régionales à reverser aux régions	153 788,88	168 749,45
	1 842 290,45	1 861 506,43
* Secteurs		
Charges des secteurs Sport & Plein Air Projets communs	831 747,60	778 223,18
	55 351,16	62 277,15
	15 804,42	65 909,27
	903 903,18	906 409,61
* Activité Commerciale		
Variation des stocks	8 812,80	-14 075,88
Matériel Achats de marchandises	26 853,50	10 594,43
	35 466,70	-3 481,45
* Autres Charges		
Frais généraux	364 521,48	362 936,42
Amortissements	97 360,43	105 593,42
Provisions	2 830,00	4 250,00
Perte s/exercice antérieur		
	468 331,98	472 779,84
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	3 249 892,28	3 237 214,43
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</i>	389 243,84	343 686,58
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts sur emprunts		
TOTAL FRAIS FINANCIERS		
<i>RESULTAT FINANCIER (II)</i>	17 125,56	19 723,90
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	20 519,48	7 813,95
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 519,48	7 813,95
<i>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</i>	382 754,06	364 848,65
EXCEDENT DE L'EXERCICE (I)+(II)+(III)+(IV)	392 754,05	364 848,65
TOTAL CHARGES	3 660 265,85	3 609 877,04

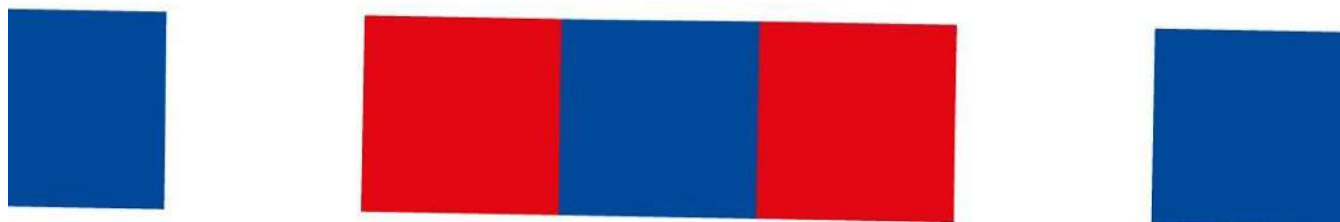
PRODUITS	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations parts fédérales	2 064 532,79	2 040 021,35
Affiliations	176 845,17	177 640,76
Régime Assurances	58 594,13	85 958,37
Produits gestion courante	14 634,00	14 812,00
Subvention CIFRE/ANRT		14 000,00
Convention FFF	1 000,00	1 500,00
Convention FSGT 77 Nord		9 044,00
* Parts régionales 18/19	153 788,88	168 749,45
* Parts régionales antérieures	69 240,36	
	2 574 836,33	2 519 725,93
* Secteurs		
Produits des secteurs & projets communs Sport & Plein Air Subvention contrats d'objectifs	250 007,66	346 051,00
	120 136,60	120 777,50
	615 000,00	450 630,00
* Activité Commerciale		
Ventes marchandises	24 763,70	22 938,30
Partenariats	27 673,76	35 194,32
	52 437,46	58 132,62
* Autres produits		
Reprise de provisions	15 716,88	28 172,46
Transfert de charges		57 141,50
	15 716,88	85 313,96
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	3 636 236,13	3 580 901,01
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</i>		
PRODUITS FINANCIERS		
Revenu des placements	17 125,56	19 723,90
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		
<i>RESULTAT FINANCIER (II)</i>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	6 904,16	9 252,13
Réserve Projet Système Informatique		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 904,16	9 252,13
<i>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</i>		
PERTE DE L'EXERCICE (IV)		
TOTAL PRODUITS	3 660 265,85	3 609 877,04

Réf : BC – le 23 octobre 2020 - Diffusion : Assemblée générale 2020

15/15



POLITIQUE FINANCIÈRE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020 13 et 14 novembre 2020

BUDGET NATIONAL PRÉVISIONNEL 2020 / 2021

Ce document présente le projet initial de cadre budgétaire national pour la saison 2020 / 2021 (voir page 4), soumis à l'approbation de l'Assemblée générale 2020.

Une fois adopté par l'AG, en état ou amendé, ce cadre budgétaire prévisionnel sera actualisé au cours des prochains mois, à partir des comptes établis pour la saison 2019 / 2020 et en fonction des évolutions des principaux postes de dépenses et ressources.

I – Un équilibre budgétaire impossible...

Une baisse d'un quart des ressources propres

La baisse très importante des effectifs cette saison en raison de la crise sanitaire et sociale n'est pas sans conséquence sur le budget national : les ressources propres issues des affiliations et des adhésions seront en forte baisse .

Le montant des cotisations fédérales est évalué à 1 670 000 €, se basant sur une baisse en fin de saison des affiliations de 5 % et des adhésions de 25 %. Cela représente **une perte de 570 000 € par rapport à la saison 2018 / 2019 (- 25 %)**.

Pour rappel, il a été décidé pour cette saison 2020 / 2021, ni hausse des montants des cotisations d'affiliation et d'adhésion, ni hausse des cotisations d'assurance.

Maintenir les capacités humaines pour répondre à l'urgence, pour préserver l'avenir

Le nombre de postes à l'orée de la saison 2019 / 2020 était, tel que validé à l'AG 2019, de 32 ETP (équivalent temps plein). Pour cette saison, la masse salariale prévisionnelle comprend **31,43 postes ETP**. Compte-tenu du contexte budgétaire, le choix est fait de ne pas remplacer le demi poste disponible suite à un départ.

La proposition est de **privilégier les revalorisations individuelles des salaires et la**

hausse collective du point d'indice salarial du siège fédéral :

Reconnaître l'évolution de l'activité réelle déployée par les salarié.e.s et leurs prises de responsabilités : dans le contexte économique et social difficile et malgré les contraintes budgétaires, il est particulièrement important de reconnaître et de valoriser l'évolution positive de salarié.e.s dans l'appréhension de leurs missions et dans la prise de responsabilités nouvelles. La masse salariale prévisionnelle prévoit donc une enveloppe de 100 points à répartir entre salarié.e.s (le point d'indice salarial du siège fédéral est actuellement à 9,92 €).

Préserver le pouvoir d'achat des salarié.e.s du siège fédéral : la masse salariale prévisionnelle comprend une revalorisation de 0,5 % du point d'indice salarial du siège fédéral en mars 2021. Cette mesure est appliquée chaque saison en se basant sur la hausse de l'indice des prix à la consommation (hors tabac), dans le but de maintenir le pouvoir d'achat.

Maintenir les capacités d'action malgré l'incertitude

Malgré la crise sanitaire qui risque de perturber encore beaucoup la mise en œuvre des actions et projets portés par les pôles, domaines et EFT, le choix est fait de ne pas anticiper les annulations, reports, mises en œuvre partielle, pour préserver une dynamique volontariste. Et si finalement les dotations attribuées aux pôles, domaines et EFT n'étaient pas utilisées dans leur globalité, cela permettrait de réduire d'autant le déficit d'exploitation.

Pôle activités et culture sportive (PACS)

La saison 2020 / 2021 est la deuxième saison d'un cycle budgétaire de 4 ans. La dotation moyenne attribuée pour la durée du cycle est de 240 000 €. La saison dernière, il n'en a été utilisé que la moitié, 122 000 €, en raison de la crise sanitaire empêchant notamment la tenue des épreuves fédérales. Pour la saison en cours, le montant prévisionnel d'utilisation de la subvention est de 275 000 € (dont l'enveloppe pour les Jeux sportifs mondiaux de la CSIT).

Domaine formation

Le montant de la dotation prévisionnelle du domaine formation pour cette saison, 60 000 €, est plus important que le montant de la dotation réellement utilisée au cours des dernières saisons. La réorganisation du domaine et la définition de projets transversaux ont conduit à la création de nouvelles lignes budgétaires, autour notamment de l'animation du réseau des formateurs et de l'analyse et théorisation de la pratique - production de contenus.

II – Un situation financière structurellement solide

1/ Pour « absorber » le déficit (cette saison)

Les fonds propres apparaissant au bilan au 31 août 2019 s'élève à 2 974 489 €. Le niveau de ces ressources, définitivement acquises (elles ne reposent ni sur des emprunts ni sur des dettes), permet d'envisager un déficit important pour la saison en cours sans mettre en danger la solidité financière de la FSGT.

A noter que ces dernières saisons ont contribué à atteindre ce niveau de fonds propres en dégagant des excédents importants : 166 699 € en 2017 / 2018 et 228 793 € en 2018 / 2019. La perspective pour la saison 2019 / 2020 est identique, un excédent important devrait être constaté compte-tenu de l'arrêt quasiment total de la saison en mars avec l'annulation de nombreuses épreuves fédérales et du Rencontres multisports méditerranéennes, des salarié.e.s du siège fédéral en activité partielle, de l'annulation de l'AG fédérale, etc.

La proposition est donc de **prélever sur ces réserves à hauteur de 536 000 €** pour faire face à la situation exceptionnelle à laquelle la Fédération est confrontée cette saison.

2/ Pour abonder un fonds de solidarité FSGT

Compte-tenu des conséquences financières (notamment) qu'aura la crise sanitaire sur les clubs et comités et tout en espérant obtenir un soutien conséquent des pouvoirs publics, il est nécessaire de prévoir un fonds de solidarité FSGT.

L'Assemblée générale 2020 sera à la fois l'occasion d'avoir une vision plus précise de la situation des comités et clubs et d'élaborer une proposition actualisée de constitution d'un fonds de solidarité FSGT.

Des pistes ont émergé en fin de saison dernière sur les modalités de constitution de ce fonds de solidarité FSGT :

1. Le fonds de solidarité pourrait être alimenté sur la base du volontariat par les comités, les ligues et le siège fédéral qui prélèveraient sur leurs réserves financières dans des proportions très limitées (de 1 à 2 %), à définir en fonction de l'évaluation réalisée sur la situation financière des comités, du niveau des fonds propres, etc. Les clubs pourraient également être sollicités.
2. Le fonds pourrait également être abondé par tout ou partie des résultats excédentaires dégagés en fin de saison par certaines structures FSGT suite à la baisse de certaines dépenses et / ou la hausse de certaines ressources dans le contexte d'arrêt des activités .

3/ Pour préserver les ressources communes FSGT

Afin de mieux faire fédération et de créer des synergies, il a été décidé lors de l'AG 2017 de **mettre en commun certaines ressources pour soutenir des actions s'inscrivant dans le projet associatif de la FSGT** (PAF) et à terme, peut-être des postes de travail.

Ces ressources communes, **à distinguer du budget national**, sont ou seraient constituées de :

- x la part commune de la cotisation (si elle était créée)
- x les crédits PSF – FSGT
- x des subventions d'appels à projet
- x l'aide au fonctionnement de l'ANS pour la gestion des campagnes du PSF
- x etc

Cette saison, les ressources communes FSGT sont notamment abondées par l'enveloppe obtenue dans le cadre d'un appel à projet appelé Héritage et Société (165 000 €). Cette dotation va permettre de soutenir des actions impulsées par des comités et ligues autour du sport santé (à hauteur de 50 000€) et autour des innovations sociales par le sport (32 500 €). Vont également être soutenus les actions de l'EFT (Espace fédéral territorial) Walking Foot (20 000 €), un projet de EFT Education à la santé pour tous.tes (le développement d'un logiciel et d'une application pour les tests de la condition physique – 30 000 €) et un nouveau livre aux éditions des Cahiers du Sport Populaire, « Des jeux, des seniors, des sports ».

Le montant des ressources communes FSGT restant disponible pour la saison en cours s'élève (à minima) à 125 000 €. Ce montant est principalement constitué des parts régionales non versées et de l'aide au fonctionnement attribuée par l'ANS. Une partie de cette enveloppe pourrait être consacrée à l'amélioration des conditions de travail des bénévoles et salarié.e.s, à travers notamment le développement des outils de visioconférence (écrans, caméras, micros...).

BUDGET NATIONAL

DEPENSES	2018 / 2019	2019 / 2020	2020 / 2021	RESSOURCES	2018 / 2019	2019 / 2020	2020 / 2021
	RÉALISÉES	PREVISIONNELLES (AG 2019)	PREVISIONNELLES (AG 2020)		REALISEES	PREVISIONNELLES (AG 2019)	PREVISIONNELLES (AG 2020)
FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT			
Forces humaines				Cotisations fédérales	2 240 378	2 210 000	1 670 000
Postes salariés	1 616 491	1 695 000	1 675 000				
Postes d'Etat	348 333	350 000	222 000	Postes d'Etat	348 333	350 000	222 000
Frais généraux	364 621	393 000	380 000	Autres ressources	48 454	90 000	90 000
Amortissements	97 880	112 000	80 000				
	2 427 325	2 550 000	2 357 000		2 637 165	2 650 000	1 982 000
ACTIONS				ACTIONS			
Domaines et secteurs	462 944	545 000	615 000	Subvention Ministère des Sports	450 000	435 000	435 000
Système d'Informations	57 887	50 000	60 000	Partenariats	27 118	20 000	30 000
EFT Educ. à la santé pour tous.les	13 650	10 000	55 000	EFT Educ. à la santé pour tous.les	4 571		7 000
EFT Walking foot			20 000	Sport et Plein Air	125 898	125 000	122 000
Sport et Plein Air / CSP	61 659	75 000	60 000				
Cahiers du Sport Populaire			15 000				
	596 140	680 000	825 000		607 587	580 000	594 000
MANIFESTATIONS ET PROJETS FEDERALEUX				MANIFESTATIONS ET PROJETS FEDERALEUX			
Projet numérique (plate-forme collaborative)	4 251			Projet numérique (plate-forme collaborative)	7 894		
Rassemblement Multisports Méditerranéen				Appel à projets (ressources communes)			70 000
Autres	20 861			EFT Walking foot			20 000
				Logiciel et application pour test de la Condition physique (EFT ESPT)			35 000
				Cahiers du Sport Populaire			15 000
	25 112	82 500	0		7 894	82 500	70 000
PROVISIONS	2 830			REPRISE SUR PROVISIONS	15 717		
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES	5 266			RESSOURCES EXCEPTIONNELLES	17 104		536 000
Résultat net excédentaire	228 793			Résultat net déficitaire			
TOTAL	3 285 466	3 312 500	3 182 000	TOTAL	3 285 467	3 312 500	3 182 000

DOTATIONS AUX DOMAINES

	2016 / 2017	2017 / 2018	2018 / 2019	2019 / 2020	2020 / 2021
	REALISEES	REALISEES	REALISEES	PREVISIONNEL. (AG 2019)	PREVISIONNEL. (AG 2020)
Domaine des activités	236 137	121 097	103 541	211 775	239 750
- dont actions des CFA		54 510	33 880		138 000
Domaine des Comités et Régions	60 032	55 372	51 698	61 061	56 830
- dont autres dotations maîtrisées par le D2 (matériel de reprise de saison)	34 128	34 272	33 144		
Domaine International	41 452	25 621	41 729	35 335	30 700
Domaine formation	35 854	26 898	37 584	30 105	60 600
Domaine Politique financière	10 716	8 917	6 407	9 880	7 983
Domaine Organisation de l'espace fédéral / Pôle RM_MC	25 315	24 822	28 003	24 496	39 396
DFC	32 074	45 690	59 468	42 938	45 700
Contexte national	35 881	34 047	35 309	36 439	26 550
Vie institutionnelle	114 268	85 034	83 036	85 000	98 591
- dont Assemblée générale	54 364	62 428	54 626	65 000	77 786
- dont Assemblée fédérale des comités	36 169	20 215	12 970	20 000	
- dont Assemblée fédérale des CFA	21 004		15 200		20 805
Vivvicita	4 402	1 875	2 250	2 000	4 000
Bien Vivre au 15ème			0	3 000	/
Divers	17 733	-12 401	11 763	3 000	4 200
- Centre de formation (dont session de formation au CQPen Ile de France)	-3 826	-4 703	-2 525	-4 000	-2 500
- Variation de stocks	14 259	-14 076	8 813	7 000	
TOTAL	613 864	416 972	460 788	542 029	614 300

VIE FÉDÉRALE l'article

Assemblée générale 2020

LA FSGT RESTE MOBILISÉE

Une première réussie. Vendredi 13 et samedi 14 novembre 2020 se tenait la première Assemblée générale en visio-conférence de la FSGT, la ministre déléguée aux Sports en invitée. 150 participant·es étaient présent·es pour créer les conditions d'une reprise des activités dès que possible et préciser les contours d'un fonds de solidarité fédéral. # Par Emmanuelle Bonnet Oulaldj

Issu-es de 42 comités départementaux et régionaux, 18 commissions fédérales d'activités et de l'ensemble des pôles, domaines et espaces fédéraux, 150 participant·es ont pris part aux travaux de l'Assemblée générale FSGT 2020, prévue initialement en mars dernier et organisée en visio-conférence en raison du confinement lié au Covid-19. Un format, alliant plénières et travaux de groupes, dont la qualité et la traduction démocratique ont été soulignés par Roxana Maracineanu, ministre déléguée aux Sports présente à l'ouverture des travaux.

Présence inédite de la ministre déléguée aux Sports

«C'est avec plaisir que je participe à vos travaux et à votre ouverture qui montre combien votre fédération est dynamique, engagée, pugnace. Dans cette période, nous en avons besoin.» Pour la première fois dans l'histoire de la FSGT, la ministre déléguée aux Sports a participé à l'ouverture de son Assemblée générale. Roxana Maracineanu a accepté de répondre aux questions des participant·es, recueillies en amont

photo : capture d'écran Zoom



«C'est avec plaisir que je participe à vos travaux et à votre ouverture qui montre combien votre fédération est dynamique, engagée, pugnace. Dans cette période, nous en avons besoin.» C'est avec ces mots que Roxana Maracineanu, ministre déléguée aux Sports a commencé son intervention lors de l'AG de la FSGT, le 13 novembre 2020.

et porteuses des problématiques de terrain vécues par les clubs. Face à la critique et au sentiment exprimé d'un abandon du sport associatif, la ministre a défendu l'approche consistant à «sauver»

le sport professionnel et le sport de haut niveau correspondant à l'activité salariée principale de ses acteurs et actrices, ainsi que le sport dans le cadre scolaire et péri-scolaire en incitant, fortement, les associations à s'y impliquer en lien avec les collectivités territoriales.

La ministre a également rappelé les moyens mis à disposition dans le cadre du plan de relance tout en reconnaissant qu'il est plus difficile pour les associations non-employées d'émarger à ces fonds et que la pérennité de certaines structures était posée. Les travaux de groupes n'ont cependant pas confirmé l'enjeu pour la FSGT de s'investir à court-terme sur le périscolaire et le scolaire, avec le

risque de voir les associations transformées en prestataire de service dans un contexte de désengagement des services publics.

Une expérience acquise pour maintenir le lien

Maintenir le lien avec les clubs et les adhérent·es à travers une communication adaptée, des formations, des activités physiques et sportives à distance, une vie institutionnelle riche et un soutien aux aides disponibles est la priorité que s'est donnée la fédération comme bon nombre de ses comités départementaux et régionaux lors des deux phases de confinement. Des expériences qui doivent être mutualisées pour que les activités à distance proposées (courses collectives connectées à pied ou à vélo, marche nordique, judo, pétanque, yoga/pilates, danse, boxe, etc.) puissent s'adresser, quand cela est adapté, pendant cette période, à tous les clubs et pratiquant·es possibles. Une initiative fédérale d'e-sport début décembre a également été présentée. À noter que, dans cette période de confinement, les personnes en situation de handicap

SAISON 2019/2020

Un bilan d'activité riche malgré le Covid

Le bilan d'activité de la saison 2019/2020 repose en grande partie sur la gestion de crise «Covid-19» à partir de mars 2020 en appui sur trois dimensions [voir également le schéma page ci-contre].

- Revendiquer et communiquer : la FSGT est la première fédération à demander un plan d'urgence pour le sport associatif et une dérogation dans le cadre du couvre-feu ; une communication constante est destinée à nos clubs en appui sur de nombreuses vidéos et la revue *Sport et plein air*.
- Adapter les activités avec la création et le partage régulier de contenus de l'espace fédéral Éducation à la santé, la transition numérique de la formation ainsi que l'adaptation des protocoles et la relance dès l'été des activités.
- Soutenir la vie associative fédérée avec un accompagnement des clubs et des comités dans leurs démarches pour accéder aux aides en plus du gel du montant de la cotisation.

Le reste du bilan est tout aussi riche : première campagne du Projet sportif fédéral dans le cadre des crédits de l'Agence nationale du sport, candidature à la délégation du MMA, transformation du système d'information, formations hybrides sport santé, structuration du réseau des formateurs et formatrices, développement des activités motrices des plus petit·es, troisième phase du projet Palestine soutenu par l'Agence française de développement, communication fédérale renforcée, présence appuyée dans les instances du mouvement sportif, préparation d'initiatives qui n'ont pu se tenir à l'exemple des rencontres multisport méditerranéennes avec des innovations telles que le walking foot et le volley équimixte. # EBO

AG 2021

Vers les élections de la DFC

et ayant des prescriptions médicales sont des publics prioritaires et ont le droit d'accéder aux installations sportives dans le cadre associatif (aux mêmes conditions d'encadrement qu'à l'ordinaire).

Des comités FSGT et commissions d'activités prêts pour la reprise

Le constat est unanime : les comités et activités sont prêts à la reprise dès que la situation sanitaire le permettra et n'attendent que cela ! Pour chaque activité et chaque territoire, des adaptations de calendrier et de championnats ont déjà été anticipés, quitte à le prolonger pendant l'été. L'expérience acquise dans le cadre du confinement doit permettre de renforcer la vie associative à travers notamment la formation hybride, alliant présentiel et distanciel. Certains rêvent aussi d'un déconfinement synonyme de fête, de « retrouvailles » sportives dans le cadre d'initiatives en milieu ouvert destinées au grand public.

À plus long terme, l'appropriation des espaces publics naturels et extérieurs doit être en enjeu de développement de la FSGT, à l'image de certaines activités davantage pratiquées en intérieur au quotidien dans le cadre associatif et qui cherchent aujourd'hui à « prendre l'air ». C'est le cas de l'escalade, de la natation ou encore des activités enfance/famille. Enfin, l'omnisports doit être un atout davantage exploité dans la FSGT ou comment proposer aux adhérent·es d'un même territoire une diversité d'activités.

Un fonds de solidarité pour sauvegarder l'activité des comités et ligues

La crise sanitaire et son corollaire, l'interruption des activités, vont avoir des conséquences financières graves sur les associations sportives, les structures déconcentrées et le siège fédéral de la FSGT. L'Assemblée générale avait comme enjeu de s'organiser sans plus attendre pour y

L'Assemblée générale électorale se tiendra les 9, 10 et 11 avril 2021 à Mandelieu-la-Napoule (Alpes-Maritimes) si les conditions liées à la crise sanitaire le permettent. La Commission nationale de renouvellement des organismes fédéraux communiquera dans les prochaines semaines un appel à candidatures pour renforcer la Direction fédérale collégiale (DFC) et préparer les élections. À noter que les modalités de communication et de réunion en visio-conférences peuvent faciliter la participation de nouvelles personnes ne pouvant pas se déplacer aussi souvent que la fonction le nécessite. Dans l'attente de cette élection, Violaine Litzer (comité du Haut-Rhin) et Thomas Valle (Pôle activités et culture sportive) coopté·es en mars dernier pour intégrer la DFC ont été élu·es par l'Assemblée générale ce samedi 14 novembre 2020. Pour toute information : election@fsgt.org. # EBO

faire face. Les participant·es ont soutenu la création d'un fonds de solidarité s'adressant en priorité aux comités et ligues FSGT dans le but de maintenir leur fonctionnement en appui sur leurs moyens et leurs besoins. Si le maintien des postes de travail est prioritaire, les structures sans salarié·es devront également être soutenues. Ce fonds de solidarité FSGT pourrait être abondé par une participation limitée de chaque structure, proportionnelle à son niveau de réserves financières. Une part des cotisations fédérales pourrait également y contribuer.

Concernant les cotisations pour la saison 2020/2021, un nouveau gel du montant semble une option à privilégier mais ne sera décidée qu'en avril 2021. Le remboursement de la cotisation n'étant pas une option envisageable, au risque de mettre en péril la fédération et ses structures et de dénaturer le sens de l'adhésion. Quelle que soit la concrétisation de toutes les mesures envisagées, les participant·es sont unanimes sur la nécessité d'une mobilisation plus forte de l'État et des collectivités territoriales face à l'enjeu de sauvegarde des associations sportives fédérées. #

Le bilan d'activité de la saison 2019/2020 présenté lors de cette AG 2020, sous forme de schéma et pictogrammes, repose en grande partie sur la gestion de crise « Covid-19 » à partir de mars 2020 (lire l'encadré page ci-contre).

REVENDIQUER & COMMUNIQUER	ADAPTER LES CONTENUS D'ACTIVITÉS & MAINTENIR LE LIEN	SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE FÉDÉRÉE
 <p>Des démarches politiques visibles de reconnaissance et de moyens pour le sport associatif fédéré</p>	 <p>Création et partage réguliers de contenus de l'Espace fédéral. Éducation à la santé pour accompagner un maintien et une reprise des APSA</p>	 <p>Information et accompagnement des comités et clubs sur les mesures sanitaires et les aides disponibles</p>
 <p>Une publication mensuelle de Sport et plein air, des newsletters régulières et l'animation des réseaux sociaux</p>	 <p>Formalisation des référentiels et accélération de la transition numérique de la formation</p>	 <p>Une vie institutionnelle riche et régulière avec les comités et CFA pour informer, collecter et échanger</p>
 <p>Un clip militant de soutien aux services publics</p>	 <p>Adaptation de protocoles pour permettre la reprise des activités par certaines CFA et comités</p>	 <p>Une décision collective de gel du montant de la cotisation et de l'assurance</p>